

Cote du document: EB 2021/134/R.29
Point de l'ordre du jour: 14 b) iii) a)
Date: 25 novembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

République togolaise

Programme d'options stratégiques pour le pays

2022-2027

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sana Jatta

Directeur régional par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2333
courriel: s.jatta@ifad.org

Pascal Kaboré

Directeur de pays
téléphone: +233596910795
courriel: p.kabore@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays	iii
Résumé	iv
I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives	1
II. Contexte institutionnel et cadre de l'action publique	2
III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience	3
IV. Stratégie de pays	5
A. Avantage comparatif	5
B. Groupe cible et stratégie de ciblage	5
C. Finalité et objectifs stratégiques	6
D. Éventail des interventions du FIDA	8
V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables	9
VI. Exécution du COSOP	9
A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement	9
B. Ressources consacrées aux activités hors prêts	10
C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement	11
D. Participation des bénéficiaires et transparence	11
E. Modalités de gestion du programme	11
F. Suivi-évaluation	11
VII. Gestion des risques	12
 Appendices	
I. COSOP results management framework	
II. Transition scenarios	
III. Agricultural and rural sector issues	
IV. SECAP background	
V. COSOP preparation process	
VI. Strategic partnerships	
VII. South-South and Triangular Cooperation Strategy	
VIII. Country at a glance	
IX. Financial management issues summary	

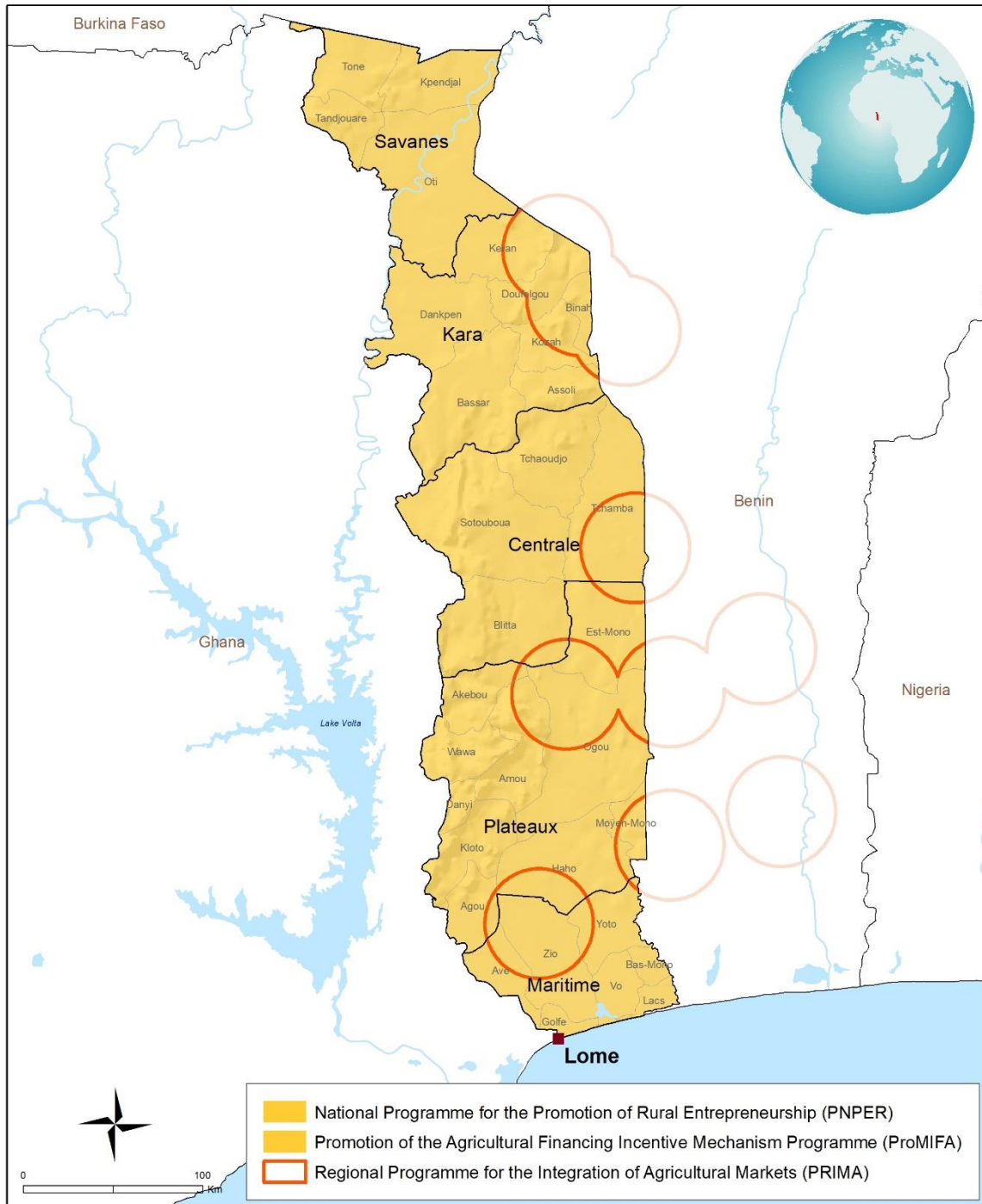
Équipe d'exécution du COSOP

Directeur régional par intérim:	Sana Jatta
Directeur de pays:	Pascal Kaboré
Économiste régional:	À recruter
Spécialiste technique:	Fanny Grandval
Spécialiste climat et environnement:	Maam Suwadu Sakho Jimbira
Responsable des finances:	Radu Damianov
Juriste:	Charles Etonde

Sigles et acronymes

BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COSOP	programme d'options stratégiques pour le pays
CTOP	Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles
MAEDR	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole
ONG	organisation non gouvernementale
PADAT	Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo
PIB	produit intérieur brut
PNAFAT	Plateforme nationale de promotion de l'agriculture familiale au Togo
PNPER	Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural
PRIMA	Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles
ProMIFA	Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques

Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays



Source: FIDA; 24/06/2021

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Résumé

1. La République togolaise est entrée dans une nouvelle ère de développement avec pour ambition d'atteindre l'objectif suivant: « transformer structurellement son économie pour favoriser une croissance forte, durable, résiliente et inclusive à même de créer des emplois décents et d'améliorer le bien-être social ».
2. Par conséquent, le Gouvernement togolais a établi, pour la période 2020-2025, une feuille de route servant de cadre de référence national. Son ambition consiste à faire du secteur agricole « un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ».
3. Répondant à cette priorité, le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2022-2027 vise à accélérer la transformation de l'agriculture familiale au Togo et son adaptation aux changements climatiques en vue de réduire durablement la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la réalisation de trois objectifs stratégiques:
 - i) élaborer des systèmes de production inclusifs grâce auxquels les petits producteurs et leurs organisations pourront accéder à des technologies efficaces et résilientes face aux changements climatiques, ainsi qu'à des savoirs en la matière;
 - ii) faciliter l'intégration des exploitations familiales, des femmes et des jeunes ruraux aux marchés agricoles et aux partenariats commerciaux en vue d'accroître la valeur ajoutée et de créer des perspectives d'emploi en tirant parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF);
 - iii) institutionnaliser un dialogue inclusif au niveau sectoriel, avec la participation active des organisations de producteurs, des collectivités régionales, du secteur privé et des organisations de la société civile à la préparation, à la mise en œuvre et à la coordination des stratégies et programmes du secteur agricole.
4. Le COSOP repose sur une théorie du changement qui propose de transformer l'agriculture familiale et de l'adapter durablement aux changements climatiques et à d'autres types de chocs. L'objectif de ce programme est de contribuer: i) à réduire les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie rurale; ii) à améliorer le contenu et la performance du portefeuille de projets de développement actuel en préparant une nouvelle opération qui vise à optimiser ses effets sur les groupes cibles. La mise en œuvre du COSOP tiendra compte des enseignements tirés du programme de pays, et s'appuiera également sur l'avantage comparatif du FIDA s'agissant de cibler et de renforcer les moyens d'existence et la résilience des populations rurales dans le contexte des changements climatiques.
5. Le COSOP vise à atteindre quelque 150 000 exploitations familiales, soit environ 795 000 personnes (dont 50% de femmes et 40% de jeunes), tout en contribuant aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8, 9, 10 et 13. Les interventions viseront les zones prioritaires de réduction de la pauvreté définies dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement, et prévoiront des zones de développement agricole planifié et des « agropôles ».
6. Dans un premier temps, la mise en œuvre du COSOP reposera sur un mécanisme de coordination au niveau des projets, sous l'autorité des ministères de tutelle. Par la suite, ce mécanisme sera progressivement remplacé par un plan de coordination consolidé à l'échelle du programme, qui sera piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR). La coordination s'appliquera notamment aux partenariats stratégiques, aux examens conjoints et aux synergies opérationnelles. Le COSOP contribuera à mobiliser des cofinancements en tenant

compte des avantages comparatifs des partenaires, en particulier ceux des autres organismes des Nations Unies, qui viendront probablement compléter les activités du FIDA sur le terrain.

I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives

1. **Stabilité politique et perspectives de développement.** Depuis l'élection présidentielle de février 2020, la République togolaise jouit d'une relative stabilité politique. Avec la « feuille de route Togo 2025 », le Gouvernement s'est fixé l'objectif d'une croissance économique inclusive et durable alimentée par les partenaires, les investissements étrangers directs et le plan de relèvement post-COVID-19.
2. **De bonnes performances économiques malgré la COVID-19.** Sous l'impulsion des secteurs primaire et tertiaire (qui regroupent respectivement les matières premières/l'agriculture et les services), la croissance économique s'est établie à 5% en moyenne entre 2015 et 2019¹. Le secteur agricole représente 31% du produit intérieur brut (PIB) en moyenne et emploie environ 70% de la population active². Cependant, sous l'effet de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la croissance agricole a chuté à 1,8% en 2020. Néanmoins, les perspectives à moyen terme sont généralement favorables, avec une croissance attendue autour de 5,5%. Des prévisions positives qui tablent sur la reprise espérée au lendemain de la pandémie et sur la poursuite des réformes engagées dans plusieurs secteurs.
3. **La pauvreté et les inégalités demeurent élevées.** L'incidence de la pauvreté était de 45,5% en 2018 et en 2019³, avec des inégalités plus marquées dans les zones rurales, où 58,8% de la population est considérée comme pauvre, contre 26,5% dans les zones urbaines. D'après l'indice de développement humain, le Togo se classait 34^e en 2019 parmi les pays africains, et 167^e au niveau mondial⁴. Des inégalités persistent dans la redistribution des richesses, même si le coefficient de Gini s'améliore. Le revenu par habitant est inférieur à la moyenne africaine⁵. Les femmes, qui représentent 51,1% de la population agricole, constituent l'une des populations les plus vulnérables. Pour réduire ces déséquilibres, des politiques et des lois ont été adoptées.
4. **La sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure un enjeu majeur.** L'insécurité alimentaire touche environ 21% de la population rurale. Chez les enfants de moins de 5 ans, 23,8% des individus souffrent de malnutrition chronique, et 5,7% d'émaciation. Le pays se classe au 86^e rang sur 107 pays selon l'indice de la faim dans le monde de 2020.
5. **Une croissance agricole entravée.** On estime que 55% des terres arables sont inexploitées⁶. Néanmoins, la diversité agroécologique est propice à l'amélioration de la croissance et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des recherches ont été entreprises en vue d'intensifier la production, et des possibilités d'intégration aux marchés sont en cours d'étude au sein des agropôles. Le secteur agricole est dominé par les exploitations familiales, qui sont vulnérables aux changements climatiques, pâtissent d'un accès insuffisant aux intrants et ont de faibles rendements. Le Gouvernement accélère la mise en œuvre de politiques, de réformes et d'investissements en vue d'offrir des perspectives économiques, d'emploi et d'autonomisation, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
6. **Possibilités d'intégration régionale en matière de transformation agricole.** Le Togo et le Bénin bénéficient de la première opération régionale financée par le

¹ La croissance du produit intérieur brut (PIB) était égale à 5,3% en 2019.

² Le pays compte 8,3 millions d'habitants, dont 60% vivent en milieu rural et 45% ont moins de 15 ans (2020).

³ D'après le sondage sur les revenus et les dépenses des ménages.

⁴ Sur 54 pays africains et 189 pays dans le monde, avec un indice de développement humain de 0,515.

⁵ PIB/habitant = 690,3 USD (Fonds monétaire international, octobre 2020).

⁶ La superficie des terres arables est de 3,4 millions d'hectares, dont 1,54 million d'hectares sont exploités, soit 45%.

FIDA et par le Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles (PRIMA), mis en œuvre par le Gouvernement togolais⁷. Cette initiative témoigne d'une approche commune de la transformation durable de l'agriculture familiale, fondée sur les marchés, les pôles commerciaux sous-régionaux et les corridors de transport transfrontaliers.

7. **Priorités du Gouvernement dans le cadre de la feuille de route Togo 2025.**
Le Togo dispose d'une vision nationale globale qui repose sur 3 parcours stratégiques, 10 ambitions, 36 projets et 6 réformes prioritaires. La feuille de route du Ministère de l'agriculture offre un résumé des principales difficultés auxquelles le secteur est en proie, à savoir: i) les faibles rendements agricoles; ii) l'accès insuffisant des producteurs et de leurs organisations aux financements; iii) la pression foncière, avec un accès limité aux terres pour les femmes et les jeunes.

II. Contexte institutionnel et cadre de l'action publique

8. « Une agriculture productive à forte valeur ajoutée qui génère de la richesse pour les exploitants et constitue un moteur de croissance pour le pays »: telle est la vision stratégique exprimée par le Gouvernement dans la feuille de route Togo 2025. Les priorités sont les suivantes: i) améliorer les rendements agricoles; ii) accélérer la mise en œuvre du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA); iii) étendre l'agropôle de Kara au secteur privé⁸; iv) approfondir les réformes actuelles relatives aux régimes fonciers agricoles pour faciliter l'accès des petites exploitations à la terre. Cette feuille de route est intégrée au Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) pour 2017-2026, l'un des outils prévus dans le Plan stratégique du Gouvernement pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030. Ces stratégies et plans d'action reposent sur le Plan national de développement 2018-2022, qui vise à « transformer structurellement l'économie togolaise pour garantir une croissance forte, durable, résiliente et inclusive à même de créer des emplois décentés et d'améliorer le bien-être social ». Ils sont conformes aux politiques agricoles régionales et multilatérales [la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine: L'Afrique que nous voulons].
9. Le COSOP est conforme aux objectifs stratégiques nationaux relatifs à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, à la Politique nationale sur l'équité et l'égalité de genre, au Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes, et à la Stratégie nationale pour la protection et la promotion des personnes handicapées. Il sera mis en œuvre avec pour objectif global de rendre l'agriculture plus résiliente face aux changements climatiques. Le Togo a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1995, ainsi que d'autres accords, et s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 31% à l'horizon 2030⁹.
10. La liste des principales parties prenantes comprend: i) les institutions publiques; ii) les organisations paysannes professionnelles, notamment la Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), les collèges de femmes et de jeunes, ainsi que les chambres d'agriculture; iii) les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile en général; iv) le secteur privé; v) les partenaires techniques et financiers. En outre, il existe plusieurs cadres de concertation, notamment la Plateforme nationale de promotion de l'agriculture familiale au Togo (PNAFAT), le Comité national de coordination de l'élaboration du plan d'action national au Togo et d'autres initiatives du même type.

⁷ Pendant la période 2021-2026.

⁸ L'agropôle de Kara s'inscrit dans la phase pilote du Projet de développement des agropôles au Togo (PRODAT 2017-2030).

⁹ Conformément à la contribution déterminée au niveau national.

III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience

11. Le présent COSOP s'appuie sur la note de stratégie de pays (2018-2019) et formalise la coopération entre le FIDA et le Gouvernement togolais. Cette coopération a repris en 2009, après une dizaine d'années d'interruption¹⁰, avec trois projets qui ont profité à plus de 700 000 ruraux pauvres, dont 50% de femmes. Le coût total de ces projets, qui ont une portée nationale¹¹, est estimé à 192,8 millions d'USD, dont 62,1 millions d'USD financés par le FIDA. Le présent COSOP s'appuie sur les enseignements tirés de l'exécution de ces projets et des interventions menées par d'autres partenaires de développement.
12. Le Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo (PADAT) 2010-2016 a été jugé plutôt insatisfaisant à son achèvement, avec un taux de décaissement de 47%. Toutefois, ce projet a obtenu des résultats remarquables en matière de sécurité alimentaire, grâce à un mécanisme de déclenchement rapide financé par le FIDA¹². Les investissements structurels attendus pour appuyer ce mécanisme au sein des institutions rurales ne se sont pas matérialisés pendant le projet, car les cofinancements de deux banques de développement africaines, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, n'ont pas été mobilisés¹³. Le principal enseignement tiré de ce projet est qu'il faut définir une approche de cofinancement fondée sur la synchronisation des différentes interventions si l'on souhaite garantir des résultats durables.
13. Le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) 2014-2021 approche de son terme, affichant pour l'instant un taux de décaissement de 48%¹⁴. Grâce à ses performances exceptionnelles au cours des deux dernières années, ce projet a permis d'appuyer 900 microentreprises et petites entreprises sur les 1 800 visées. Néanmoins, les perspectives de viabilité sont mauvaises en raison d'une supervision insuffisante: on déplore des retards importants dans l'exécution, ainsi que des difficultés en matière de gestion de projet. Une concertation plus étroite avec le Gouvernement, qui a émis des réserves sur la gestion du projet et sur le suivi étroit proposé par le FIDA, aurait permis d'effectuer les ajustements nécessaires pour exécuter efficacement ce projet et d'autres du même type.
14. Le Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) 2019-2025 sera l'occasion de mettre en œuvre l'un des piliers stratégiques de la feuille de route 2025 du Ministère de l'agriculture, à savoir l'accélération du mécanisme de financement agricole. Sur la base des enseignements tirés du PNPER, le ProMIFA a prévu d'établir des mécanismes opérationnels (ciblage économique des organisations de producteurs, partenariats stratégiques, etc.) à même de favoriser une exécution plus rapide. Son examen à mi-parcours confirme qu'une bonne planification crée les conditions idéales à des fins d'efficacité et de performance.
15. L'exécution du COSOP tiendra compte du principe d'additionnalité, en vue d'optimiser les avantages pour les groupes cibles à partir des enseignements tirés des interventions menées dans le secteur agricole. Ces enseignements sont les suivants:
 - Impliquer et renforcer les organisations de producteurs. Les groupements du secteur agricole dotés de capacités d'organisation et de gouvernance renforcées ont un rôle essentiel à jouer pour répondre aux grandes

¹⁰ La coopération avec le Togo a débuté en 1983.

¹¹ Chaque projet est exécuté dans les cinq régions du pays.

¹² La contribution du FIDA a obtenu un taux de décaissement satisfaisant de 96%.

¹³ Le cofinancement de la BOAD et de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO représentait 40% du projet.

¹⁴ Décembre 2020. Taux du FIDA de 55%.

problématiques de l'agriculture familiale.

- Inclure les jeunes. Plusieurs projets à l'appui de l'entrepreneuriat des jeunes¹⁵ ont démontré que pour inclure les jeunes et en faire des acteurs à part entière du secteur rural, il fallait leur fournir une formation professionnelle, des possibilités de renforcer leurs compétences, un appui technique, des outils innovants, ainsi qu'un meilleur accès aux moyens de production tels que les financements.
 - Fournir des financements ruraux inclusifs. Le PNPFR, le ProMIFA et le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs témoignent du rôle essentiel des financements pour permettre au groupe cible du FIDA d'accéder aux capitaux d'investissement. La viabilité de cette fonction passe par le renforcement et la promotion de l'inclusion financière en milieu rural, l'éducation financière des exploitants agricoles, la possibilité pour les organisations de producteurs de négocier des crédits, l'institutionnalisation d'instruments facilitant l'accès aux services financiers, et la professionnalisation du financement agricole.
 - Employer une approche territoriale pour développer les marchés agricoles. Cela implique: i) d'appuyer les acteurs du développement et de mobiliser efficacement les associations d'organisations de producteurs dans la collecte et la commercialisation des produits cultivés; ii) de garantir l'accès à un éventail de services économiques agricoles; iii) d'adopter une approche multipartite de l'ingénierie sociale.
 - Fournir l'accès à l'eau, à la gestion des ressources naturelles et à des pratiques résilientes face aux changements climatiques. Les investissements dans le contrôle de l'eau et la gestion des ressources naturelles ont permis d'augmenter la productivité, les revenus et les perspectives d'emploi pour les petits exploitants, les femmes et les jeunes. Concernant la problématique climatique, le Togo souhaite promouvoir des méthodes de production agroécologiques.
 - Proposer des possibilités de renforcement des capacités pour l'exécution et la gestion des projets. Pour améliorer les performances, il est essentiel de simplifier les projets et d'assurer le renforcement des capacités des équipes d'exécution en matière de planification de projet, de gestion financière et de passation de marchés.
 - Faire preuve de flexibilité dans la conception des projets pour pouvoir s'adapter à l'évolution des contextes. La pandémie de COVID-19 a montré combien il était nécessaire de planifier la capacité à réagir rapidement aux situations d'urgence dès la conception du projet.
16. Le positionnement stratégique du présent COSOP permettra au FIDA d'appuyer le Gouvernement et les organisations de producteurs dans la mise en œuvre des réformes et dans l'établissement d'orientations nouvelles pour le secteur agricole, notamment: i) en facilitant l'accès des petits exploitants à la terre par la mise en œuvre d'un nouveau régime foncier fondé sur les agropôles¹⁶ et les zones de développement agricole planifié¹⁷; ii) en prenant des dispositions pour faciliter l'intégration des petits producteurs aux marchés et aux partenariats économiques; iii) en promouvant une concertation sur les politiques plus inclusive.

¹⁵ Le PNPFR au Togo, le Projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) au Mali et le Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes) au Sénégal, les trois projets étant appuyés par le FIDA.

¹⁶ Le MAEDR définit un agropôle comme une zone offrant un vaste potentiel en matière de développement agricole et d'augmentation de la production.

¹⁷ Les zones de développement agricole planifié, réparties dans les cinq régions du Togo, sont de grandes parcelles de terre (entre 100 et 300 hectares) mises de côté pour être aménagées par l'État.

17. Sur la base des enseignements déjà tirés, le présent COSOP contribuera: i) à répondre aux problématiques récurrentes qui nuisent à la performance du projet, notamment la gestion financière, la passation de marchés et les changements climatiques; ii) à mettre en place une stratégie de sortie pour les projets du portefeuille.

IV. Stratégie de pays

A. Avantage comparatif

18. Au Togo, le FIDA est reconnu pour son savoir-faire en matière de développement de l'agriculture familiale, et pour l'aide qu'il apporte aux ruraux pauvres, notamment en ce qui concerne l'amélioration de leurs moyens d'existence, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la résilience face aux chocs. Les interventions du Fonds ont prouvé l'efficacité de cette approche, et contribuent ainsi: i) à régénérer les capacités de production (à l'image du PADAT); ii) à promouvoir l'entrepreneuriat rural et à faciliter l'accès des microentreprises aux financements (PNPER); iii) à adapter les techniques de production et la gestion des ressources naturelles aux changements climatiques (PADAT); iv) à fournir aux acteurs des filières agropastorales un accès durable aux marchés ainsi qu'à des services financiers et non financiers adéquats (ProMIFA). Le PRIMA permettra de renforcer ces résultats grâce à une approche intégrée du développement territorial.
19. L'avantage comparatif du FIDA face aux changements climatiques sera renforcé grâce à la promotion de pratiques plus durables et efficaces. Le programme de pays contribuera à réduire les émissions de dioxyde de carbone, ainsi que l'accumulation de méthane et de carbone dans les sols et dans les zones forestières protégées et régénérées au niveau des sous-bassins versants.
20. Les interventions à développer dans le cadre du COSOP feront en sorte que les thématiques de la nutrition, du genre, des jeunes ruraux et des personnes handicapées soient systématiquement prises en considération.

B. Groupe cible et stratégie de ciblage

21. **Ciblage géographique inclusif fondé sur le potentiel économique.** Les interventions du COSOP cibleront les zones prioritaires désignées pour accueillir les zones de développement agricole planifié, les agropôles et les zones à haut potentiel agricole, avec l'appui du MIFA. Ces zones ont été jugées adaptées pour développer la production à grande échelle et accueillir des installations de transformation des produits alimentaires, moyennant une approche inclusive qui vise: i) à regrouper les terres avec l'aide des exploitants concernés pour réaliser des économies d'échelle en exécutant des projets d'aménagement d'ampleur; ii) à assurer des actifs agricoles durables aux exploitations familiales et aux petits producteurs ainsi qu'à leurs organisations; iii) à allouer les zones aménagées aux communautés, aux groupes d'intérêt économique, etc., sans nuire aux intérêts des petits exploitants.
22. **Groupe cible.** Le COSOP cible les groupes vulnérables des zones rurales, à savoir: i) les petits producteurs des exploitations familiales à faible revenu, ayant un accès limité aux facteurs de production et aux marchés, et qui sont exposés aux crises climatique, économique et sanitaire; ii) les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les jeunes (hommes et femmes) et les personnes handicapées; iii) les cadres associés et leurs organisations faitières. Le COSOP vise à atteindre quelque 150 000 exploitations familiales, soit environ 795 000 personnes (dont 50% de femmes et 40% de jeunes)¹⁸.

¹⁸ Dans les zones rurales, on compte en moyenne 5,1 personnes par ménage, contre 3,9 en milieu urbain et 4,5 à l'échelle nationale [troisième enquête démographique et de santé (2013-2014)].

23. La stratégie de ciblage vise à inclure les groupes les plus vulnérables dans lesquels les questions de genre sont particulièrement sensibles, et à encourager la participation des femmes aux activités, à la gestion et aux prises de décisions. L'approche du COSOP reposera sur des mécanismes directs et d'autociblage afin de recenser les groupes vulnérables, d'établir leurs besoins et leurs difficultés, et de faire en sorte que les interventions soient porteuses de transformations en matière de genre.

C. Finalité et objectifs stratégiques

24. **Théorie du changement.** Le COSOP repose sur une théorie du changement qui encourage la transformation de l'agriculture familiale et son adaptation durable aux changements climatiques. Le secteur agricole demeure confronté à des difficultés persistantes qui l'empêchent de stimuler pleinement la croissance et de réaliser tout son potentiel. Ces difficultés sont les suivantes: la sous-exploitation des terres agricoles¹⁹ et le manque d'accès aux terres aménagées, en particulier pour les exploitants familiaux²⁰; l'organisation poussive et inefficace des secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique, en raison du manque de liens étroits (par exemple, au niveau de la production et des marchés); l'absence de liens avec les secteurs privé et financier; le manque d'infrastructures, de technologies et d'intrants de qualité. Outre ces difficultés, l'intensification des changements climatiques exige des mesures d'adaptation.
25. Tous ces facteurs expliquent les mauvaises performances globales du secteur agricole, la persistance de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'incapacité du système de production actuel à générer la croissance attendue.
26. **Objectifs stratégiques.** Le COSOP permettra de remédier à cette situation en mettant en œuvre une approche axée sur trois objectifs stratégiques interdépendants, avec pour objectif global d'accélérer la transformation de l'agriculture familiale et son adaptation aux changements climatiques en vue de réduire durablement la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
27. **Objectif stratégique n° 1:** élaborer des systèmes de production inclusifs grâce auxquels les petits producteurs et leurs organisations pourront accéder à des technologies efficaces et résilientes face aux changements climatiques, ainsi qu'à des savoirs en la matière. L'objectif stratégique n° 1 est en adéquation avec les objectifs de développement durable n°s 2, 9 et 13, et l'axe 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
28. Le COSOP contribuera au développement des zones de développement agricole planifié et des agropôles, ainsi qu'à la mise en place de cultures et de filières ciblées (PNIASAN 2016-2025) qui favoriseront la sécurité alimentaire et nutritionnelle, créeront de la valeur ajoutée (maïs, riz, sorgho, maraîchage, manioc, aviculture, etc.), tout en veillant à ce que les petits producteurs puissent accéder à ces cultures et filières, ainsi qu'au capital productif. Les priorités en matière d'investissement seront les suivantes: i) élaborer des solutions durables (adaptées au climat) en matière de gestion et de contrôle de l'eau; ii) accompagner la mise en œuvre de la réforme foncière et le processus de remembrement des terres pour faire en sorte que les petits producteurs puissent accéder aux terres agricoles; iii) élaborer et diffuser de nouvelles formes de fertilisation des sols sur la base des études réalisées par l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA); iv) faciliter l'accès des petits producteurs à des intrants efficaces et résilients face aux changements climatiques; v) moderniser la vulgarisation agricole par l'introduction et la promotion des pratiques et des technologies numériques

¹⁹ On estime que les terres agricoles cultivées représentent 1,54 million d'hectares ou 45% des terres arables (3,4 millions d'hectares).

²⁰ La plateforme SOFT (Synergie des organisations de la société civile sur le foncier au Togo), dont fait partie la CTOP, est très active en matière de concertation sur les politiques et de plaidoyer en faveur des terres agricoles.

[technologies de l'information et des communications au service du développement (FIDA)]; vi) accompagner les organisations de producteurs dans la transition agroécologique qu'elles ont amorcée et les aider à promouvoir l'agriculture biologique et l'utilisation des énergies renouvelables; vii) développer et promouvoir des technologies, équipements et savoir-faire adaptés aux changements climatiques; viii) promouvoir les secteurs prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de création de richesses (maraîchage, élevage et pisciculture); ix) appuyer la promotion des pratiques exemplaires en faveur d'une meilleure nutrition; x) encourager la structuration inclusive des secteurs et renforcer les structures d'appui réglementaire et les organisations de producteurs. Toutes les interventions contribueront à répondre aux enjeux climatiques et nutritionnels ainsi qu'aux questions de genre.

29. **Objectif stratégique n° 2:** faciliter l'intégration des exploitations familiales, des femmes rurales et des jeunes dans les marchés agricoles et les partenariats commerciaux en vue d'accroître la valeur ajoutée et de créer des perspectives d'emploi en tirant parti des possibilités offertes par la ZLECAf. L'objectif stratégique n° 2 est en adéquation avec les objectifs de développement durable n°s 5, 8 et 9, et l'axe 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
30. Le COSOP contribuera à stimuler les partenariats commerciaux pour que les petits producteurs puissent profiter de la transformation et accéder aux débouchés offerts par le secteur privé agricole et le secteur financier, grâce à des partenariats économiques au sein et en dehors des agropôles. Cela donnera lieu à des investissements qui appuieront la stratégie 2020-2025 en combinant l'« approche-filière » et l'« approche territoriale » pour créer un marché des produits agricoles protégé à l'échelle nationale et régionale. Les investissements porteront notamment sur: i) les infrastructures à même de relier les centres de production aux différents segments du marché, ainsi qu'à des installations d'entreposage et de conservation adéquats; ii) les technologies de transformation et de conditionnement et les techniques de commercialisation; iii) les initiatives de partenariat productives avec des petites et moyennes entreprises (PME) agricoles, des agrégateurs, des marchés institutionnels, etc.; iv) l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique, qui sont porteurs; v) le renforcement du MIFA pour faciliter l'accès aux services financiers; vi) la consolidation des mécanismes nationaux qui accompagnent et promeuvent l'entrepreneuriat agricole; vii) l'appui à l'intégration économique des collectivités régionales décentralisées; viii) la promotion des techniques de transformation propices à la sécurité nutritionnelle à grande échelle; ix) le renforcement des organisations de producteurs dans la mise en œuvre des stratégies d'alliance productive.
31. **Objectif stratégique n° 3:** institutionnaliser un dialogue inclusif au niveau sectoriel, avec la participation active des organisations de producteurs, des collectivités régionales, du secteur privé et des organisations de la société civile à la préparation, à la mise en œuvre et à la coordination des stratégies et programmes du secteur agricole. L'objectif stratégique n° 3 est en adéquation avec l'objectif de développement durable n° 13 et l'axe 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
32. Le COSOP appuiera la mise en œuvre du mécanisme de coordination intersectorielle et interministérielle lancé par le Gouvernement dans le cadre de la feuille de route nationale 2020-2025, ainsi que de la feuille de route spécifique au secteur agricole. Il sera en adéquation avec le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et répondra pleinement à ses trois objectifs stratégiques²¹. Il

²¹ À savoir: i) renforcer les capacités productives; ii) accroître les avantages et l'intégration aux marchés; iii) renforcer la viabilité environnementale et la résilience.

s'inscrit également dans les travaux du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Togo (2019-2023) et contribue aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8, 9, 10 et 13.

Thématiques transversales

33. **Genre, jeunes et personnes handicapées.** Dans le cadre du COSOP, des initiatives seront mises en œuvre en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes en milieu rural, lesquels bénéficieront d'approches et d'outils qui leur permettront: i) d'améliorer leur professionnalisation et leur accès aux initiatives économiques et entrepreneuriales; ii) de garantir leur présence au sein des instances politiques et économiques, ainsi que leur poids dans les décisions prises par ces dernières, en vue de transformer durablement l'espace rural. Les personnes handicapées bénéficieront de mesures spécifiques qui faciliteront leur participation aux initiatives socioéconomiques.
34. **Nutrition et enjeux climatiques.** Le COSOP appuiera la mise en œuvre de lignes directrices nationales en faveur de la nutrition en encourageant une agriculture tenant compte des enjeux nutritionnels et en promouvant les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.
35. Le Togo est confronté aux effets des changements climatiques, notamment aux inondations, aux sécheresses et à la hausse des températures. Le secteur agricole est fortement touché. La multiplication des formations en matière de régénération des paysages, la transition agroécologique, la mise en place de systèmes d'assurance agricole ou les financements verts sont autant de pistes avancées par les parties prenantes pour répondre à ces enjeux.

D. Éventail des interventions du FIDA

36. **Prêts et dons.** Le portefeuille actif du FIDA, qui demeure en totale adéquation avec les objectifs du COSOP, comprend: i) un projet en phase d'achèvement (PNPER); ii) un projet à mi-parcours (ProMIFA); iii) un programme en phase de démarrage (PRIMA). Le COSOP vise non seulement à améliorer les performances en supprimant les obstacles à l'exécution technique et en réduisant les risques inhérents à la gestion financière (jugés élevés), mais aussi à renforcer le programme de pays en concevant une nouvelle opération qui stimulera la productivité agricole et renforcera les organisations rurales. Le COSOP aidera également à promouvoir les activités financées par des dons, à l'image du programme « Faire progresser les savoirs pour un impact dans le secteur agricole » (AVANTI) piloté par le FIDA, et à renforcer les organisations de producteurs en matière de concertation sur les politiques et de mobilisation citoyenne.
37. **Contribution à l'élaboration des politiques au niveau national.** Sous l'égide du Gouvernement, le FIDA prendra part à des examens sectoriels conjoints impulsés par le MAEDR, avec la participation des organisations de producteurs, en vue de mieux évaluer les stratégies en matière d'agriculture familiale, en mettant l'accent sur: l'entrepreneuriat rural et le financement agricole; la gestion intégrée et durable de l'eau et des terres (en partenariat avec l'ONG SOFT et la Coalition internationale pour l'accès à la terre); la résilience face aux changements climatiques. Le présent COSOP appelle à inclure davantage les organisations de producteurs dans la formulation et l'examen des politiques et stratégies agricoles. Parallèlement à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, le COSOP aidera à préparer et à mettre en œuvre un plan national décennal en synergie avec la PNAFAT. Il aidera le MAEDR à exécuter la feuille de route 2020-2025 du Gouvernement togolais, à finaliser la loi d'orientation agricole et à promulguer les décrets d'application de la loi sur la réforme foncière. Enfin, il aidera à élargir et à enrichir le dialogue, la concertation et la communication entre le FIDA et le Gouvernement.

38. **Renforcement des capacités.** Le COSOP ciblera les liens défailants dans l'architecture institutionnelle du secteur agricole en aidant les différents acteurs à mettre en œuvre des stratégies de renforcement des capacités. Les interventions prioritaires viseront à renforcer: i) le fonctionnement du nouveau mécanisme de coordination du MAEDR pour le secteur agricole; ii) la gouvernance et la représentation des mouvements paysans; iii) la CTOP et les familles des organisations de producteurs affiliées en matière de concertation sur les politiques et de vigilance citoyenne; iv) le rôle moteur des femmes et des jeunes en milieu rural; v) l'observatoire des exploitations familiales et le partage des savoirs. La mise en œuvre du programme AVANTI sera achevée.
39. **Gestion des savoirs.** Le COSOP améliorera la gestion des savoirs en normalisant la production et les analyses sur la base d'approches, de bonnes pratiques, d'innovations et de difficultés communes. Le PRIMA établira un plan et un système de gestion des savoirs afin de valoriser les savoirs emmagasinés. Ce système permettra de faire fond sur les expériences pertinentes et de rendre compte de celles-ci.
40. **Coopération Sud-Sud et triangulaire.** Le programme de pays du FIDA contribuera aux initiatives de coopération actuelles entre le Togo et la CEDEAO. Le pays coopère avec les autres États membres de cette communauté, notamment dans le domaine de la recherche, de l'environnement et du climat, ainsi qu'en échangeant des savoirs sur la technologie, l'entrepreneuriat rural, entre autres. Les opérations menées dans le cadre du portefeuille de projets appuieront les agropôles inspirés de l'initiative Bagrepole conduite au Burkina Faso, dont la mise en œuvre bénéficie de l'expertise marocaine. L'Unité de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA fera en sorte que le Togo puisse coopérer plus facilement avec d'autres pays disposant d'un avantage comparatif éprouvé dans les segments d'investissement mis en avant dans le présent COSOP.

V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables

41. Le COSOP contribuera à stimuler la créativité et l'innovation en encourageant: i) des projets de recherche (fertilisation des sols, variétés de semences à haut rendement) en partenariat avec l'ITRA; ii) la mise à disposition d'équipements agricoles adaptés au climat et aux sols locaux, en coopération avec l'Institut national de formation agricole (INFA); iii) la transition agroécologique amorcée par la CTOP avec le concours du Réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo (ReJePPAT); iv) la promotion de techniques et de savoirs relatifs à l'adaptation aux changements climatiques. Le COSOP innovera par son approche territoriale et par la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat dans le domaine de l'agriculture familiale.
42. Le COSOP s'appuiera sur les réalisations du portefeuille en cours et des projets précédents (PADAT, PNPER, ProMIFA) en ce qui concerne les méthodes de production agroécologiques, l'entrepreneuriat des jeunes et la finance rurale.
43. Le programme fera également fond sur les enseignements tirés du portefeuille agricole du MAEDR et contribuera à la diffusion des pratiques retenues en vue d'une reproduction à plus grande échelle. Les initiatives amorcées ou conduites par la CTOP pour promouvoir les bonnes pratiques de développement dans le domaine de l'agriculture familiale seront également mises à profit.

VI. Exécution du COSOP

A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement

44. Le portefeuille inclut le nouveau programme régional PRIMA, qui démarrera en 2021, avec le concours du Bénin et de la CEDEAO. Il sera coordonné à l'échelle régionale par l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) de la

CEDEAO²². Une nouvelle opération sera lancée à l'appui de la productivité agricole et des organisations de producteurs au cours du prochain cycle d'allocation. Son coût est estimé à 30 millions d'USD, dont 15 millions d'USD financés par le FIDA. Le cofinancement national comprend non seulement la contribution du Gouvernement, mais également des fonds issus d'autres sources telles que les institutions financières rurales, des PME, les bénéficiaires et d'autres acteurs. La Division des services de gestion financière (FMD) travaille actuellement avec l'équipe de pays pour améliorer le cofinancement national. Dans le cadre de sa feuille de route, le Gouvernement devrait augmenter ses contributions au secteur agricole, ainsi que les fonds de contrepartie.

Tableau 1
Cofinancement du FIDA
(en millions d'USD)

Projet	Total	FIDA	Cofinancement		Ratio de cofinancement
			National	International	
En cours					
PNPER	39,4	21,6	14,3	3,5	
ProMIFA	35	7,5	11,9	15,6	
PRIMA	42,4	20,0	6,7	15,7	
Sous-total	116,8	49,1	32,9	34,8	
Prévus					
Appui à la productivité et au renforcement des organisations de producteurs	30	15,0	5,0	10,0	
Total	146,8	64,1	37,9	44,8	1:1,290

B. Ressources consacrées aux activités hors prêts

45. Les activités hors prêts viseront à appuyer la concertation sur les politiques, la participation citoyenne, le renforcement institutionnel des organisations rurales et la gestion axée sur les résultats, ainsi qu'à renforcer la résilience face à la COVID-19, à l'image du don au titre du Mécanisme de relance du FIDA en faveur des populations rurales pauvres²³. Les ressources seront sollicitées en collaboration avec des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement et le secteur privé, et par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, de la coopération décentralisée et du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, entre autres.
46. Le programme intercontinental Organisations paysannes dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (2019-2024)²⁴, à l'appui des réseaux régionaux d'organisations de producteurs et de leurs membres²⁵, appuie la professionnalisation des organisations paysannes pour qu'elles participent plus activement aux programmes publics, notamment ceux financés par le FIDA.

²² Le siège de l'ARAA est à Lomé.

²³ Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres lancé à la suite de la pandémie de COVID-19.

²⁴ Cofinancé par l'Union européenne et le FIDA.

²⁵ Au Togo, la CTOP par l'intermédiaire du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest.

C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement

47. L'exécution du COSOP améliorera la participation du FIDA aux cadres de consultation, de concertation et de coordination dans le secteur agricole avec des partenaires tels que l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes bilatéraux/multilatéraux²⁶. Le FIDA participera aux initiatives sectorielles conjointes menées par le MAEDR, qui réuniront des partenaires tels que le programme national de développement des agropôles. Le programme de pays vise à établir des synergies avec les organisations économiques régionales (CEDEAO et UEMOA), ainsi qu'avec des partenaires tels que la Banque africaine de développement (BAfD), la BOAD et les organismes ayant leur siège à Rome. Des partenariats stratégiques seront établis avec la CTOP et, à l'échelle régionale, avec le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le secteur privé, les collectivités régionales décentralisées et la société civile. En ce qui concerne les questions foncières, un partenariat sera formalisé avec l'ONG SOFT et la Coalition internationale pour l'accès à la terre.
48. Pour répondre aux recommandations du Forum paysan²⁷, une convention de collaboration pourrait être envisagée entre le programme du FIDA et la CTOP²⁸.

D. Participation des bénéficiaires et transparence

49. Tout au long du processus de consultation, les parties prenantes – en particulier les petits producteurs représentés par la CTOP, le ReJePPAT et le Réseau national des femmes togolaises dans l'agriculture – ont plaidé pour davantage de contrôle citoyen dans la préparation et la mise en œuvre du programme du FIDA, offrant de prendre principalement en charge la gestion des partenariats stratégiques dans le cadre des projets individuels. Le COSOP adoptera une approche inclusive en matière de collaboration avec les groupes cibles²⁹.

E. Modalités de gestion du programme

50. Dans un premier temps, la mise en œuvre du COSOP mettra l'accent sur le mécanisme de coordination au niveau des projets, sous l'autorité des ministères de tutelle. Par la suite, le FIDA et le Gouvernement togolais pourraient, d'un commun accord, décider d'élaborer un plan de coordination consolidé à l'échelle du programme, qui serait intégré au MAEDR.
51. Ce mécanisme aura l'avantage de renforcer les capacités institutionnelles du MAEDR en matière de coordination et de suivi des projets.
52. Le COSOP bénéficiera de l'appui et de la supervision du bureau régional du FIDA basé à Abidjan. Celui-ci maintiendra un contact étroit avec les autorités nationales, qui ont insisté pour que le FIDA établisse une représentation permanente au Togo. Le FIDA et le Ministère de l'agriculture organiseront, chaque année, des consultations aux fins du suivi de la mise en œuvre du COSOP. Un examen à mi-parcours sera conduit en 2024. Il contribuera à orienter l'utilisation des fonds dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA.

F. Suivi-évaluation

53. L'objectif du COSOP sera de s'intégrer au système de suivi-évaluation du secteur agricole, à l'aide des indicateurs issus de son cadre de gestion des résultats. Une collaboration étroite sera établie avec le MAEDR, en particulier avec la Direction des politiques, de la planification et du suivi-évaluation et la Direction des

²⁶ Fonds asiatique de développement, Banque africaine de développement, Fonds de l'OPEP pour le développement international.

²⁷ Organe de concertation sur les politiques entre les organisations de producteurs et le FIDA.

²⁸ Le but est: i) de tirer des enseignements des programmes précédents; ii) d'appuyer le développement durable des exploitations familiales.

²⁹ Une telle approche requiert: i) un audit institutionnel des partenaires stratégiques; ii) une gouvernance fonctionnelle axée sur la responsabilité; iii) une stratégie d'intervention menée avec le groupe cible.

statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation.

54. Un examen annuel conjoint du COSOP sera organisé, avec un examen à mi-parcours en 2024 et un examen final en 2027.
55. L'initiative AVANTI du FIDA, qui prône une gestion axée sur les résultats, servira à analyser les capacités actuelles du pays en matière de suivi-évaluation, et à offrir un appui en matière de renforcement des capacités techniques et logistiques³⁰.

VII. Gestion des risques

Tableau 2
Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Politique/gouvernance	Faible	Appuyer la mise en œuvre de la feuille de route 2020-2025 du Gouvernement pour le secteur agricole
	Élevé	Appuyer la concertation sur les politiques en vue d'accroître les investissements dans le secteur agricole, et promouvoir une gestion des interventions axée sur les résultats
Risques macroéconomiques	Modéré	Appuyer les investissements dans les agropôles
Politiques et stratégies sectorielles	Modéré	Participer aux examens et consultations sectoriels
Capacités institutionnelles	Modéré	Ancrage dans le mécanisme sectoriel et renforcement institutionnel du MAEDR
Portefeuille	Modéré	Établir des partenariats avec les entités techniques souveraines, les organisations paysannes et les prestataires de services
Risques financiers	Élevé	Suivi de la gestion financière du portefeuille FMD fournit un appui régulier aux réformes visant à améliorer la gouvernance et la capacité d'absorption.
Environnement et climat	Modéré	Appuyer la régénération et la gestion durable des ressources naturelles Appuyer l'accès aux ressources et aux équipements permettant une consommation économe de l'eau Outils d'adaptation en réponse aux changements climatiques
Risques sociaux	Modéré	Sécurité foncière et suivi foncier Consultations inclusives Forums inclusifs à des fins de dialogue Contrôle citoyen à des fins de prévention des conflits Flexibilité dans la conception du projet pour mieux faire face aux situations d'urgence telles que la COVID-19

³⁰ Consulter le rapport sur l'initiative AVANTI au Togo.

<i>Risques</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Risque global	Modéré	Contrôle, appui conjoint et missions de suivi

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement de la stratégie nationale	ODD axes UNDAF	Principaux impacts du COSOP			
		Objectifs stratégiques	Activités de prêt et hors prêt pour la période du COSOP	Indicateurs d'effets	Indicateurs d'étapes
<p>Plan national de développement (PND : 2018-2022)</p> <p><i>Objectif global :</i> Développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvo-pastoral par la mise en place des agropoles fédérant plusieurs activités (culture vivrière, aquaculture, transformation et recherche) y compris la réforme du foncier</p> <p><i>Trois axes stratégiques :</i></p> <p>a) Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région</p> <p>b) Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives</p> <p>c) Consolider le développement social et renforcer les</p>	<p>ODD 1 : Pas de pauvreté</p> <p>ODD 2 : Faim zéro</p> <p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> <p>UNDAF – Axe 2 : Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</p>	<p>Objectif global : Accélérer la transformation de l'agriculture familiale togolaise et son adaptation durable au changement climatique pour la réduction durable de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<p>Opérations en portefeuille:</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (ProMIFA : 2018-2025) Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA : 2022 - 2027) RPSF I et II Nouvelles opérations du COSOP 	<ul style="list-style-type: none"> 150.000 exploitations familiales impactées correspondant approximativement à 795.000 personnes (50% de femmes et 40% de jeunes) Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité en baisse : 40% Augmentation du niveau de revenu rural moyen par habitant de 20% Sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcée : + 25% Résilience face au changement climatique améliorée 	
	<p>ODD 2 : Faim zéro</p> <p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>Objectif stratégique 1 : Développer des systèmes de production inclusifs qui pérennisent l'accès des petits producteurs et de leurs organisations aux technologies et connaissances performantes et climato-résilientes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement en maîtrise contrôlée de l'eau dans les agropoles et les ZAAPZAAP Appui à la mise en œuvre de la réforme foncière Appui à la fertilisation des sols Accès des petits producteurs aux intrants 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des rendements : +40% (1.2.3) Augmentation des volumes transformés : +30% Amélioration de l'état nutritionnel des 	<ul style="list-style-type: none"> Surfaces aménagées soumises à une gestion résiliente (3.1.4) : 10.000 ha Utilisation d'énergies renouvelables et bonnes pratiques environnementales

Alignement de la stratégie nationale	ODD axes UNDAF	Principaux impacts du COSOP			
		Objectifs stratégiques	Activités de prêt et hors prêt pour la période du COSOP	Indicateurs d'effets	Indicateurs d'étapes
<p>mécanismes d'inclusion</p> <p>Feuille de route gouvernementale Togo 2025 à la place du PND :</p> <p>Ambition 4 « Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ».</p>	<p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> <p>UNDAF – Axe 2 : Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</p>		<p>performants et climato-résilients</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilitation de la transition agroécologique Promotion des filières de sécurité alimentaire et nutritionnelle 	<p>ménages (1.1.8) : 40% des ménages</p>	<p>(3.2.2) : 20% des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Producteurs formés aux techniques de production (1.1.4) : 30.000 Nombre de personnes adoptant des bonnes pratiques de nutrition : 60.000
<p>Politique agricole 2016 – 2030</p> <p>Quatre objectifs :</p> <p>a) Accroître durablement la production et la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole</p> <p>b) Améliorer l'accès aux facteurs de production et moderniser les infrastructures de production</p> <p>c) Promouvoir l'innovation technologique, la formation professionnelle et assurer la diffusion des meilleures techniques pour accompagner la</p>	<p>ODD 5 : Egalités des sexes</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>UNDAF – Axe 1 : Amélioration de l'employabilité pour une croissance économique durable et inclusive</p>	<p>Objectif stratégique 2 : Faciliter l'intégration des exploitations familiales, des femmes et des jeunes ruraux dans les marchés agricoles et les partenariats d'affaires en vue d'accroître la valeur ajoutée et créer des opportunités d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures de marché (pistes, magasins de stockage, unité de conservation, etc.) principalement dans les agropoles et bassins de production prioritaire Technologies et techniques de transformation et de conditionnement Promotion des initiatives de partenariats productifs dans les agropoles Appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques Renforcement du MIFA Renforcement des dispositifs nationaux d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat agricole Appui à l'intégration économique des 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès physique au marché : 50% des bénéficiaires (2.2.6) Amélioration du taux d'inclusion financière rurale : +10% Nombre de nouveaux emplois créés (2.2.1) : 40.000 Pourcentage d'entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices (2.2.2) : 40% Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux ayant établi des partenariats formels/des accords ou des contrats 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de km de pistes (2.1.5) : 300 Nombre d'infrastructures de soutien au marché (2.1.6) : 40 Nombre de bénéficiaires accédant aux services financiers (1.1.5) : 50.000 Nombre de jeunes ruraux formés en matière d'initiatives économiques rémunératrices : 20.000 (2.1.2) Nombre d'entreprises promues dans les agropoles : 50.000 Nombre de petits producteurs dans les partenariats productifs : 30.000

Alignement de la stratégie nationale	ODD axes UNDAF	Principaux impacts du COSOP			
		Objectifs stratégiques	Activités de prêt et hors prêt pour la période du COSOP	Indicateurs d'effets	Indicateurs d'étapes
<p>transformation de l'agriculture</p> <p>d) Améliorer la gouvernance, le cadre institutionnel et développer des instruments de soutien adaptés à la nouvelle vision</p>			<p>collectivités territoriales décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des techniques de transformation pour la sécurité nutritionnelle à grande échelle • Renforcement des OP dans les alliances productives 	avec des entités publiques ou privées (2.2.3) : 20%	
<p>Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN : 2017-2026)</p> <p>4 objectifs stratégiques :</p> <p>a) Amélioration de l'organisation de l'espace agricole et des chaînes de valeurs agricoles</p> <p>b) Amélioration de la productivité, de la production des filières agricoles et la valorisation des produits</p> <p>c) Amélioration de la résilience, l'alimentation, la nutrition des populations rurales et l'inclusion sociale</p>	<p>ODD 13 : Inégalités réduites</p> <p>UNDAF-Axe 4 : Amélioration de l'efficacité des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale</p>	<p>Objectif stratégique 3 : Institutionnaliser le dialogue inclusif au niveau sectoriel avec une implication active des organisations de producteurs, des collectivités territoriales, du secteur privé et des OSC dans les processus de préparation, de mise en œuvre des stratégies et programmes du secteur agricole et dans la coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du leadership paysan • Facilitation du dialogue politique • Amélioration du système de planification et de suivi-évaluation sectoriel • Appui aux initiatives d'engagement citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace créé pour le dialogue sur les politiques impliquant les OP • Mise en œuvre des nouvelles dispositions de la réforme foncière • Opérationnalisation du nouveau dispositif de suivi-évaluation du MAEDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits relatifs au dialogue sur les politiques et stratégies sectorielles : 10 • Nombre de petits producteurs installés/réhabilités sur foncier sécurisé : 15.000 • Plan d'action national sur l'agriculture familiale • Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées (P2) : 5 • Partenariats formalisés entre les projets du portefeuille et la CTOP et ses OP faitières

Alignement de la stratégie nationale	ODD axes UNDAF	Principaux impacts du COSOP			
		Objectifs stratégiques	Activités de prêt et hors prêt pour la période du COSOP	Indicateurs d'effets	Indicateurs d'étapes
d) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole					

Annexe 2. Scénarii de transition

1. Sur la dernière décennie, la croissance économique du Togo est restée soutenue avoisinant en moyenne 5%. Cette tendance est surtout portée par les grands projets qui ont permis de moderniser les infrastructures du pays. De 4,8 % en 2018, le taux de croissance, a atteint 5,1% en 2019. Cette évolution du taux de croissance contribue à la baisse de l'incidence de la pauvreté. Elle est passée de 58,7 % en 2011 à 55,1% en 2015, pour ressortir à environ 53,5% en 2017, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)³¹. Selon l'enquête sur l'harmonisation des conditions de vie des ménages (EHCVM) de l'UEMOA, l'incidence de la pauvreté est de 45,5% en 2018 et 2019. Ces avancées se font particulièrement sentir en zone rurale, longtemps zone la plus touchée par la pauvreté. On note en revanche son nette augmentation en milieu urbain et périurbain, passant de 28,5% en 2011 à 34,8% en 2015, due à l'exode rural. Cependant, elle a baissé selon l'EHCVM en 2018 et 2019 où elle se situe à 26,5%. Plusieurs initiatives ont été entreprises par le gouvernement togolais, notamment dans le secteur agricole pour favoriser l'épanouissement des femmes et des jeunes en milieu rural.

2. Alors qu'on s'attendait à une progression de la croissance à 5,3% en 2020, selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la crise sanitaire mondiale du Covid-19 est venue peser sur les résultats macroéconomiques. Les projections pour 2020 ont dû être revues à la baisse par la partie togolaise à 1,3 % après le démarrage de la crise en mars 2020 et à 0,7% en octobre 2020. Cependant l'économie togolaise a finalement enregistré une croissance de 1,8% pour 2020 affichant ainsi une certaine résilience, un taux de 4,8% est prévu pour 2021. Le déficit budgétaire devrait se creuser pour passer d'une projection initiale de 1,9 % du PIB à 3,6 % du PIB, compte tenu de la hausse des dépenses de santé et de la perte de recettes. Le déficit budgétaire est passé finalement de 0,8% en 2018 à 7% en 2020 et est prévu à 6% pour 2021. La balance des paiements accuse un déficit de financement de 1,7 % du PIB.

3. Toutefois, sur le moyen terme, projette le FMI, en espérant la résorption de la crise sanitaire et la poursuite des réformes multisectorielles engagées, les perspectives sont globalement favorables : la projection de croissance à moyen terme s'établit à environ 5,5 %, dans la mesure où la récente modernisation des infrastructures publiques et l'embellie constante du climat des affaires devraient stimuler la productivité et l'investissement privé.

4. Les scénarii esquissés dans le tableau 1 présentent trois cas de figure susceptibles d'influencer positivement ou négativement la croissance et son impact durant le cycle du COSOP.

Tableau 1: Projections des principales variables macroéconomiques et problématiques rurales³²

<i>Cas</i>	<i>Base</i>	<i>Haut</i>	<i>Bas</i>
Croissance moyenne du PIB (2022 - 2027)	5,25%	7,0%	3,5%
Valeur ajoutée agriculture (% du PIB)	30%	50%	20%
Croissance du PIB par habitant (2026)	2,9%	4%	1,5%
Dette publique (% du PIB) (2021- 2026)	57,7%	45%	65%
Taux d'inflation moyen (%) (2022 - 2027)	2%	0,5%	3%
Population rurale	Actuelle (Estimation 2021) : 4 930 000 Fin période COSOP : 5 577 840 Taux de croissance annuelle : 2,5%		
Climat d'investissement pour les entreprises rurales	4/6 Grace aux réformes qu'il conduit depuis quelques années pour améliorer le climat des affaires, le Togo s'est hissé dans le top 10 des pays réformateurs selon le classement 2020 de Doing Business. Ces réformes restent largement à l'avantage		

³¹ Cartographie de la pauvreté 2017

³² Sources : Projection de la mission de préparation COSOP basées sur des références FMI, Rapport 20/107, Mai 2020 ; note de conjoncture Banque centrale, Data.net Banque mondiale.

Vulnérabilités aux chocs

du segment urbain des affaires, laissant ainsi entrevoir la nécessité de développer une stratégie appropriée pour la promotion de l'investissement productif à grande valeur ajoutée dans le secteur rural. La stratégie de développement des agropoles et la mise en œuvre des priorités de la feuille de route sectorielle 2025 ouvrent des perspectives prometteuses pour réaliser cet objectif

3/6

Situation sécuritaire. Alors que les dernières années étaient plutôt touchées par une instabilité politique³³, par de nombreuses manifestations entre 2017 et 2018 lors des élections, les pressions à l'extrême nord sont aujourd'hui les points de vigilance de la région³⁴. L'Extrême Nord présente une pression djihadiste importante en raison de la porosité des frontières et de la dégradation progressive des situations dans les pays sahéliens avoisinants dont les évolutions pourraient entraîner une déstabilisation des pays du Golfe de Guinée. Les Nord de ces pays sont des zones d'intérêt car elles sont vues aujourd'hui comme « zones de repos et de logistique » pour les djihadistes. Dès 2018, le Gouvernement avait lancé l'opération Koundjoaré pour faire face à la menace.³⁵ L'élargissement des actions du G5 Sahel à une échelle CEDEAO est une priorité ainsi que l'amélioration des capacités de mise en œuvre de cette force.

Vulnérabilité climatique : Les principaux risques climatiques auxquels le Togo est confronté sont les inondations, la sécheresse, la mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace des pluies, les vents violents et l'érosion côtière³⁶. Selon la NDC (2015), les secteurs qui seront les plus touchés par le changement climatique sont l'énergie, les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, l'affectation des terres, les établissements humains, la santé, la zone côtière. Partout au Togo, la sécheresse et les inondations constituent les plus grandes menaces de catastrophes naturelles.

- *Le scénario de base* traduit le statu quo de la situation macroéconomique avec un impact limité en termes d'investissement dans les services sociaux base et l'amélioration des moyens d'existence des populations, en particulier en milieu rural. Les restrictions en cours en raison de la crise sanitaire sont supposées en place avec des effets négatifs sur l'activité économique.
- *Le scénario haut* visualise l'économie togolaise dans un environnement favorable à la croissance doublée d'un effort de maîtrise de la dette publique sous la barre de 50%. La projection à 4% de la croissance du PIB par habitant présuppose des investissements socioéconomiques susceptible de renforcer la résilience des populations. Ce scénario suppose la résorption de la pandémie et la poursuite des réformes structurelles.
- *Le scénario bas* s'appuie entre autres sur l'hypothèse d'une persistance de la crise sanitaire avec ses effets néfastes du Covid-19 et la dégradation des conditions d'investissement. Ce scénario reflète les analyses du FMI qui estiment que les perspectives à moyen terme sont soumises à risques au-delà du Covid-19 entrevoyant

³³ ACLED. 2018. Togo: Another Wave of Demonstrations Washes over Gnassingbé's Regime. <https://acleddata.com/blog/2018/12/13/togo-another-wave-of-demonstrations-washes-over-gnassingbes-regime/>

³⁴ International Crisis Group. 2019. L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion djihadiste <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/b149-afrique-de-ouest-face-au-risque.pdf>

³⁵ Le Monde. 2020. Dans le nord du Togo, la pression djihadiste est « très forte ». Article du 18 février 2020. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/02/18/dans-le-nord-du-togo-la-pression-djihadiste-est-tres-forte_6029955_3212.html

³⁶ World Bank & GFDRR, 2011, Climate risk and adaptation Togo Profile https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr_climate_change_country_profile_for_TGO.pdf

une situation économique incertaine, des menaces sécuritaires au niveau régionale, etc.

Implications pour le FIDA

5. **Condition de prêt.** En vertu de son statut de pays à faible revenu, le Togo bénéficie des conditions les plus concessionnelles offertes par le FIDA conformément au Cadre de viabilité de la dette³⁷. Etant donné que l'effet de contraction induite par la pandémie du Covid-19, les projections de croissance pour 2020 ont été sensiblement revues à la baisse. De plus, le déficit budgétaire et le besoin de financement de la balance des paiements pourraient s'élargir considérablement en raison de la perte de recettes, de l'augmentation des dépenses de santé et de la baisse des exportations. Dans ces conditions, il est peu probable que le Togo passe à des conditions de financement supérieures pendant la période du COSOP.

6. **Allocation PBAS.** L'allocation du Togo pourrait éventuellement stagner en raison des contraintes du cadre macroéconomique actuelle. Cependant une reprise anticipée de l'activité économique, dans le scénario « haut » pourrait résulter en une augmentation de l'allocation en fonction du volume total des ressources du FIDA et de la performance des autres pays. Inversement l'allocation pour se réduire dans le scénario « bas ».

7. **Priorités du COSOP.** Les investissements du COSOP porteront prioritairement sur : des aménagements en maîtrise contrôlée de l'eau dans les agropoles et les ZAAP, l'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière, à la fertilisation des sols, à la facilitation de l'accès des petits producteurs aux intrants performants et climato-résilients. Ils porteront également sur les infrastructures de marché (pistes rurales, magasins de stockage, unité de conservation, etc.) principalement dans les agropoles et bassins de production prioritaire, les technologies et techniques de transformation et de conditionnement, la promotion des initiatives de partenariats productifs dans les agropoles, l'appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, etc. Enfin, le COSOP contribuera au renforcement de la nutrition du leadership paysan, à la facilitation du dialogue politique, l'amélioration du système de planification et de suivi-évaluation sectoriel.

8. **Opportunités de cofinancement.** La mise en œuvre du COSOP s'inscrira dans l'agenda du Gouvernement qui plaide pour fédérer les ressources partenaires autour des priorités du secteur, tout en comptant dans la mesure du possible sur les ressources domestiques susceptibles d'être mobilisées en dépit des contraintes d'endettement du pays. Les cofinancements privilégieront les ressources sous forme de dons destinés aux investissements ciblés de la feuille de route du MAEDR. Les cofinancements visent également les ressources domestiques y compris en nature.

³⁷ (EB / 2007/90 / r.2).

Problèmes et opportunités du secteur agricole et rural

9. Le secteur agricole constitue une grande opportunité de croissance économique, de développement et de progrès social pour le Togo. Il demeure le secteur économique qui emploie la majorité de la population active du Togo (environ 70%). La contribution de l'agriculture au PIB national (en valeur ajoutée) est passée de 31% en 2010 à environ 40 % ces dernières années. Le secteur agricole a montré une bonne croissance économique durant la dernière décennie, mais aussi une forte variabilité/fluctuation due aux effets du changement climatique et de problèmes d'ordre économique et financier. De plus en 2020, la crise due à la pandémie de la COVID-19 a fortement pénalisée le secteur. L'agriculture togolaise est caractérisée par de faibles rendements de productions végétales et un déficit des productions animales et halieutiques. Malgré ces contraintes, elle présente des opportunités dont l'existence d'un important marché national, sous-régional et régional avec la mise en œuvre de la ZLECAF depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les produits vivriers frais et transformés, ainsi que l'appartenance du Togo à des organisations régionales facilitant des échanges favorables au développement du secteur. Ces opportunités encouragent le pays à accélérer sur des réformes structurelles et à investir dans l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles, l'amélioration de la qualité des produits frais et transformés et la recherche de marchés rémunérateurs, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

10. **Politiques et programmes de référence du secteur agricole.** Le Togo dispose

de plusieurs outils législatifs qui orientent le secteur agricole. La feuille de route gouvernementale Togo 2025 et sa feuille de route 2020-2025 pour le secteur agricole traduit la vision du Chef de l'Etat qui veut faire de l'agriculture togolaise un secteur productif, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays. La feuille de route du Ministère en charge de l'agriculture est déclinée en 4 objectifs prioritaires, à savoir : (i) Améliorer la productivité et les rendements agricoles ; (ii) Assurer la sécurité alimentaire ; (iii) Renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée ; (iv) Améliorer l'accès au financement et l'accès aux marchés des agriculteurs. Pour atteindre ces objectifs plusieurs projets et réformes sont envisagés, avec une priorité accordée à trois projets dirigés par le Ministère en charge de l'Agriculture (voir encadré) et la réforme de la politique foncière agricole³⁸ (en cours). Ces projets bénéficient aussi de l'implication d'autres Ministères et acteurs et de la complémentarité avec d'autres

Feuille de route 2020-2025

Principaux indicateurs opérationnels avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2025

1. 10 000 Ha de terres agricoles consolidées
2. 2 000 000 ha de terres agricoles cartographiées
3. +8 à 10% gains de productivité annuels sur l'agriculture entre 2021 et 2025
4. +120 Md FCFA de balance commerciale (export et substitution aux imports)

Ambitions des projets dirigés par le Ministère en charge de l'Agriculture et réformes prioritaires

1. Amélioration des rendements agricoles

Mise en place d'une stratégie nationale agricole pour améliorer les rendements couvrant notamment la mécanisation, l'irrigation et l'accélération de l'utilisation des intrants

- **8%** Moyenne du gain de productivité annuelle
- **10%** des agriculteurs adoptant les outils de mécanisation
- **100%** des besoins en produits agricoles couverte par la production locale pour les segments et cultures prioritaires identifiés

2. Accélération du MIFA

Supporter 1 million d'agriculteurs dans le financement de leurs activités (contre 75 000 en 2019)

- **1 million** d'acteurs appuyés
- **80%** d'acteurs appuyés ayant adopté de nouvelles technologies et/ou des nouveaux intrants améliorés

3. Accélération de la mise en place de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé

Extension des surfaces cultivées de l'agropole de 5 000 ha à 165 000 ha, notamment:

- **30 000 ha** = Surface principale exploitée de l'agropole
- **165 000 ha** = Surface étendue exploitée

4. Réforme de la politique foncière agricole

Objectifs:

- **2 000 000 ha** de terres agricoles cartographiées
- **10 000 Ha** de terres agricoles consolidées

³⁸ Co-lead avec les ministères de l'Urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière

projets mis en œuvre avec le lead d'autres ministères. Le Ministère en charge de l'Agriculture intervient en tant que ministère support également de onze autres projets et deux autres réformes³⁹.

11. La feuille de route accélère et priorise aussi les initiatives en matière d'agriculture et

de sécurité alimentaire et nutritionnelle définies par le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)⁴⁰ pour la période 2017-2026, structuré autour de 4 axes, à savoir : 1) Organisation de l'espace rural et des filières agricoles ; 2) Amélioration de la productivité, de la production et de la transformation des produits agricoles ; 3) Amélioration de résilience et de l'alimentation des populations ; 4)

Zones agroécologique	Cultures
Littoral (Région Maritime)	<u>Vivrières</u> : maïs, manioc, igname, arachide et <u>Maraîchères</u> (littoral et vallée du Zio). <u>Rente</u> : coton.
Forestière (Grande partie à l'Ouest de la région des Plateaux)	<u>Vivrières</u> : céréales (maïs, riz, sorgho, fonio), (Igname, manioc), légumineuses à graines (nié arachide). <u>Fruitières</u> : mangue, avocat, banane. <u>Rente</u> : café, cacao, coton, palmier à huile.
Savanes humides (Région centrale et l'Est de la Région des Plateaux)	<u>Vivrières</u> : manioc, igname, maïs, sorgho. <u>Rente</u> : anacarde, palmier à huile, banane et c
Savanes sèches (Extrême Nord)	<u>Vivrières</u> : maïs, sorgho, mil, riz, igname, niébe <u>Maraîchères</u> : oignon, tomate, pastèque, carott Oseille. <u>Fruitières</u> : mangue, papaye, anacarde. <u>Rente</u> : coton et arachide.

Amélioration de la coordination du secteur. Le PNIASAN ambitionne le renforcement et la mise en œuvre d'instruments⁴¹ pour inciter les acteurs publics et privés à unir les efforts pour valoriser les potentiels environnemental, économique et sociale du Togo. L'impact visé est de parvenir en 2026 à : (i) un taux de croissance du produit intérieur brut agricole (PIBA) d'au moins 10%, (ii) d'améliorer la balance commerciale agricole de 15%, (iii) doubler le revenu moyen des ménages agricoles, (iv) de contribuer à la réduction de la malnutrition à travers la lutte contre l'insécurité alimentaire et (v) de réduire de moitié le taux de pauvreté en milieu rural en le ramenant à 27%.

12. Le PNIASAN est également un des principaux outils de mise en œuvre du Document de Politique Agricole (PA-PSTAT 2030 pour la période 2016-2030 visant : « *Une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030* ». Cette politique, est articulée autour de quatre principaux axes : (i) l'accroissement durable de la production et la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole ; (ii) l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et la modernisation des infrastructures de production ; (iii) la promotion de l'innovation technologique, la formation professionnelle et la diffusion des meilleurs techniques pour accompagner la transformation de l'agriculture ; (iv) l'amélioration de la gouvernance, du cadre institutionnel et le développement des instruments de soutien adaptés à la nouvelle

vision. Elle énonce une stratégie qui repose sur une approche de développement intégré basée sur des pôles de développement agricole (agropoles). Un Plan Stratégique de

L'agropole au Togo est un espace à vocation agricole ou agro-industrielle et logistique, qui regroupe plusieurs acteurs de taille et de niveaux technique et technologique divers, évoluant sur une ou plusieurs filières agricoles. Les agropoles ayant au cœur l'exploitation familiale seront couplées au développement d'infrastructures diverses de soutien (bâtiments et travaux publics dont les pistes rurales, les routes, les aménagements hydroagricoles, les énergies), à de pôles de développement industriel ainsi qu'à de pôles de développement de services (services financiers aux entreprises et micro entreprises, finance inclusive, services de télécommunications et télé services, etc.)

Elle énonce une stratégie qui repose sur une approche de développement intégré basée sur des pôles de développement agricole (agropoles). Un Plan Stratégique de

³⁹ (i) Modernisation du code de travail et (ii) Réforme de la législation environnementale.

⁴⁰ Le PNIASAN (2017-2026) 2ème génération du PNIA suit le PNIASA (2010-2015) qui a facilité l'accès aux intrants agricoles à travers la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) avec des prix au producteur à moitié subventionné, le recours à la mécanisation et le mécanisme volontariste de soutien du prix au producteur des denrées à travers l'Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo (ANSAT).

⁴¹ Investissements directs de l'Etat (ID), mesures de soutien aux acteurs (SA) et réformes institutionnelles (RI).

Développement des Agropoles au Togo 2017-2030 a été élaboré pour organiser dans cette période une dizaine d'agropoles avec un projet pilote appelé Projet transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo). La PA-PSTAT va se doter aussi d'une loi d'orientation agricole (LOA) comme instrument clé pour sa mise en place. Une première lecture de la LOA a eu lieu en mars 2019 pour appréciation du Gouvernement. La PA-PSTAT est aligné sur le Plan National de Développement (PND) 2018-2022⁴², la feuille de route gouvernementale Togo 2025 qui découle de la révision de ce PND et les politiques de la CEDEAO, dont la politique agricole⁴³ et de l'UEMOA, de l'Agenda 2030 de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

13. **Production végétale.** Le potentiel des productions végétales dépend des caractéristiques des zones agro - écologiques du petit territoire togolais (environ 57 000 kilomètres carrés) étendu entre la façade maritime et sa frontière au nord avec le Burkina Faso entre le Ghana et le Bénin. La superficie agricole exploitée est évaluée à 1,54 million d'hectares, soit 45% de la superficie utilisable (3,4 millions d'hectares). Elle est largement destinée aux cultures vivrières (environ 1 387 000 ha) contre 154 000 ha des cultures de rente⁴⁴. Les bas-fonds sont estimés à 175 000 ha et les terres irrigables à 86 000 ha dont 2 300 ha⁴⁵ équipés en systèmes d'aménagement hydro-agricole total ou partiel, soit un taux d'équipement de 2,6%. Les cultures vivrières comprennent les céréales (maïs, sorgho, mil et riz), les tubercules (igname, manioc et patate douce) et les légumineuses (niébé, arachide, voandzou, soja). Elles couvrent globalement les besoins de la population et des excédents sont dégagés chaque année pour les céréales, les tubercules et les légumineuses permettant à l'ANSAT de livrer des céréales aux pays déficitaires de la sous-région. Cependant les rendements sont faibles : entre 1 et 2 tonnes/ha pour les céréales, entre 0,5 et 1 tonne/ha pour les légumineuses et environ 10 tonnes/ha pour les tubercules et plantes à racines (manioc, igname). Selon le rapport du RPCA⁴⁶, lors de la campagne 2019/2020 le Togo a produit 1,37 million de tonnes de céréales (+ 11% sur la moyenne quinquennale), 1 million de tonnes de manioc et 0,8 million de tonnes d'igname. Les cultures de rente sont essentiellement le café, le cacao, le coton, le palmier à huile. Les exportations concernent le coton, les grains de café, le soja et les fèves de cacao. Bien que des efforts importants soient faits par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, l'agriculture togolaise et surtout l'agriculture familiale est confrontée à plusieurs contraintes, entres autres : l'insécurité foncière et la petite taille des exploitations, l'insuffisante maîtrise de l'eau, une faible utilisation d'itinéraires techniques performants et adaptés aux conditions pédologiques (fertilité et caractéristiques des sols), ainsi qu'une faible diffusion de techniques d'agroécologie, le faible accès aux semences de qualité, l'insuffisance et/ou la mauvaise qualité des infrastructures rurales, le caractère rudimentaire des équipements et le faible accès à la mécanisation et à l'innovation technologique, l'insuffisance et la difficulté d'accès aux financements adéquates, l'insuffisante organisation des échanges commerciaux nationaux et internationaux, ainsi que de l'information sur le marché. Ceci est associé à l'insuffisante capacité entrepreneuriale des producteurs, des femmes, des jeunes et de leurs organisations (coopératives, associations, etc.), et au lent processus de coordination et coopération entre les acteurs des chaînes de valeur et de création d'organisations interprofessionnelles.

14. **Elevage.** Bien que pratiqué dans tout le pays, la zone septentrionale est la plus

⁴² L'objectif global du PND est de « transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social ». Il s'articule autour de trois axes : (i) Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; (ii) Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; (iii) Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Le PND 2018-2022 tire ses fondements des défis dégagés dans le diagnostic, de la revue de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017.

⁴³ La politique agricole de la CEDEAO vise : « une agriculture moderne et durable fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ». Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs.

⁴⁴ Document de politique agricole, 2015 - 2030

⁴⁵ Politique Nationale de Développement Agricole du Togo 2013-2022, MAEP, 2012

⁴⁶ Réseau de prévention des crises alimentaires www.food-security.net.

propice à l'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles). La production de viande ne couvre que 2/3 des besoins nationaux⁴⁷. La production animale est caractérisée par des modes d'élevage encore traditionnels, une faible productivité, une insuffisante organisation des campagnes de vaccination et de l'assistance vétérinaire de proximité, l'absence de mécanismes de crédit appropriés et la faible organisation des acteurs. Selon le document de politique agricole pour la période de 2016-2030, on relève également la faible diversification des types d'élevage et la faible organisation des acteurs, ces aspects très importants doivent également être mentionnés dans cette partie pour leur prise en compte dans les stratégies à adopter. Cependant des efforts ont été entrepris pour améliorer la productivité des races locales (distribution de géniteurs performants, vaccination du cheptel). Le pays est confronté à la transhumance pratiquée chaque année de fin janvier à fin mai comme dans plusieurs pays de la sous-région. En 2020, environ 30 000 têtes de bovins ont parcouru le Togo. L'activité et la période sont réglées par des dispositions du Gouvernement pour éviter l'épuisement des pâturages, protéger les bétails et assurer la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs. Malheureusement chaque année la transhumance provoque des conflits entre agriculteurs et pasteurs pour l'accès aux ressources naturelles : situation accentuée en 2020 surtout au niveau des frontières à cause de la COVID 19 qui a conditionné les déplacements.

15. **Production halieutique.** La production halieutique nationale est d'environ 25 000 tonnes/an couvrant 35% des besoins nationaux⁴⁸ et entraînant ainsi de fortes importations. La production nationale provient de la pêche artisanale marine, de la pêche continentale et de l'aquaculture. La pêche maritime artisanale est la plus importante pour l'effectif de ses pêcheurs et de sa production (80% de la production nationale). La production aquacole à partir d'étangs en terre et de barrages, est assez limitée (132 tonnes en 2017⁴⁹). Les principaux problèmes du sous-secteur sont : le faible niveau de connaissance technique des acteurs, l'utilisation de matériel de pêche non adéquat, la difficulté d'accès aux intrants aquacoles, les effets néfastes du changement climatique sur les ressources en eau et la difficulté d'accès à un financement adapté au secteur. La levée de ces contraintes pourrait augmenter la disponibilité des captures et des produits halieutiques sur les marchés, les revenus, les opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes et orienter le secteur vers une gestion durable des ressources halieutiques.

16. **Agriculture familiale.** Le système de production prédominant est de type familial où les ménages associent les productions végétales à l'élevage sur des exploitations en moyenne de 3,96 ha⁵⁰. La taille restreinte des exploitations agricoles, leur exposition aux aléas climatiques et aux impacts du changement climatique⁵¹, couplées aux faibles niveaux des rendements et à l'accès limité aux facteurs de production ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (terre, eau, intrants, financement, appui conseil) et aux marchés, entraînent de faibles revenus pour les petites exploitations familiales qui demeurent parmi les groupes socio-économiques les plus pauvres et vulnérables.

L'agriculture familiale au Togo est caractérisée par :

- Des exploitations de petites et moyennes tailles en majorité (0,25 à 5ha)
- Agriculture faiblement mécanisée et basée sur la main d'œuvre familiale
- Elevage de type traditionnel.
- Pêche artisanale et peu professionnalisée
- Faible pratique de la pisciculture et de l'aquaculture
- Productions agricoles très peu transformées
- Productions vivrières : céréales (65% des superficies), légumineuses (19%) et tubercules (16%)
- Principales cultures de rente (coton, café et cacao) et développement des cultures fruitières
- Cheptel animal constitué essentiellement de : volailles, ovins, caprins, porcins et bovins.

(Source : Charte de la Plateforme PNAFAT 2013 révisé en 2018)

17. Dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (DNUAF) (2019-2028), il est en cours le

⁴⁷ Document de politique agricole, 2015 - 2030

⁴⁸ Document de politique agricole, 2015 - 2030

⁴⁹ FAO

⁵⁰ DSID (RNA 2013)

⁵¹ Les impacts sur le secteur agricole : la prolifération des insectes nuisibles, la diminution des rendements, la diminution de la productivité entraînant une réduction de l'offre des denrées alimentaires, la réduction de l'offre de produits végétaux et animaux, la baisse des revenus des producteurs et la dégradation des terres.

processus de mise en place du Comité National de Coordination de l'élaboration du Plan d'action national du Togo sur l'agriculture familiale (CNCE/PAN) présidé par le MAEDR facilitant la collaboration et le dialogue entre les acteurs (Gouvernement, organisations paysannes, organisations de la société civile, FAO, FIDA et autres agences). Un rôle déterminant est joué par la Plateforme Nationale de Promotion de l'Agriculture familiale au Togo (PNAFAT) qui en assure la Vice-présidence et le Secrétariat. Créée en décembre 2013 dans le cadre de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF2014), la PNAFAT regroupe les organisations professionnelles agricoles, les institutions de recherche et de formation et les organisations de la société civile.

18. **Agriculture et genre.** Les femmes représentent 51,1% de la population agricole⁵². Elles sont actives dans tous les maillons des chaînes des valeurs et surtout dans les unités de transformation artisanales. Malgré leur prédominance, les femmes n'ont pas les mêmes opportunités que les hommes dans l'accès aux ressources et aux décisions tant au niveau communautaire que du ménage : seulement 20 % des femmes âgées de 45 à 49 ans possèdent des terres⁵³. Aux femmes sont souvent affectés les terrains moins fertiles et moins accessibles (plus éloignés). Les femmes chefs de ménage disposent de parcelles plus petites que les chefs hommes, et la taille de leurs exploitations est entre 0,5 et 2 hectares, alors que celle des hommes est entre 1 et 3 hectares. Les femmes participent aux travaux champêtres du ménage, mais difficilement participent aux décisions sur la gestion de l'exploitation et l'utilisation des revenus. Ces difficultés s'ajoutent aux toutes autres contraintes auxquelles sont confrontés les petits producteurs.

19. **Organisations professionnelles agricoles.** En 2001, des organisations paysannes ont créé la Coordination togolaise des organisations paysannes et des producteurs agricoles (CTOP) pour promouvoir et défendre les valeurs d'un secteur agricole (productions végétales, animales, halieutiques et forestières transformées) professionnel, compétitif et durable au service des exploitations agricoles familiales. Actuellement près de 550 000 membres (dont 30% femmes et 40% jeunes) adhèrent à la CTOP à travers 20 fédérations. La structuration en 5 coordinations régionales (CROPPA) facilite la participation aux processus de développement local. La CTOP dispose d'un collège des femmes et d'un collège des jeunes : espaces de concertation permettant aux femmes ou aux jeunes de toutes les fédérations membres de se regrouper pour mieux exprimer leurs préoccupations et s'affirmer au sein du mouvement paysan. Bien que des progrès significatifs sont reconnus, la CTOP nécessite un renforcement de capacités de plaidoyer et veille en faveur des droits et d'opportunités pour les producteurs d'exprimer la vision paysanne dans la définition de stratégies et politiques nationales et locales. Elle nécessite également de : (i) renforcer et rendre efficaces les services économiques aux membres pour l'amélioration des revenus des producteurs (financement, productivité agricole, accès au marché, transformation et système d'emballage des produits, entrepreneuriat jeunes/femmes, etc.), et d'insertion dans les circuits commerciaux ; (ii) accroître les capacités de négociation et de définition de partenariats commerciaux, et (iii) atteindre une bonne performance organisationnelle (gouvernance, communication, capitalisation et diffusion des connaissances, stratégie de mobilisation de ressources internes et extérieures, etc.). Une attention particulière de veille est portée par la CTOP sur les politiques concernant le genre, les jeunes, l'environnement, le changement climatique et le foncier.

⁵² Rapport national agricole (RNA) 2013

⁵³ Enquête démographique et de santé du Togo (EDST) 2013-2014

Contraintes principales et actions envisagées

Secteur	Groupes affectés	Contraintes majeures	Réponses possibles du COSOP
PRODUCTION VEGETALE			
Productivité	Exploitants agricoles familiaux Femmes Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible sécurisation du foncier pour les petits producteurs. ▪ Inégalité dans l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes. ----- ▪ Dégradation des terres agricoles dans le nord accéléré par les sécheresses périodiques ▪ Production vivrière exposée aux aléas climatiques et aux effets du changement climatique ----- ▪ Ressources en eau non suffisamment utilisées ▪ Faible maîtrise des ressources en eau ----- ▪ Faible utilisation de semences et engrais de qualité ▪ Insuffisante disponibilité et accessibilité aux intrants agricoles de qualité ----- ▪ Difficulté d'accès au financement adapté à l'agriculture ----- ▪ Abandon des jeunes en raison du travail pénible et peu rémunérateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de la loi portant le code foncier et domanial y compris la définition des décrets d'application ▪ Campagnes d'information/sensibilisation des communautés rurales et des usagers sur le code et son application. ▪ Sécurisation des investissements et du patrimoine familial des populations locales. ▪ Organisations des producteurs et des productions dans les Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP) ▪ Aménagements autour des agropoles et affectation aux exploitants familiaux, aux femmes et aux jeunes ----- ▪ Promotion de pratiques d'agroécologie et récupération de la fertilité des sols ▪ Promotion et diffusion d'itinéraires techniques résilients aux changements climatiques ▪ Renforcement du conseil agricole ----- ▪ Réalisation d'infrastructures de mobilisation et de maîtrise de l'eau avec des technologies durables, adaptées aux systèmes de production et facilement accessibles aux usagers soit en termes de technologie que de coûts et gestion. ----- ▪ Promotion de semences améliorées et de qualité ▪ Renforcement de l'approvisionnement de proximité pour les semences et les engrais de qualité ▪ Formation/vulgarisation pour l'utilisation correcte des intrants ----- ▪ Renforcement des services financiers décentralisés et promotion de produits financiers adaptés ▪ Facilitation de l'accès aux services financiers par le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) ----- ▪ Support à la professionnalisation et à l'entrepreneuriat des jeunes favorisant l'attractivité de l'agriculture (itinéraires techniques performants, technologies modernes et innovantes)

Secteur	Groupes affectés	Contraintes majeures	Réponses possibles du COSOP
Valorisation des produits agricole /stockage / transformation	<p>Exploitants agricoles</p> <p>Transformateurs en particulier femmes et jeunes</p> <p>Coopératives et groupements surtout des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisantes et inadéquates infrastructures de conservation et de transformation ----- ▪ Insuffisante maîtrise des techniques de conservation : pertes post-récolte ▪ Techniques de transformation non performantes ----- ▪ Faible esprit entrepreneuriale des initiatives artisanales de transformation menées surtout par les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des unités de conservation /stockage et/ou transformation par des infrastructures adaptées aux produits et respectant les critères de salubrité et d'hygiène du produit et des locaux ----- ▪ Formation technique et en gestion tant pour les unités de conservation que de transformation ▪ Organisation des unités de transformation au sein des agropoles ▪ Vulgarisation des techniques existantes et performantes de transformation (décortiqueuses de riz et du maïs, broyeuse de manioc, séchoirs pour les produits maraichers, etc.) ----- ▪ Promotion de l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, et des personnes en situation de handicap (formation et financement). ▪ Appui aux coopératives et groupements surtout des femmes à installer ou renforcer les équipements de transformation et de conditionnement en vue de la commercialisation
Commercialisation des produits agricoles	<p>Exploitants agricoles</p> <p>Distributeurs (commerçants gros, demi-gros)</p> <p>Transporteurs</p> <p><i>(Surtout femmes et jeunes de différentes typologies d'acteurs)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructures commerciales rurales (marchés, centre de collecte, routes, pistes, etc.) insuffisantes, inadaptés ou dégradées ----- ▪ Insuffisante capacité/pouvoir de négociation des producteurs vers les collecteurs/commerçants ▪ Insuffisante opportunité et capacité de concertation entre producteurs et acteurs commerciaux ----- ▪ Difficulté d'accès au financement ----- ▪ Difficultés d'accès à l'information commerciale (prix, opportunités, technologies améliorées) tant pour le marché national qu'international. ▪ Méconnaissance de normes nationales et internationales de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et création d'infrastructures de marché et centres de collecte équipés et dotés de services (électricité, eau, etc.) et d'un système de gestion inclusif des acteurs concernés ▪ Désenclavement des zones de production et connexion aux zones de consommation : création et réhabilitation des pistes rurales. ----- ▪ Promotion de systèmes de vente groupée des produits agricoles pour renforcer le pouvoir ▪ Mise en place de plateforme multi acteurs au niveau des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, groupements d'entretien des pistes) ▪ Appui à la structuration des interprofessions ▪ Formation en techniques de vente et négociation surtout pour les femmes, les jeunes et les petits producteurs ----- ▪ Facilitation de l'accès aux services financiers promus par le MIFA ----- ▪ Renforcement du système d'information des marchés nationaux et internationaux (couloirs commerciaux). ▪ Formation sur les normes à suivre, y compris transport et emballage pour assurer la qualité et la sécurité sanitaire des produits tant au niveau national qu'international. ▪ Diffusion des informations commerciales et des opportunités économiques pour les filières agro-alimentaires.
PRODUCTION ANIMALE			

Secteur	Groupes affectés	Contraintes majeures	Réponses possibles du COSOP
Élevage	Exploitants agricoles familiaux Éleveurs Femmes Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modes d'élevage encore traditionnels, ▪ Faible productivité et revenus ----- ▪ Insuffisante accès aux soins vétérinaires. ----- ▪ Faible capacité entrepreneuriale des éleveurs ----- ▪ Insuffisantes connexions et connaissances des circuits commerciaux surtout vers les marchés urbains ▪ Méconnaissance des normes sanitaires des produits de l'élevage ----- ▪ Absence de mécanisme de crédit approprié 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du petit élevage (volaille, petits ruminants, etc.) avec une approche systémique améliorant l'alimentation, l'habitat, la santé animale et l'intégration agriculture-élevage ----- ▪ Amélioration de la sécurité sanitaire des élevages par le renforcement de l'assistance vétérinaire de proximité (auxiliaires) et l'organisation de campagne de vaccination. ----- ▪ Renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales surtout des femmes et des jeunes. ----- ▪ Liens avec les circuits commerciaux surtout urbains par la mise en place de partenariats entre producteurs et distributeurs/ commerçants ▪ Formation des producteurs à la qualité et à la conservation et salubrité des produits de l'élevage ----- ▪ Facilitation de l'accès aux services financiers promus par le MIFA
Transhumance	Éleveurs Pasteurs Agriculteurs Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits agriculteurs-éleveurs ▪ Méconnaissance des textes législatifs et juridiques au Togo et de l'espace CEDEAO ▪ Insuffisantes infrastructures liées à la transhumance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion du dialogue et de la coopération entre éleveurs, agriculteurs au sein des collectivités territoriales. ▪ Sensibilisation/communication sur les textes législatifs et juridiques régissant la transhumance au Togo et dans l'espace CEDEAO. ▪ Sécurisation de la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés : renforcement des couloirs de transhumances avec points d'eau et postes vétérinaires.
PECHE ARTESANALE ET AQUACULTURE			
Pêche artisanale	Pêcheurs Femmes transformatrices	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructures de pêche et de transformation du poisson inadaptées ▪ Matériel de pêche non adéquat ▪ Difficulté d'accès à un financement adapté au secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation/réalisation infrastructures (quais, zones de transformation, etc.) ▪ Formation à l'utilisation de matériel de pêche conforme pour la pêche durable et la sauvegarde de l'environnement ▪ Formation à la transformation ▪ Facilitation de l'accès aux services financiers
Aquaculture / Pisciculture	Aquaculteurs Jeunes Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance dans l'accès aux infrastructures (étangs) ▪ Difficulté d'accès aux intrants aquacoles (aliments, alevins) et aux équipements aquacoles (cages, filets, aérateurs, sondes, pompes...). ▪ Faible niveau de connaissance technique ▪ Difficulté d'accès à un financement adapté au secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation/réalisation infrastructures ▪ Renforcement capacités techniques et entrepreneuriales ▪ Facilitation de l'accès aux services financiers

Note SECAP

Introduction

20. La présente note sur la Procédure d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique⁵⁴ est préparée dans le cadre de la stratégie d'intervention du FIDA au Togo pour la période 2021-2025 (COSOP 2021-2025). Elle permet de mieux intégrer les enjeux environnementaux, climatiques et sociaux dans le programme pays susmentionné. L'objectif est d'assurer que les interventions du FIDA dans le cadre de ce COSOP 2021-2025 sont respectueuses de l'environnement, résilientes aux changements climatiques et socialement inclusives.

21. Une mission conjointe FIDA-FAO-AVANTI a été réalisée à distance en raison de la situation sanitaire. Cette mission a permis d'échanger avec les principaux acteurs nationaux et représentations locales pour l'élaboration du COSOP. Une attention particulière sur la sélection des acteurs et des thématiques a permis d'échanger sur les thématiques d'intérêt de l'analyse SECAP. Le COSOP 2021-2025 est aligné au Plan National de Développement du Togo (PND 2018-2022) et à la feuille de route gouvernementale Togo 2025 (découlant de la révision du PND) qui constitue dorénavant l'unique cadre de référence en matière de développement. Cette feuille de route, qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, met l'accent sur la transformation structurelle de l'économie croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et permettant l'amélioration du bien-être social. Les interventions du FIDA dans le cadre de cette stratégie contribueront aux efforts du Gouvernement pour l'atteinte des ODD, notamment l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (élimination de la faim), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), de l'ODD 9 (Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), l'ODD13 (lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

22. D'un point de vue méthodologique, la présente note repose sur une revue de littérature et une analyse des projets et programmes du FIDA et des partenaires au développement au Togo, complétés par des consultations virtuelles auprès des parties prenantes, incluant des commissions thématiques de jeunes, de femmes et d'environnement et climat. Les principaux objectifs du SECAP pour le COSOP sont de : (i) Evaluer l'impact des tendances actuelles et futures du changement climatique, de la dégradation de l'environnement, de la situation socio-culturelle et des pressions émergentes sur les performances d'un développement agricole inclusif et durable au Togo ; (ii) Analyser et déterminer les principaux points de vigilance pour sécuriser et renforcer les acteurs locaux vulnérables face à ces tendances ; (iii) Proposer des options stratégiques pour le COSOP.

23. **Orientations stratégiques.** Les principales orientations de la note sont (i) Intervention dans la gestion durable et économe des ressources naturelles en particulier eau, forestières et sols ; (ii) Valorisation de l'innovation pour faire face à l'urgence climatique ; (iii) Soutien à la transition agro-écologique et la mise en œuvre de la stratégie associée ; (iv) Favoriser les approches multisectorielles liées aux dispositions socio-culturelles existantes et aux enjeux sociaux environnementaux et climatiques ; (v) Appuyer une stratégie holistique de démarrage d'un réel entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes ; (vi) garantir un pilotage inclusif des stratégies et programmes ; (vii) Renforcer les plateformes clés multiacteurs existantes ; (viii) Spécialisation des acteurs et des partenaires existants dans le suivi institutionnel et la décentralisation d'approches de suivi ; (ix) Développement une approche « ne pas nuire » au regard des préoccupations majeures liées au foncier.

⁵⁴ PESEC en français ou SECAP en anglais

Partie 1 - Analyse situationnelle et principaux défis

A Situation socio-économique et causes sous-jacentes

1. Economie

24. **Une croissance économique dynamique mais freinée par la pandémie de covid-19.** Sur les quinze dernières années (2006-2021), l'économie togolaise a bénéficié d'une croissance positive et soutenue. Elle est passée de 3,9% à 5,2% en moyenne sur les périodes 2008-2012 et 2013-2016, avec un pic de 6,1% en 2014. Le taux de croissance du PIB a atteint 5,5% en 2019, et il se situerait à 0,7% en 2020, en raison de la chute des investissements directs étrangers, des investissements financiers, des envois de fonds privés et du ralentissement du commerce mondial⁵⁵. L'impact de la pandémie sur les perspectives de croissance économique est considérable, accentué par la mauvaise performance du secteur des services. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2020 seraient de 0,8, 0,2 et -0,3 points de pourcentage respectivement⁵⁶. La croissance économique togolaise s'établirait à 3,5% en 2021 et 4,5% en 2022 selon les perspectives économiques régionales pour l'Afrique Sub-saharienne du Fonds Monétaire International⁵⁷.

25. La répartition sectorielle montre que le secteur tertiaire reste le principal moteur de la croissance, facilité par la hausse du trafic portuaire et aéroportuaire. Ce secteur a contribué à 70% de la croissance entre 2006 et 2015, et a représenté 52,4% du PIB à la fin de cette période. Il est noté une tendance à la hausse des investissements dans le secteur tertiaire et une réallocation relative des investissements entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire⁵⁸. Cependant, les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie de covid-19 ont fortement perturbé l'activité dans le secteur tertiaire. La croissance réelle de ce secteur ne devrait augmenter que de 1,1 %, contre 6,0 % dans le scénario pré-COVID, à cause des effets négatifs des restrictions de voyage et des fermetures de frontières sur le tourisme, les activités portuaires et aéroportuaires et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Quant au secteur primaire, dominé par l'agriculture qui contribue à environ 30% du PIB et occupe plus de la moitié de la population active, son taux de croissance serait de 4.0% en 2020, après 1.9% en 2019⁵⁹.

2. Démographie

26. Le Togo connaît une croissance démographique rapide, qui s'est accélérée au cours de la période 1981-2010. De 1,5 million d'habitants en 1960, la population est passée à 1 950 600 habitants en 1970, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,1% durant cette période. Elle est passée de 2 719 567 à 6 191 155 habitants entre 1981 et 2010, pour atteindre 8 082 366 habitants en 2019. Les projections montrent que cette population devrait continuer de croître dans les années à venir. Elle passerait de 10,42 millions de personnes en 2030 à 15,42 millions en 2050, pour atteindre 26,95 millions en 2100, selon le World Population Prospects 2019.

27. La population togolaise est majoritairement rurale (57,75%) et dominée par les femmes (50,25%). Cependant, un peu plus du quart de la population réside dans la zone côtière où se trouve la capitale, Lomé, et la population urbaine atteindrait 50% de la population totale projetée à 10 millions en 2030. Par ailleurs, la structure par âge révèle la jeunesse de la population où les moins de 15 ans représentent 40,6% de la population en 2020, et les 15-24 ans font 19,8%. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), correspondant au nombre de naissances vivantes qu'une femme aurait si elle était soumise aux taux actuels de fécondité par âge dans ses années de procréation (15-49 ans), est

⁵⁵ Banque Africaine de Développement-BAD. 2021. Perspectives Economiques en Afrique 2021- De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique. Note Pays Togo, page 176.

file:///C:/Users/m.sakhojimbira/Downloads/afdb21-01_aeo_main_french_complete_0407.pdf

⁵⁶ http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rsm_dec2020_04122020.pdf

⁵⁷ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/04/12/na041521-six-charts-show-the-challenges-faced-by-sub-saharan-africa>

⁵⁸ Banque mondiale. 2020. Rapport sur la Situation Economique du Togo : Dynamiser l'Investissement Privé pour plus de croissance et d'emploi. © Banque Mondiale, Washington, DC

⁵⁹ http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rsm_dec2020_04122020.pdf

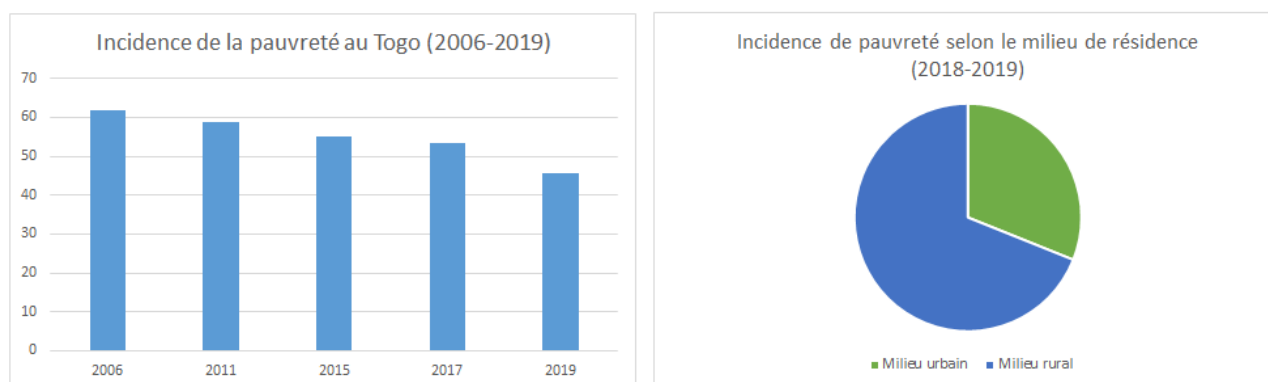
encore élevé. En effet, une femme donne naissance en moyenne à 4,6 enfants vivants, avec 3,6 en milieu urbain et 5,4 en milieu rural selon l'enquête MICS6 de 2017. En considérant les hypothèses des Nations Unies sur la fécondité (élevée, moyenne et faible), il ressort que le Togo est entré dans sa fenêtre d'opportunité en termes de « dividende démographique » en 2017 et il y restera jusqu'en 2035. Par ailleurs, le Togo est un pays densément peuplé mais avec une population inégalement répartie. La densité de la population est de 145 habitants au kilomètre carré en 2018, mais elle est plus forte dans la région côtière et les Plateaux du Centre, comparées à celles du Nord comme la Kara et les Savanes. En plus d'être densément peuplées, ces deux régions affichent les incidences de pauvreté les plus élevées.

3. Pauvreté et inégalités

28. La pauvreté affiche une tendance à la baisse, mais elle reste majoritairement rurale. Le taux de pauvreté a baissé de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011, pour atteindre 53,5% en 2017. L'extrême pauvreté a connu un recul de 30,4% en 2011 à 28,7%⁶⁰ avec une tendance continue à la baisse. Mais la pandémie de Covid-19 a donné un coup d'arrêt avec des conséquences économiques désastreuses sur les ménages togolais, particulièrement les personnes les plus pauvres et vulnérable. D'où le renforcement des programmes de filets sociaux et de services de base initiés par le Gouvernement et soutenu par les partenaires, à l'instar de la Banque mondiale. L'incidence de la pauvreté monétaire – au seuil national (273 619 FCFA) – estimée à 45,5% au niveau national en 2018-2019, cache des disparités entre milieu urbain et milieu rural avec 26,5% et 58,8% respectivement (Figure 1). Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 3,6 millions en 2011 à 3,4 millions en 2019⁶¹. La baisse de la pauvreté doit être mis en rapport avec une amélioration du niveau de vie, avec un revenu national brut qui est passé de 1259 à 1593 USD en PPA entre 2010 et 2018, soit un accroissement de 26,5%, d'après le rapport sur le développement humain de 2019.

29. Seule la région Maritime fait exception quant à la baisse de la pauvreté, où elle a légèrement augmenté passant de 52,6% à 54,1% 2017 et 2019⁶². La région des Savanes est celle où la pauvreté est la plus accentuée, où elle avoisine les 65%, suivi de la Centrale et de Kara qui affichent des niveaux supérieurs à la moyenne nationale (Figure 2). Avec la pandémie du coronavirus, l'extrême pauvreté devrait augmenter de 1% (80.000 personnes), comparativement à une projection antérieure à la covid-19 qui indiquait une baisse de 45,8% à 43,0% de la population⁶³.

Figure 1 : Evolution de la pauvreté et répartition selon le milieu de résidence



Source : Données tirées de l'EHCVM⁶⁴ 2018-2019- Note Synthétique sur les résultats de Pauvreté, INSEED, Octobre 2020

⁶⁰ Les ménages qui sont dans l'extrême pauvreté sont ceux qui ne disposent pas suffisamment de ressources pour répondre à leurs besoins nutritionnels de base. Un ménage est classé dans l'extrême pauvreté si sa dépense de consommation n'atteint pas le seuil alimentaire. Les ménages qui sont dans l'extrême pauvreté sont aussi les ménages considérés comme les plus pauvres des pauvres. On observe une baisse de l'extrême pauvreté entre 2011 et 2015 passant de 30,4% à 28,7%.

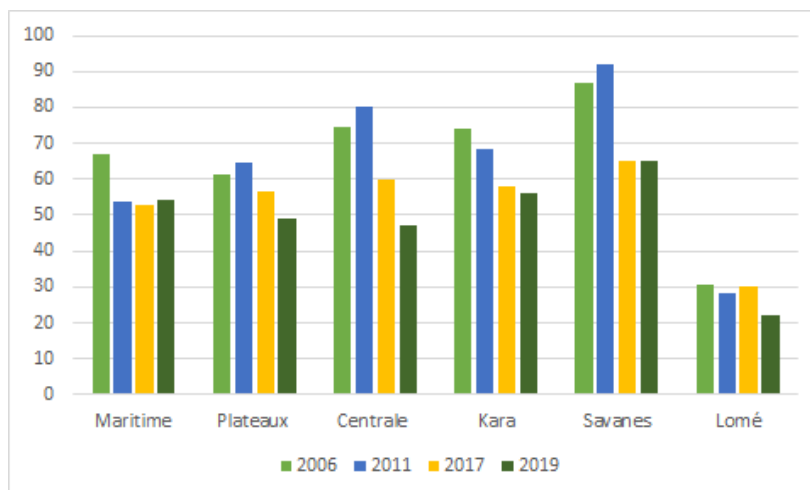
⁶¹ https://datapopalliance.org/wp-content/uploads/2021/02/L2_COVID-Togo-Analyse-final.pdf

⁶² INSEED. 2017. Togo : Cartographie de la Pauvreté 2017. <https://inseed.tg/rapports-danalyse/>

⁶³ Banque mondiale. 2020.

⁶⁴ ENQUETE HARMONISEE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EHCVM)

Figure 2 : Evolution de la pauvreté par région de 2006 à 2019



Source : Données tirées de l'EHCVM⁶⁵ 2018-2019- Note Synthétique sur les résultats de Pauvreté, INSEED, Octobre 2020

30. L'analyse de l'incidence de la pauvreté selon les différentes couches sociales montre que les indépendants agricoles enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé, en dépit de la baisse enregistrée entre 2011 (77,8%) et 2015 (72,6%). Cette baisse s'explique notamment par les investissements importants effectués dans le secteur agricole par le gouvernement. Les salariés du secteur privé et les autres indépendants sont les groupes socio-économiques au sein desquels les taux de pauvreté se sont accrus entre 2011 et 2015 (respectivement de 44,1% à 49% et de 39,7% à 46,2%)⁶⁶. Par ailleurs, la pauvreté est plus importante chez les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (57,5% contre 55% en 2015). Concernant la pauvreté non monétaire, le rapport de l'OPHI (2020)⁶⁷ montre que 55,3% de la population sont multi-dimensionnellement pauvres et l'intensité de privation est de 54,5%.

31. En termes de développement humain, le Togo figure au 167ème rang sur 189 pays et territoires, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,515. Le pays se place ainsi dans la catégorie des pays à « développement humain faible », bien que son IDH soit supérieur à la moyenne de ce groupe de pays. Entre 1990 et 2019, l'IDH du Togo a progressé, passant de 0.406 à 0.515 (soit une hausse de 26.8 %). Le pays a réalisé des progrès en matière de développement humain durant cette période, car l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 5.2 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 2.0 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 5.1 années. En outre, le revenu national brut par habitant a progressé de 21,7% durant la même période. Cependant, lorsque l'IDH est ajusté aux inégalités, on note une tendance à la baisse, puisque l'indice descend à 0,351 soit une perte de 31,8% due aux inégalités dans la répartition des indicateurs des dimensions de l'IDH. Cette perte est au-dessus de celle des pays à IDH faible de 31,4% et des pays d'Afrique subsaharienne de 30,5%. Outre les inégalités en matière de développement humain, le Togo est confronté à des inégalités en matière de revenus. En effet, l'indice de GINI est passé de 0,39 à 0,38 entre 2011 et 2019, et l'analyse de l'évolution de cet indice montre que la croissance économique n'a pas été inclusive⁶⁸.

4. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

32. Selon l'indice de la faim dans le monde 2018, la situation de la faim est "grave" dans le pays. Environ 50% de la population était touchée, directement ou indirectement, par

⁶⁵ ENQUETE HARMONISEE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EHCVM)

⁶⁶ République Togolaise, 2018, Plan National de Développement 2018-2022

⁶⁷ http://hdr.undp.org/sites/default/files/2020_mpi_report_fr.pdf

⁶⁸ PNUD et Data Pop Alliance. 2020. Analyse synthétique des effets principaux de la COVID au Togo. Septembre 2020. https://datapopalliance.org/wp-content/uploads/2021/02/L2_COVID-Togo-Analyse-final.pdf

l'insécurité alimentaire, qui est fortement corrélée au niveau de revenu des ménages qui consacrent en moyenne 63 % de leurs revenus à l'alimentation. Globalement, l'insécurité alimentaire est plus marquée dans les zones rurales (71%) qu'en milieu urbain (38,4%). Elle est plus marquée pour les ménages dirigés par une femme (39 %) que pour ceux dirigés par un homme (25,6%). Quant à la malnutrition, elle reste préoccupante chez les enfants de 0 à 5 ans et estimée 28% en 2018 selon le PAM. Le retard de croissance touche davantage les garçons (26,2%) que les filles (21,3%) et est plus marqué en milieu rural (29,7 %) que dans les zones urbaines (14,2 %) et pour les groupes de population les plus pauvres (33,2 %). L'émaciation touche 6,8 % des enfants en 2017. La malnutrition chronique affecte davantage les enfants du milieu rural que ceux du milieu urbain. En effet, un enfant sur trois (33%) vivant en milieu rural souffre d'un retard de croissance, environ le double de ceux qui résident en milieu urbain (16%). La forme sévère atteint 13% des enfants en milieu rural contre 4% en milieu urbain. Les résultats de l'étude selon le milieu de résidence montrent également que les enfants du milieu rural sont plus affectés par l'anémie (73%) que ceux du milieu urbain (64%). La forme sévère touche 3% des enfants en milieu rural contre 1% des enfants en milieu urbain. Une des principales causes de la malnutrition au Togo est liée à la pauvreté et au manque de moyens de certains ménages pour avoir accès à une alimentation diversifiée et équilibrée.

33. Selon le Rapport Mondial sur la Nutrition 2020 et le profil pays du Mouvement Scaling Up Nutrition -SUN-, le Togo est en passe d'atteindre l'objectif mondial pour l'allaitement maternel exclusif, mais il n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs pour tous les autres indicateurs analysés avec des données adéquates. Bien qu'il soit relativement performant par rapport à d'autres pays en développement, le Togo connaît toujours un fardeau de malnutrition parmi sa population de moins de cinq ans. En 2019, la prévalence nationale de l'embonpoint des moins de cinq ans était de 1,5%. La prévalence nationale du retard de croissance des moins de cinq ans s'est améliorée passant de 27,6% en 2014 à 23,8% en 2019. De plus, la prévalence d'émaciation au Togo de moins de 5 ans s'est légèrement améliorée passant de 6,6% en 2014 à 5,7% en 2019, et bien inférieure à la moyenne des pays en développement de 8,9%. Au Togo, 65,4% des nourrissons de moins de 6 mois sont exclusivement allaités au sein, ce qui est bien supérieur à la moyenne de l'Afrique de l'Ouest de 32,5%. La population adulte du Togo est également confrontée à un fardeau de malnutrition. 48,9% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 7,3% des hommes adultes souffrent de diabète, contre 7% des femmes. Pendant ce temps, 13,1% des femmes et 4% des hommes souffrent d'obésité.

5. Genre, jeunes et foncier

34. **Un leadership des femmes bloqué par des considérations socio-culturelles.** Le Togo est classé 7ème en Afrique et 1er en Afrique de l'Ouest dans la considération de lois et réglementation qui contribuent à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. En zone urbaine, 84% des droits accordés aux hommes le sont aussi aux femmes avec des faiblesses sur la parentalité et le mariage. Cependant en zone rurale les inégalités sont fortement accentuées. Les responsabilités domestiques empêchent de nombreuses femmes de chercher un emploi ou de créer une entreprise. Les femmes manquent de perspectives économiques et sont sous représentées dans les postes à responsabilités. Seules très peu d'entreprises publiques et privées sont dirigées par des femmes. Les ménages dirigés par des femmes connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les ménages dirigés par des hommes - 57,5% contre 55%. La vulnérabilité est plus élevée chez les femmes car elles ont moins d'opportunités économiques et sont sous-représentées à des niveaux élevés de prise de décision.

35. **Emploi et employabilité des jeunes ruraux :** en vue de contrer le chômage et le sous-emploi des jeunes, la stratégie du gouvernement est de travailler à assurer une meilleure adéquation formation-emploi et l'installation des agropoles constitue le point de départ pour amorcer la phase de transformation agro-industrielle. Ce choix stratégique s'est matérialisé par l'installation des Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD) pour des cours en aquaculture ou en élevage et l'Institut Supérieur des Métiers Agricoles (ISMA) de l'Université de Kara ainsi que d'autres initiatives qui sont

menées en vue de mécaniser et moderniser l'agriculture. En effet, l'économie togolaise reste marquée par une relative tertiarisation. Le poids du secteur tertiaire dans le PIB est le plus élevé avec une proportion qui a atteint plus 47% contre 24% et 19% respectivement pour les secteurs primaire et secondaire.

36. L'agri-entrepreneuriat est dès lors un pilier fondamental pour la création d'emploi pour les jeunes de différentes catégories socioéconomiques à travers les différents segments des chaînes de valeur agricole. En effet, au dehors de la motivation des jeunes à lancer leurs propres entreprises, leurs initiatives sont trop souvent compromises par l'inadéquation de la formation et des besoins du marché, le manque de compétences techniques pour pouvoir exploiter les opportunités de la chaîne de valeur, le manque de compétences entrepreneuriales et le manque de capacités financières, etc. L'intervention du FIDA permettra ainsi de renforcer le dispositif de formation technique appropriée en entrepreneuriat agricole, de contribuer à combler l'insuffisance des mesures d'accompagnements financier et technique et le manque de créativité des jeunes.

37. **Les fortes faiblesses nationales d'application des cadres réglementaires pour l'égalité des sexes.** Le code du travail du Togo établit un salaire égal pour un travail égal quel que soit le sexe. Cependant, cette loi n'est observée que dans le secteur du travail formel. De nombreuses femmes sont sous-payées par rapport à leurs homologues masculins, en particulier dans le secteur informel. Les disparités entre les sexes dans l'accès à la terre et au crédit affectent la capacité des agricultrices et des entrepreneurs à investir, à opérer à grande échelle et à bénéficier de nouvelles opportunités économiques. Selon l'Indice SIGI de 2019, le Togo présente un niveau élevé au regard des discriminations sociales et institutionnelles envers les femmes et malgré les politiques et lois élaborées pour réduire les discriminations et promouvoir les égalités en matière de genre, les femmes sont victimes des cas de mariage des enfants, le mariage forcé, des rites de deuil dégradants (comme le lévirat, le sororat ou l'isolement). D'autres part la FIDH et la LTDH souligne l'absence d'incrimination pénale pour les violences contre les femmes au Togo.

38. Alors que la loi autorise l'égalité des droits et l'accès à la terre entre les femmes et les hommes, les régimes coutumiers relatifs à la terre et à l'héritage excluent souvent les femmes ou limitent leur accès à la terre. Il y a toujours une faible participation des femmes dans tous les domaines de la vie politique et publique, y compris à des niveaux élevés de prise de décision. Certains attribuent cela aux pratiques culturelles et traditionnelles profondément enracinées qui empêchent les femmes de participer à la vie politique, y compris de voter, de se présenter aux élections, de servir d'observateurs électoraux.

39. Selon les données 2015 de la banque Mondiale, on note une amélioration croissante de l'alphabétisation des Togolais durant les dernières années, avec 78.4% des femmes alphabétisées contre 89.7% des hommes (classe d'âge des 15- 24 ans). Cependant le ratio entre les femmes et les hommes alphabétisés reste constant à 87% avec plus d'hommes alphabétisés.

40. **Les femmes dans le secteur agricole.** Les femmes apportent une contribution essentielle aux exploitations agricoles du pays puisqu'elles représentent 51,1% de la population active du milieu agricole. Les femmes font face à des contraintes plus sévères que les hommes pour accéder aux ressources productives et marchandes. Ces disparités concernent l'accès aux ressources productives, la capacité financière d'investissement, la participation aux marchés et aux chaînes de valeur, maintiennent l'activité agricole féminine dans des secteurs peu productifs et dans des travaux pénibles et peu rémunérateurs. Malgré la prédominance des femmes dans l'agriculture, celles-ci ne parviennent pas à s'assurer d'autonomie financière.

41. **Des associations de femmes proactives aux plus hauts niveaux stratégiques.** Les organisations de femmes contribuent activement à l'orientation des documents et programmes stratégiques comme avec une note de production à l'orientation du PNIASAN élaborée par le Collège des femmes de la CTOP amenant à une pleine considération d'inclusion des femmes ou avec la formulation du projet MIFA.

42. **Femmes et violences basées sur le genre.** Une étude réalisée par le Ministère de la Promotion de la Femme en 2010 a révélé que la prévalence des violences basées sur le genre (VBG) à l'encontre des filles de 9 à 18 ans est de 62, 5% pour les violences physiques, 91,9% pour les violences psycho-morales, 5,5% pour les violences sexuelles, 25% pour les violences économiques, 21% pour les violences institutionnalisées et 22, 5% pour les discriminations. Selon les résultats de l'enquête MICS4 2010, près d'un tiers des femmes entre 15 et 49 ans se sont mariées ou sont entrées en union libre avant l'âge de 18 ans, et 7% de ces femmes se sont mariées avant l'âge de 15 ans. Une enquête plus récente trouve que 12% de la population déclarent avoir été, au cours de l'année dernière, l'objet de discrimination ou d'harcèlement sur la base de leur sexe. Les femmes sont plus touchées (14%) que les hommes (10%) et le phénomène est plus présent en milieu urbain (14%) que rural (11%)⁶⁹. En outre, les femmes sont victimes de mutilations génitales féminines. Les violences faites aux femmes semblent être acceptées. Plus d'un Togolais sur trois (36%) légitime le fait qu'un homme batte sa femme, et près de la moitié des togolais sont d'accord avec ce fait. Quant aux femmes, il est estimé que 29% d'entre elles trouvent légitime qu'un homme batte sa femme.

43. **Les jeunes en situation précaire.** Les moins de 25 ans représentent près de 60% de la population. En raison des difficultés d'accès, de rétention et de progression dans le système éducatif, la plupart des jeunes atteignent un faible niveau d'études. L'accès à l'éducation est particulièrement restreint aussi en milieu rural et parmi les ménages les plus pauvres. De nombreux jeunes ne sont ni dans l'emploi, ni scolarisés ou en formation (NEET), et ceux qui travaillent sont en grande majorité concentrés dans des emplois de faible qualité. On ne compte pas moins de 21.9% de jeunes NEET en 2014 au Togo, et parmi eux 74.4% sont inactifs dans la mesure où ils ne cherchent pas un emploi. Ces jeunes ne sont pas engagés dans des activités productives et ne développent pas leurs compétences dans un cadre formel. Sur le marché du travail, la situation des jeunes est très défavorable. Le taux de chômage et de sous-emplois est respectivement de 3,4% et 25,8% en 2015 mettant ainsi en exergue le caractère précaire des emplois touchant toutes les catégories de la population principalement les jeunes, les femmes et les populations vivant en zone rurale. D'une manière générale, l'emploi reste dominé par le secteur informel qui offre près de 70% des emplois.

44. **Les jeunes et le secteur agricole.** La participation des jeunes dans l'agriculture organisée demeure assez limitée en raison de multiples causes. Le manque de formation des jeunes aux questions de l'agriculture tout au long de l'école participe à l'éloignement de la jeunesse de ce secteur. D'autre part, les jeunes en zone rurale sont contraints par le décalage générationnel et la structure hiérarchisée des communautés entraînant des difficultés liées à l'accès à la terre ou leur représentation dans les organes de prise de décision tels que les organisations de producteurs. Ils font aussi face aux barrières communautaires, au manque de possibilités d'emploi dans les zones rurales et à l'attraction des zones urbaines où les jeunes abandonnent les activités agricoles, participent à l'exode rural et se retrouvent dans des métiers urbains où ils perdent leur indépendance.

45. **Des jeunes motivés mais bloqués par les difficultés d'accès aux moyens de production et d'investissement.** Les jeunes restants en zone rurale font face à de nombreuses difficultés. L'accès au foncier, à la ressource en eau, aux financements et aux connaissances liés aux questions climatiques sont les principaux freins au lancement des jeunes dans les activités productives. En particulier pour les crédits, malgré l'existence de nombreux instruments de financement des jeunes (AJSEF, FAIEJ, PAEIJEI-SP, PNPFR, MIFA, etc.) et d'une agence de garantie (ANPGF), les jeunes agriculteurs des milieux ruraux sont encore confrontés aux conditions pénibles, limitant leur accès aux financements. L'exigence des garanties, les modalités de remboursement, les taux d'intérêt, les différés courts, etc. sont encore d'actualité. Ce qui entraîne une démotivation

⁶⁹https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Documents%20de%20politiques/ab_r7_policypaperno53_egalite_genr_e_au_togo_1.pdf

des jeunes, l'abandon du secteur, les difficultés d'accès et de remboursement du crédit, le déplacement massif vers les pays voisins, la délinquance juvénile.

46. **Des conflits entre acteurs lors des périodes de transhumance.** Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont omniprésents et les pertes de cultures associées renforcent certaines tensions. La situation sécuritaire au Nord du pays et les orientations politiques ont amené le gouvernement à fermer les frontières début 2021 dont les effets sur l'économie locale et régionale ne sont pas encore connus. Le plan opérationnel de gestion de la transhumance 2019 permet de limiter les conflits entre acteurs et a de ce fait recensé de très faibles conflits (08 en 2019 et 09 en 2018) pour un nombre de têtes correspondant à 10 000 têtes en 2019 contre 30 000 têtes en 2018.

47. **Un cadre foncier espoir d'apaisement des tensions et d'inclusivité.** Les conflits liés au foncier représentent la majorité des audiences dans les tribunaux de proximité. De plus, la gestion du foncier en milieu rural ne favorise ni l'accès des jeunes et des femmes aux terres ni leur sécurisation. Depuis 2010, le facteur d'accaparement massif des terres agricoles sur le continent est également présent au Togo et s'intensifie tout en restant à l'échelle nationale. Cependant les approches d'agropoles et d'agrobusiness amènent certaines préoccupations sur la protection de l'agriculture familiale et des terres communautaires. La loi de 2018 sur le foncier est un espoir pour l'ensemble de la population de sécurisation du droit coutumier actuelle au sein même d'une loi nationale tout en renforçant les considérations d'égalité d'accès à la terre et de gestion des conflits. La société civile en particulier la CTOP et SOFT⁷⁰ sont proactifs dans le suivi de cette question clés pour l'autonomisation durable des personnes les plus vulnérables.

48. Une démarche « test » pour éprouver la loi avant son approbation définitive. En se basant sur les textes réglementaires actuellement disponibles (loi de 2018 et les 4 décrets disponibles), la société civile s'efforce à appliquer la loi pendant la période de 5 années pour pouvoir formuler des modifications à l'issue de la phase de test de la loi. De plus, dans le cadre de l'élaboration progressive du cadastre rural, les OSC renforcent leurs activités de cartographie effective des terres sur deux collectivités test.

6. Groupes marginalisés et peuples autochtones

49. Les groupes ethniques marginalisés. Selon Minority Rights, il y aurait plus de 31 groupes ethniques distincts. Le groupe le plus important sont les Éwé (22,3%), suivi par les Kabyé (14,3%), Ouatchi (Gbe) (9,8%), Moba (8,4%), Losso (7,6%), Kotokoli (5,9%), Mina (Gén/Guin) (4,6%), Adja (3,9%), Ana-Ife (2,8%), Gourma (2,7%) et de nombreux de plus petits groupes, dont les Peuls (1,8%). Selon la publication de 2010 de la CDHN, on peut considérer qu'il n'y a pas de peuples autochtones au Togo selon les articles 1 et 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme. Les deux groupes Peuls et Solla peuvent être considérés a priori comme minorités selon la définition du CDHN, mais il est considéré qu'ils participent pleinement à la vie publique du pays, limitant ce caractère.

50. Les personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap sont estimées à 900 000 au Togo mais aucune donnée exhaustive et récente n'est disponible. Les perceptions négatives du handicap entraînent souvent les parents d'enfants handicapés à les tenir à l'écart, à les cacher au regard des autres. Exclue des jeux des autres enfants, de l'école et des autres sources d'apprentissage, les enfants handicapés deviennent souvent des adultes tout aussi marginalisés, exclus de toute activité économique. Les personnes handicapées subissent une double marginalisation à la fois au niveau du ménage où ils doivent trouver leur place dans la participation aux obligations du ménage, mais également au niveau communautaire, où de nombreux blocages physiques, culturels et moraux empêchent leur intégration. Les femmes handicapées se retrouvent en situation de très forte précarité par exemple lorsqu'elles doivent subvenir seules aux besoins de leurs enfants et les leurs, suite au départ de leur mari. Sur l'emploi, leur taux de chômage est à environ 80%⁷¹. Pour promouvoir l'égalité des chances et de

⁷⁰ Synergie des Organisations de la Société Civile sur le Foncier au Togo

⁷¹ Etude diagnostique et éléments d'actions prioritaires en faveur de l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi au Togo, MTESS, 2014

traitement dans l'emploi, le Gouvernement, à travers le PND 2018-2022, a déjà entrepris des actions de renforcement des mécanismes d'inclusion notamment l'autonomisation des femmes et des groupes vulnérables et l'amélioration de leur participation au développement socioéconomique du pays

51. Le plaidoyer de la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) auprès de nombreux ministères, dans le cadre de leur logique d'intervention qui est d'éviter de créer un monde à part pour les personnes handicapées, se reflète dans certains résultats comme l'élaboration des politiques et stratégies nationales, ainsi que le recensement inclusif de la population via le projet "Recensement général de la population au Togo, Ne laissez personne de côté". Les actions existantes à ce jour sont l'appui des travailleurs sociaux et autorités sur les techniques de prise en charge des personnes handicapées, le renforcement des capacités d'accueil le handicap et le développement inclusif, la Réadaptation à Base Communautaire. Cependant une grande disparité existe entre les zones rurales et urbaines. Les principales préoccupations sont l'absence de données statistiques fiables sur l'état du handicap dans le pays, les difficultés de transport et d'accessibilité aux bâtiments non imposées par la loi, la non adaptation des postes de travail favorisant l'exclusion, l'absence d'appui à la mobilité dans le code du travail et les statuts des travailleurs, l'insuffisance de sensibilisation du personnel de l'administration sur le handicap, une priorité donnée à la pauvreté dans les critères d'éligibilité aux programmes de l'action sociale. Ainsi, malgré un cadre légal et politique bien avancé, les dispositions pour assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap demeurent omniprésentes.

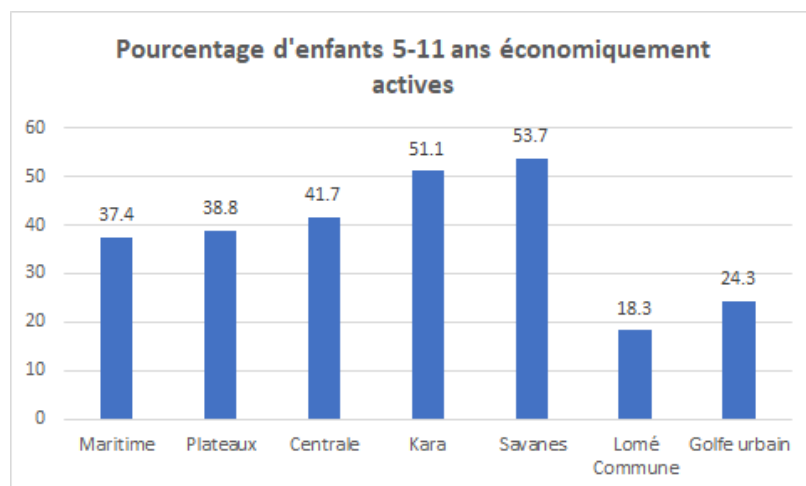
52. Le Togo, est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest où le travail des enfants reste un phénomène courant. La part de la tranche d'âge des 5-14 ans engagée dans le travail des enfants est de 38,2%, l'une des plus élevées des pays de la CEDEAO⁷², plaçant le Togo derrière la Guinée Bissau (39%) mais devant le Burkina Faso (36%), la Guinée (35%), le Niger (34%) et le Ghana (33%)⁷³. En considérant le pourcentage des enfants qui participent à des activités économiques, le Togo fait partie des pays où il reste particulièrement élevé avec 44,1%, derrière la Guinée Bissau (47,3%) et le Mali (45,7%). La répartition par genre montre que les garçons sont les plus concernés par ce phénomène comparés aux filles (45,2% contre 42,8% respectivement), et les enfants de ménages pauvres sont les plus enclins à participer à l'activité économique. La distribution sectorielle montre que le secteur agricole est de loin celui qui emploie le plus grand nombre d'enfants, avec plus de deux tiers des enfants économiquement occupés qui s'y activent (72,4%), surtout en milieu rural (80,8%) qu'urbain (38,1%). La prédominance des enfants dans le secteur agricole les expose à de graves risques liés à l'utilisation d'équipements dangereux, l'exposition aux pesticides, etc. En effet, l'agriculture est l'un des trois domaines les plus dangereux en ce qui concerne les décès liés au travail, les accidents non mortels et les maladies professionnelles⁷⁴. Outre le secteur agricole, les enfants participent également au travail dans le secteur des services domestiques. La répartition régionale montre les régions de Kara et Savanes sont les plus touchées par le travail des enfants, avec plus de 50% des 5-11 ans qui sont actives économiquement. Rappelons que ces deux régions font partie de celles qui affichent les taux de pauvreté les plus élevés (voir section 3 sur pauvreté et inégalités).

⁷² Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

⁷³ ILO. 2014. Le double défi du travail des enfants et de la marginalisation scolaire dans la région de la CEDEAO- Vue d'ensemble. ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_25518/lang--fr/index.htm

⁷⁴ <https://www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/lang--fr/index.htm>

Figure 3 : Pourcentage des enfants de 5-11 ans impliqués dans des activités économiques



Source: Données tirées de l'enquête MICS6⁷⁵

7. Ciblage et groupe-cible

53. S'agissant du ciblage géographique, il se fera de manière inclusive et sur la base du potentiel économique. En outre, il sera affiné en tenant compte de l'analyse de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la vulnérabilité des populations face aux changements climatiques. Les interventions dans le cadre de cette nouvelle stratégie cibleront les zones prioritaires définies pour abriter les aménagements agricoles planifiées, les agropoles et les zones à fortes potentialités agricoles bénéficiant de l'appui du MIFA. Elles sont définies comme des espaces propices pour développer de grandes productions et accueillir l'appareil de transformation agroalimentaire selon une démarche inclusive visant à : (i) remembrer les terres avec l'adhésion des exploitants concernés pour permettre de réaliser des économies d'échelle à travers de grands aménagements ; (ii) sécuriser durablement la propriété agricole au profit des exploitations familiales, des petits producteurs et de leurs organisations ; (iii) attribuer des surfaces aménagées aux collectivités, aux groupements d'intérêt économique, etc.

54. Pour le groupe cible, les groupes vulnérables en milieu rural seront ciblés par les interventions de ce présent COSOP. Il s'agit notamment : (i) des petits producteurs des exploitations familiales à faibles revenus, ayant un accès limité aux facteurs de production⁷⁶ et aux marchés, exposés aux crises climatique, économique et sanitaire ; (ii) des groupes socio-professionnels plus vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les jeunes (hommes et femmes)⁷⁷ et les personnes vivant avec un handicap, et (iii) des organisations professionnelles agricoles (OPA) et de leurs faitières nécessitant un renforcement institutionnel, stratégique et technique pour une inclusion effective dans le processus de transformation durable de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Durant son cycle, le COSOP touchera environ 150.000 exploitations familiales

⁷⁵ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). 2018. MICS6 TOGO, 2017, Rapport final. Lomé, Togo.

⁷⁶ Y compris la terre, l'eau, les intrants, le financement, les équipements et les services d'appui-conseil

⁷⁷ Selon la Charte Africaine de la Jeunesse, le jeune s'entend des personnes âgées de 15 à 35 ans. Au Togo, en matière de développement démographique et social, la population jeune est constituée des personnes des deux sexes âgés de 15 à 29 ans. Cependant, dans la promotion de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'insertion socio-économique, les politiques et projets de développement à l'instar du Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER) et du Projet d'Appui à l'Employabilité et l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP) considèrent jeunes les personnes hommes et femmes âgés de 18 à 40 ans. Le COSOP suggère de retenir le créneau 18-35 pour être en ligne avec la Charte Africaine et le projet PRIMA.

correspondant approximativement à 795.000 personnes (50 % de femmes, 40% de jeunes)⁷⁸.

55. L'emploi des jeunes est l'un des objectifs stratégiques du COSOP. Toutefois, il convient de souligner que le groupe cible des jeunes n'est pas homogène et présente plusieurs caractéristiques qu'il importe de considérer pour mieux cerner les besoins et les offres d'emplois. La Banque mondiale⁷⁹ considère qu'en 2019, les emplois dans l'agriculture représentent 32,38% au niveau national. Selon l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), la contribution du secteur agricole au Produit Intérieur Brut (PIB) est de près de 40% et son potentiel est de plus en plus valorisé ces dernières années. Il est ainsi considéré comme étant le premier pourvoyeur d'emplois de l'économie togolaise. Le secteur agricole concentre à lui seul environ 60% des emplois générés en 2019 / 2020. Ainsi, le Gouvernement Togolais a pris des initiatives fortes pour stimuler et promouvoir l'emploi des jeunes en milieu rural. Il a opté pour une refonte de sa politique agricole afin de tirer meilleur parti de son potentiel agricole et de mieux faire face au problème d'emploi des jeunes à travers la mise en place de fonds d'appuis aux initiatives économiques des jeunes mais aussi, le financement de projets et programmes destinés aux jeunes. Le FIDA travaillera avec le gouvernement pour assurer une meilleure couverture de la cible jeune (40% des objectifs du COSOP) à travers les catégories suivantes : (i) les jeunes ruraux (homme et femme) diplômés issus des dispositifs de formation professionnelle dans les chaînes de valeur agricole, (ii) les jeunes ruraux (homme et femme) alphabétisés ou non déjà en activités dans les chaînes de valeur agricole qui seront accompagnés et soutenus dans la consolidation et leurs activités productives, (iii) les jeunes ruraux avec ou sans qualification qui seront formés (centres de formation professionnel ou incubateurs), financés et accompagnés et mettre place des activités productives dans les chaînes de valeurs agricoles.

56. Les interventions du FIDA adopteront une **stratégie de ciblage** inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux secteurs retenues, et de mettre en place des mécanismes de réponse et suivi tout en s'assurant d'atteindre les ménages ruraux les plus vulnérables. L'approche sera ainsi axée sur un ciblage direct avec des mécanismes d'auto-ciblage afin de mieux identifier les groupes vulnérables, connaître leurs contraintes et besoins et ainsi définir les orientations. Le COSOP est aligné à la stratégie de ciblage des autres projets du portefeuille au Togo.

- La formulation des programmes ainsi que le ciblage des groupes marginalisés ou vulnérable se fera systématiquement avec l'aide d'organisations expertes dans ce domaine avec un ancrage territorial local important tels que les réseaux d'organisation paysannes, les réseaux de jeunes et de femmes et les réseaux d'associations de personnes handicapées.
- Pour l'emploi des jeunes, la stratégie de ciblage devra porter sur la promotion de l'entrepreneuriat pour explorer l'ensemble des créneaux porteurs des chaînes de valeurs dans les filières agricoles. Cette approche permettra de pallier d'une part les difficultés d'accès à l'emploi salarié et d'autre part, de relever les défis et contraintes auxquels les jeunes sont confrontés en termes d'accès au foncier et aux autres facteurs de production. Des lors, il sera possible de mieux exploiter les opportunités de création d'emploi (par l'agri-preunariat) dans la production, la transformation, la commercialisation et les supports logistiques.
- Des partenariats stratégiques et des mécanismes de contrôle seront mis en place pour garantir que le programme touche effectivement les cibles prévues ; ceux-ci incluront les consultations périodiques avec les représentantes des

⁷⁸ Taille moyenne du ménage en milieu rural égal à 5,1 personnes contre 3,9 en milieu urbain et 4,5 personnes au niveau national (EDST-III 2013-2014).

⁷⁹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?locations=TG>

organisations des bénéficiaires, de la société civile et du gouvernement ; le suivi de l'implémentation de la stratégie par les partenaires de mise en œuvre ; les missions de suivi périodiques du programme selon les modalités de suivi du contrôle citoyen.

B Contexte environnemental et climatique : tendances et implications

8. Défis environnementaux et impacts sur le développement agricole et la pauvreté rurale

Situation environnementale

57. **Zones agroécologiques.** Le Togo est réparti en quatre principales zones agro - écologiques : (i) la zone du littoral ; (ii) la zone forestière ; (iii) la zone des savanes humides ; et (iv) la zone des savanes sèches⁸⁰ :

- i. La zone du littoral est située dans la région Maritime du Togo. Le relief est constitué de (i) un cordon littoral comprenant (ii) un système lagunaire un plateau continental formé d'une suite de plateaux compartimentés par des vallées et des rivières, et (iii) une pénéplaine érodée par un réseau hydrographique. La végétation est composée de savane arbustive herbeuse et de savane arborée à arbustive. Le climat est du type subéquatorial caractérisé par deux saisons de pluie et deux saisons sèches se répartissant comme suit : grande saison sèche (novembre – mi-mars), une grande saison pluvieuse (mi-mars – mi-juillet), une petite saison sèche (mi-juillet – août), une petite saison pluvieuse (septembre – octobre). La pluviométrie varie de 800 à 1300 mm par an et les températures de 24 à 30°C. Les principales cultures pratiquées sont par ordre d'importance sont le maïs, le manioc, l'igname, l'arachide et le niébé. L'activité maraîchère est particulièrement pratiquée sur le littoral et dans la vallée du Zio. La principale culture de rente observée dans la région est le coton. L'accès à la terre et la dégradation de la fertilité des sols constituent des contraintes majeures à la production agricole.
- ii. La zone forestière correspondant en grande partie à l'Ouest de la région des Plateaux. Elle est caractérisée par un relief fortement accidenté comprenant des plateaux tabulaires. Sa superficie est d'environ 7000 km². Le climat qui est de type soudano-guinéen avec un régime de pluie bimodal. La végétation est assez variée est constituée de la savane arborée ou guinéenne, des forêts galeries les forêts de montagne partiellement dégradées, les forêts soudano-guinéennes et la savane arborée. Les principales cultures sont celles de rente (café, cacao, coton, palmier à huile) et vivrières notamment les céréales (maïs, riz, sorgho, fonio), les tubercules (igname, manioc), les légumineuses à graines (niébé, arachide). Les cultures fruitières (mangues, avocat, bananes) y sont également abondantes.
- iii. La zone des savanes humides correspond à la région centrale et à l'Est de la Région des plateaux. Elle se divise en une zone de montagnes et de bassins d'une part, et des plaines présentant des versants couchés d'autre part. Les cours d'eau de la Région sont nombreux mais la plupart ne sont pas permanents. Les plus importants sont le Mono, l'Anié, le Mô, l'Ogou et le Nâ. Les principales cultures sont le manioc, l'igname, le maïs, le sorgho, l'anacarde, le palmier à huile, la banane et le coton.
- iv. La zone savanes sèches correspond à l'extrême Nord du pays. Le climat y est de type tropical sec avec une longue saison sèche s'étendant d'octobre à mai et des précipitations annuelles qui varient de 900 à 1300mm. Les températures extrêmes de la région sont comprises entre 39°-17° en saison sèche et 34°-22°

⁸⁰ République Togolaise. 2020. Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle – PNIASAN. Plan d'investissement 2017-2026. Version post-validation. https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2020/06/PNIASAN- apres-atelier-de-validation- -11_01_2018.pdf

en saison des pluies. La végétation est presque homogène et comprend la savane soudanienne considérablement menacée par le déboisement et la sécheresse, la savane arbustive et arborée et un lambeau de forêt galerie, le long des cours d'eau. D'une manière générale, le paysage végétal est sec en saison sèche et verdoyant en saison pluvieuse. Les sols sont peu épais, pauvre et parfois hydromorphes. Les spéculations les plus fréquemment cultivées sont les cultures vivrières (maïs, sorgho, mil, riz, igname, niébé, soja) ; les cultures de rentes (coton et arachide), les cultures maraîchères (oignon, tomate, pastèque, carotte, gombo, oseille de guinée), les cultures fruitières (manguier, papaye, anacardier). La zone reste propice à l'élevage de Bovins, d'Ovins, de Caprins, de Porcins, ou encore de Volailles.

58. **Ressources en eau souterraine.** Les ressources en eau souterraines au Togo sont emmagasinées dans deux grandes formations aquifères que sont les formations de "socle" (94% du territoire national) et celles du bassin sédimentaire côtier (6%). Les débits disponibles dans le socle restent modestes comparés à ceux des formations du sédimentaire côtier. Les ressources renouvelables en eau souterraines présentes dans les aquifères du socle sont estimées à 8,7 milliards de mètres cube par année, alors qu'elles ne seraient que de 620 millions de mètres cube par année en terrain sédimentaire côtier.

59. **Ressources en eau superficielle.** Le système hydrographique du Togo se compose de trois bassins principaux auxquels s'ajoutent quelques bassins frontaliers à l'est du pays :

- i. Le bassin de la Volta au nord du Togo, est drainé par l'Oti et ses principaux affluents (Sansargou, Koumongou et Kara) et le Mô. Il couvre les parties septentrionale et occidentale des Monts du Togo sur 26 700 km², soit 47% du territoire national. Il est constitué du sous bassin de l'Oti encadré des sous bassins secondaires situés le long de la frontière du Ghana, dans l'extrême nord-ouest et au sud-ouest du pays ;
- ii. Le bassin du Mono au centre et au sud-est du pays. Il est drainé par le fleuve Mono et ses affluents Anié, Amou et Ogou et représente 38% du territoire national ;
- iii. Le bassin du Lac Togo avec le groupe des rivières côtières, le Zio et le Haho (14% du territoire national) au sud.

60. **Une dégradation de la qualité des eaux et une très mauvaise structure d'accès à l'eau⁸¹.** Bien que le pays ne dispose pas de statistiques sur la qualité des eaux de surface, on constate leur dégradation de façon alarmante. La dégradation de cette ressource est liée à l'absence de règles d'hygiène humaines (défécation), mauvaise gestion des ordures ménagères et des eaux de pluies, activités industrielles et rejets bruts, utilisation de pesticides piscicoles et agricoles, fertilisants agricoles, explosifs et la divagation animale dans les cours d'eau. Les interventions d'amélioration de l'accès à l'eau ont été abandonnées ces dernières années par les politiques et actions des bailleurs entraînant un important déficit en matière d'infrastructure.

61. **Des sols caractérisés par une dégradation avancée de leur fertilité et de leur structure⁸².** Les sols du Togo peuvent, en simplifiant, être classés en trois grandes catégories :

- i. Au Sud, les terres de barres qui recouvrent environ 1500 km² et qui correspondent à la zone des deux saisons de pluies ;
- ii. Les sols encroûtés dans les plaines du Centre et du Nord où les dalles latéritiques posent de considérables problèmes à l'agriculture ;

⁸¹ Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise. 2010-2025. Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau – Togo (PANGIRE).

⁸² Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise. 2010-2025. Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau – Togo (PANGIRE).

- iii. Les sols ferrallitiques lessivés sans concrétions récentes et sans croûtes. Ils recouvrent la plupart des montagnes du Togo et ils sont sujet à une exploitation intense de la part des paysans car relativement faciles à travailler. Ce sont ces domaines qui sont les plus atteints par l'érosion.

62. **Une disponibilité en terre arable dont les caractéristiques sont en cours de cartographie.** Le pays dispose d'un potentiel en terres cultivables d'environ 3,4 millions d'hectares dont seulement 1,4 million d'hectares sont effectivement exploités (41% du potentiel réel). La superficie des terres irrigables est estimée à 180.000 ha, dont moins de 2000 ha sont aménagés et équipés pour l'irrigation moderne. Actuellement, l'ITRA réalise la cartographie des différentes caractéristiques des sols afin de mieux orienter le type de système de production et les spéculations les plus adaptés.

63. **Les systèmes de production au Togo⁸³.** Les systèmes de productions sont spécifiques aux différentes régions du pays, en lien étroit avec les différentes zones agroécologiques :

- i. La région Maritime : le système de culture est à base de maïs et de manioc sur des sols surexploités et pauvres. Les cultures pratiquées sont : le maïs, le manioc, l'arachide, le niébé, les cultures maraîchères. Il n'y a pratiquement plus de jachères dans cette région. Les produits d'élevage sont : les volailles, les porcins, les ovins et les caprins.
- ii. La région des Plateaux : dans les Plateaux Est, le système de culture est basé essentiellement sur des associations de cultures dont les principales sont le coton, le maïs, le niébé, l'igname l'arachide et l'ananas. La culture des fruitiers, du caféier et du cacaoyer est plutôt prépondérante dans les Plateaux ouest où les cultures de rente occupent les 2/3 de la superficie des terres cultivées. Des associations de cultures vivrières y sont également pratiquées. L'élevage des ovins, des caprins et de la volaille est pratiqué dans la région.
- iii. La région Centrale : le système de cultures est à base d'igname, de maïs, de sorgho et de coton. On y pratique la rotation culturale sur quatre ans en moyenne, et l'association des cultures. Parfois l'igname et le maïs sont en cultures mono spécifiques. Les produits d'élevage sont : les bovins, les ovins, les caprins et les volailles.
- iv. Les régions de la Kara et des Savanes : le système de culture est à base de céréales (sorgho, maïs, mil) et de coton. La rotation culturale et beaucoup d'associations des cultures y sont pratiquées. Seul le coton est cultivé en pure mais souvent en dérobé avec les céréales. Les principales cultures sont : le maïs, le sorgho, le mil, le riz, le niébé, le soja, le coton, l'arachide, la tomate, la pastèque, la mangue, l'anacarde. Les produits d'élevage sont : les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les volailles.

64. **Des orientations clés en termes d'appui à la petite agriculture familiale et à la transition agroécologique des systèmes de productions.** La société civile et les réseaux participent activement aux documents politiques comme pour la Plateforme Nationale de l'Agriculture Familiale au Togo (PNAFAT) et son implication dans l'orientation sur la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo 2020-2030⁸⁴.

65. **Impact de l'épidémie du COVID-19⁸⁵.** La baisse de la productivité entraînant la flambée des prix des produits et l'endettement des producteurs et éleveurs auprès des IMF et usuriers et un accès réduit aux crédits agricoles. De façon générale, les impacts de la pandémie sur les agriculteurs familiaux se retrouvent à trois niveaux :

⁸³ République Togolaise. 2007. Deuxième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. <http://www.fao.org/pgrfa-gpa-archive/tgo/upload/TOGO2.pdf>

⁸⁴ PNAFAT. 2020. Stratégie Nationale de développement de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique au Togo 2020-2030.

⁸⁵ PNAFAT. 2020. Atelier de validation sur l'étude d'impact de la pandémie COVID-19 sur les exploitations familiales des filières maïs, riz, volaille et maraichage au Togo et la Note de proposition à l'attention des décideurs. Rapport Final.

(i) Réduction des capacités productives (ii) Baisse de la production (iii) Baisse des revenus et endettement des petits agriculteurs. Ces impacts ont donc contribué à la dégradation des conditions de vie et de travail des petits agriculteurs.

66. **Situation sécuritaire et instabilité.** Alors que les dernières années étaient plutôt touchées par une instabilité politique⁸⁶, par de nombreuses manifestations entre 2017 et 2018 lors des élections, les pressions à l'extrême nord sont aujourd'hui les points de vigilance de la région⁸⁷. L'Extrême Nord présente une pression djihadiste importante en raison de la porosité des frontières et de la dégradation progressive des situations dans les pays avoisinants dont les évolutions pourraient entraîner une déstabilisation des pays du Golfe de Guinée. Les Nord de ces pays sont des zones d'intérêt car elles sont vues aujourd'hui comme « zones de repos et de logistique » pour les djihadistes. Dès 2018, le Gouvernement avait lancé l'opération Koundjoaré pour faire face à la menace.⁸⁸ L'élargissement des actions du G5 Sahel à une échelle CEDEAO est une priorité ainsi que l'amélioration des capacités de mise en œuvre de cette force.

67. **Une dégradation de la ressource forestière portant à l'épuisement progressif de la ressource au cours de la prochaine décennie.** L'analyse des données depuis 1975 a révélé un changement considérable dans l'utilisation des terres au cours des 35 années. En effet, on note un accroissement évident des terres agricoles dans toutes les régions du Togo. Les changements les plus spectaculaires sont observés dans les régions au nord du pays notamment dans les écorégions de Savane soudanienne sèche et la Plaine de l'Oti. L'écorégion de la Pénéplaine bénino-togolaise sud a également enregistré une expansion agricole considérable qui s'est traduite par une grande fragmentation des savanes boisées et des forêts claires. Les deux écorégions côtières présentent moins de changement parce que leurs paysages étaient déjà fortement utilisés pour l'agriculture dans les années 1975. Le rapport sur l'Etat de l'Environnement du Togo rappelle l'urgence à agir pour limiter la déforestation pour éviter un épuisement des ressources forestières au cours de la prochaine décennie⁸⁹.

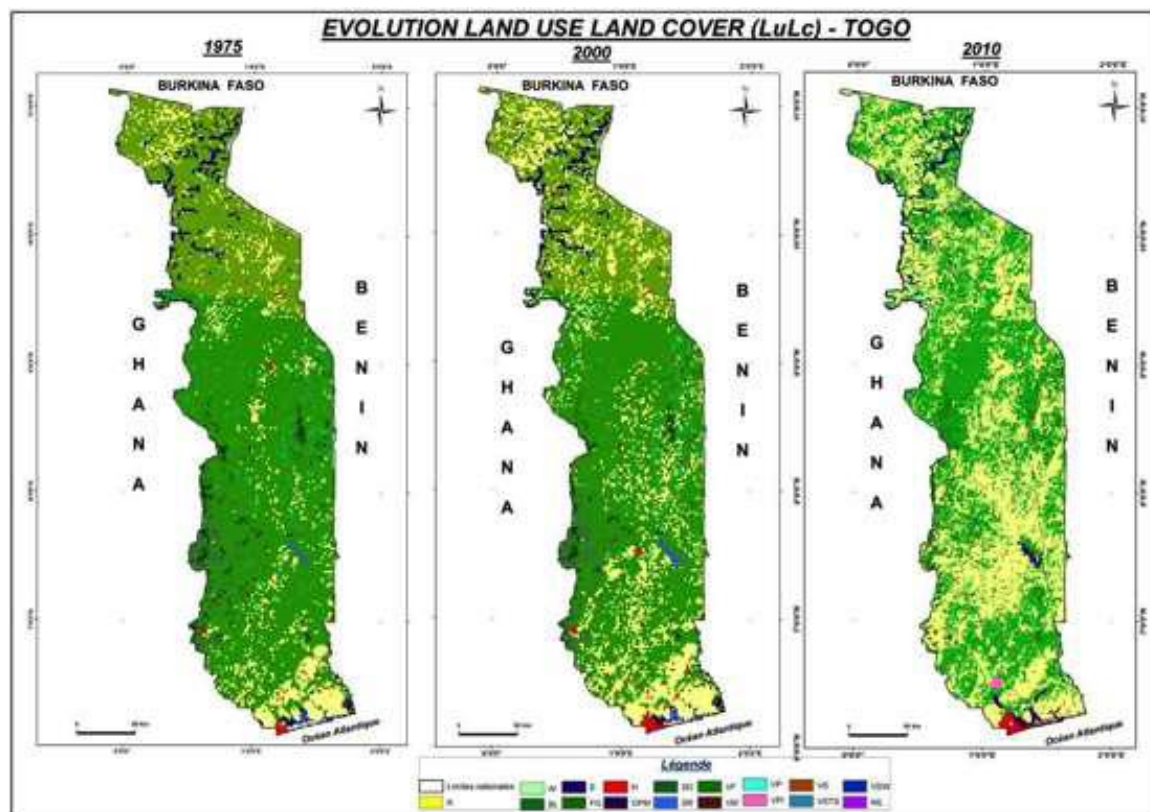
⁸⁶ ACLED. 2018. Togo: Another Wave of Demonstrations Washes over Gnassingbé's Regime. <https://acleddata.com/blog/2018/12/13/togo-another-wave-of-demonstrations-washes-over-gnassingbes-regime/>

⁸⁷ International Crisis Group. 2019. L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/b149-afrique-de-ouest-face-au-risque.pdf>

⁸⁸ Le Monde. 2020. Dans le nord du Togo, la pression djihadiste est « très forte ». Article du 18 février 2020. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/02/18/dans-le-nord-du-togo-la-pression-djihadiste-est-tres-forte_6029955_3212.html

⁸⁹ République Togolaise. 2020. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Togo (REET).

Evolution du couvert végétal au Togo entre 1975 et 2010.

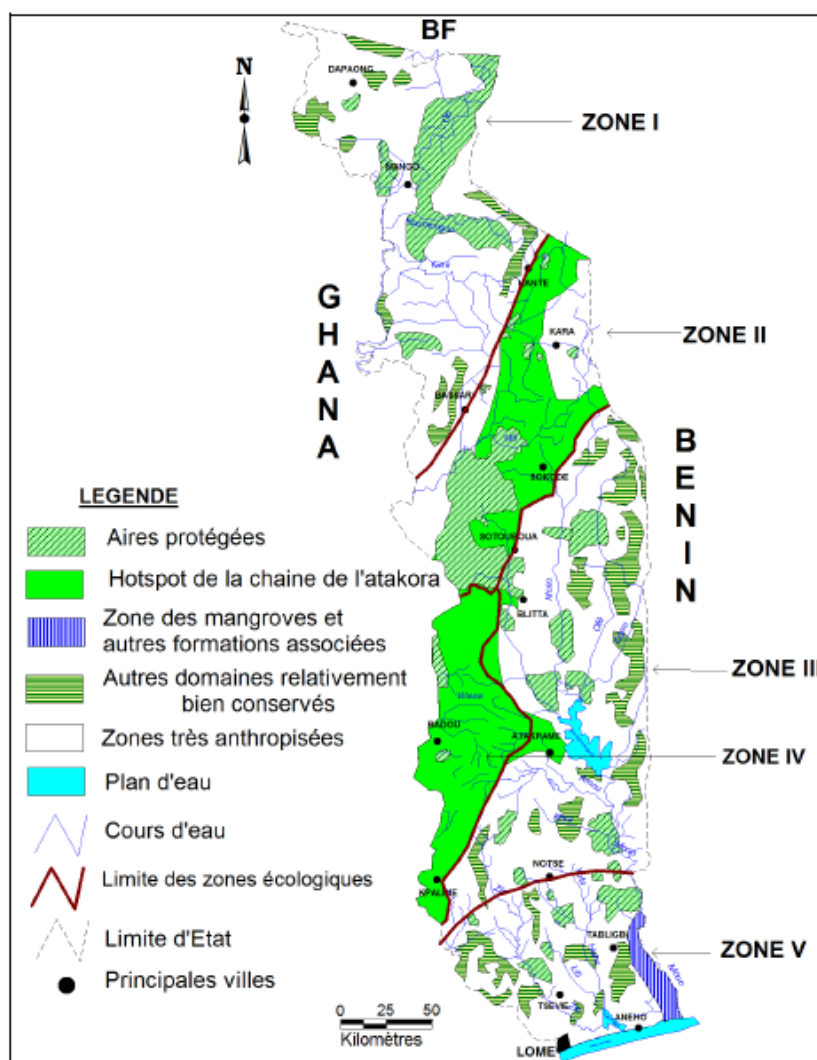


68. **Biodiversité et services écosystémiques.** En 2002, la monographie nationale sur la biodiversité établit une liste de 3476 espèces de la faune togolaise. Le rapport national sur la CDB en 2009 estimait la diversité végétale spontanée du Togo recensée à 3428 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques. De nos jours, toutes ces espèces vivent dans les habitats fragmentés et perturbés, ce qui entraîne un changement significatif de leur distribution ainsi que la rareté d'un grand nombre d'elles. Les écosystèmes et leur biodiversité rendent d'importants services aux communautés humaines. Ces services englobent entre autres le bois d'œuvre, le bois de service, le bois-énergie, les PFNL d'origine végétale (plantes médicinales, les fruits, graines et feuilles, les lianes, les nattes traditionnelles, les cure-dents, les balais claires, cages, paniers végétaux et éventails, les plantes fourragères, etc.) et les PFNL d'origine animale (la faune entomologique, la faune herpétologique, l'avifaune, la faune mammalienne, et les ressources halieutiques, etc.).⁹⁰

69. **Aires protégées et gestion participative.** Jusqu'en 1990, le Togo disposait légalement de 83 aires protégées considérées comme des écosystèmes particuliers. La plupart de ces aires sont partiellement ou totalement envahies avec un taux d'occupation allant de 10 à 100% pour certaines aires protégées. Cependant ces dernières années, les autorités togolaises ont initié des mécanismes et mis en œuvre une gestion « participative » de ces territoires. Le Togo s'est fixé comme objectif la restauration et la sécurisation de 578 245 ha d'aires protégées soit environ 10,21% du territoire national. Le dialogue est restauré avec les populations riveraines à travers la création des Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées (AVGAP) et l'Union des Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées (UAVGAP). Les projets du FIDA devront considérer l'exclusion de ces zones d'intervention dans leur ciblage et un dialogue inclusif avec les associations de gestion.

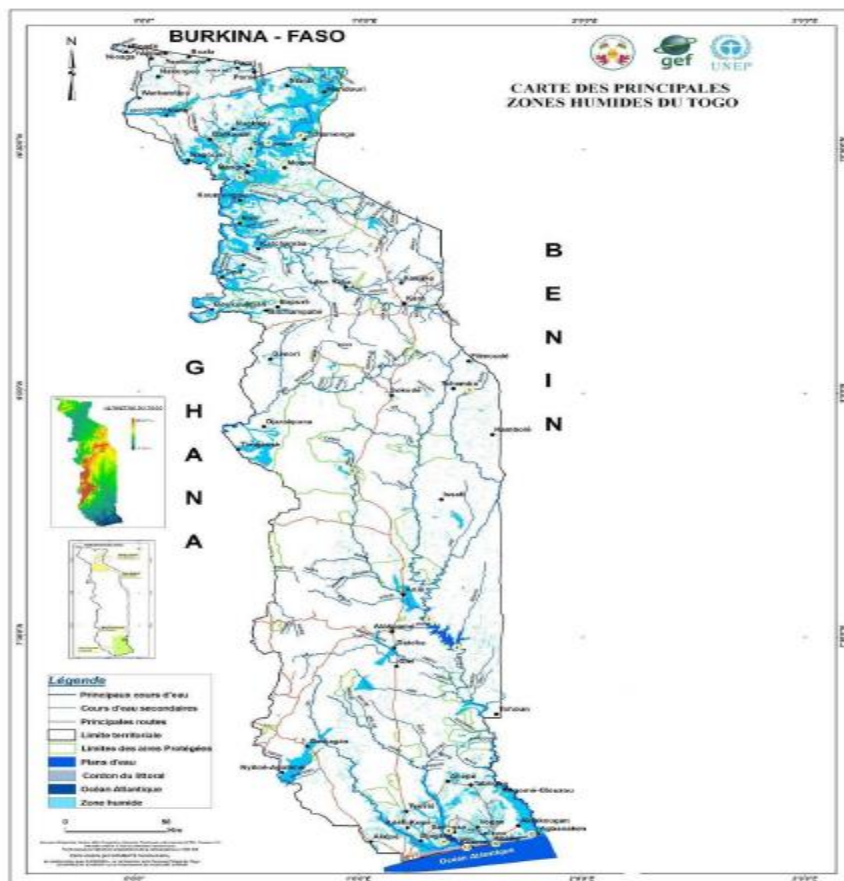
⁹⁰ Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. 2014. Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité du Togo. <https://www.cbd.int/doc/world/tg/tg-nbsap-v2-fr.pdf>

Principales zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité du Togo (source : IGN Togo)



70. **Les zones humides.** Le Togo dispose d'environ 2 210 km² de zones humides, soit environ 4% de la superficie du pays. Elles sont constituées par les zones marines et côtières, les cours d'eau, les mares et étangs, les barrages et retenues d'eau, les terres agricoles saisonnièrement inondées, les canaux et fosses de drainage, les rigoles, les lacs d'eau douce saisonniers ou temporaires, les lacs d'eau douce permanents, les plaines d'inondation, les excavations (zones d'exploitation de mine de sable, etc.), montrant ainsi que d'énormes potentialités de zones humides. On peut regrouper les zones humides du pays dans 5 grands ensembles que sont les zones humides de Biankouri, du grand bassin de l'Oti, de la plaine de Mô, du haut Mono et du complexe du littoral.

Principales zones humides du Togo (source : CBD Togo)



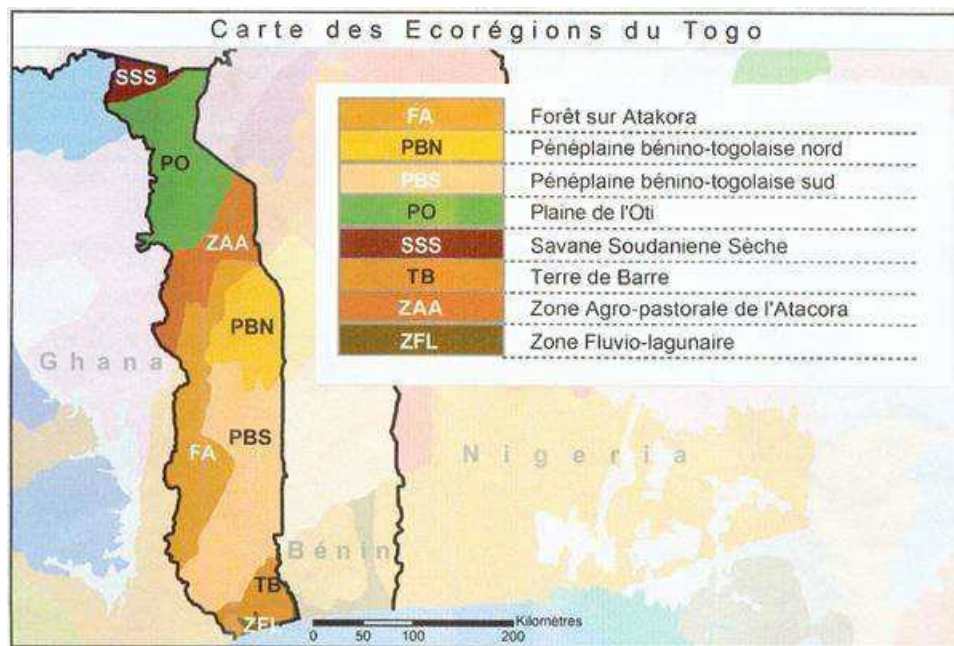
71. Le Togo partage plusieurs bassins versants avec son pays voisin le Bénin dont notamment le bassin versant du fleuve Mono. L'Autorité du Bassin du Mono a été créée en 2014 pour mettre en œuvre une coopération internationale entre les deux pays afin de garantir la gestion rationnelle et durable des ressources en eau du bassin du fleuve Mono que se partagent le Bénin et le Togo. Le Togo est signataire de la Convention internationale RAMSAR sur les Zones Humides qui est entrée en vigueur au Togo en novembre 1995. Ainsi quatre sites sont classés comme sites RAMSAR en tant que zones humides d'Importance internationale couvrant une superficie totale de 1 210 400 hectares : (i) Site Ramsar du Bassin versant Oti-Mandouri (425 000 ha) ; (ii) Site Ramsar du Parc National de la Keran (163 400 ha) ; (iii) Site Ramsar de la Réserve de faune de Togodo (31 000 ha) ; (iv) Site Ramsar des zones humides du littoral du Togo (591 000 ha)

72. Les huit **écorégions**⁹¹ du Togo ont été définies en fonction de critères intégrant divers éléments constitutifs des paysages naturels et socio-économiques, à savoir les facteurs biophysiques (climat, géologie, hydrologie, sols, végétation) et les facteurs humains (type d'habitat, utilisation des terres). D'après les données de l'interprétation des images satellites Landsat TM 1972 et 1986 et MSS 2000, l'intensité d'utilisation du sol est extrêmement variable sur l'étendue du territoire national. Si des zones importantes connaissent encore une utilisation marginale en particulier dans la partie centrale du pays, d'autres telles que le terroir Ouatchi dans la préfecture de Vo, le terroir Kabyè dans la préfecture de la Kozah et la zone au nord-ouest de Dapaong dans la Région des Savanes, souffrent d'une suroccupation avec un risque d'épuisement des sols dans les conditions actuelles de mise en valeur. La forêt, avec un taux de déboisement annuel de 15 000 hectares a presque disparu. La proportion de savane non cultivée qui était de 70% en 1972 est tombée à 57% en 2000. Cette diminution s'est effectuée surtout en faveur des surfaces agricoles qui sont passées de 24% en 1972 à 37,5% en 2000. Le pays connaît

⁹¹ Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, 2009, Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, 113 p

un accroissement des superficies cultivées avec des techniques qui ne ménagent ni végétation ni les terres.

Eco-régions du Togo (AGRHYMET, 2003)



73. **Une multitude de facteurs impactant les ressources naturelles.** Les facteurs de ces tendances sont la pression démographique, la dégradation des terres dans certains secteurs du pays, les anomalies climatiques entraînant la désertification et les facteurs historiques. En effet, les études réalisées sur la variabilité et les changements climatiques ont montré également que les secteurs géographiques les plus exposés aux risques climatiques sont : la zone écologique de la Savane Soudanienne Sèche, la zone écologique des forêts de l'Atacora, la zone de Terre de barre et la zone fluvio-lagunaire (zone côtière).

74. **Dégradation des écosystèmes.** Les écosystèmes font face à diverses pressions anthropiques (agriculture itinérante sur brûlis, exploitation forestière, élevage et transhumance, feux de végétation, envahissement et colonisation des aires protégées, pollution chimique par les déchets ménagers, industriels et agricoles, pollution organique, braconnage de la faune terrestre, commerce des animaux sauvages, surexploitation des ressources halieutiques, etc.) et les projets de développement (barrages, exploitations minières, etc.) entraîne ainsi leurs dysfonctionnements et conduise à la destruction de ces habitats et de la diversité biologique. Dans les écosystèmes aquatiques (lagunes, mares, mer), les polluants de diverse nature (eaux et huiles usagées, déchets ménagers et industriels, etc.) y sont constamment déversés entraînant la dégradation de la diversité biologique liée à ces milieux.

75. **Dégradation des sols.** Deux principaux problèmes se posent dans le domaine de la gestion durable des sols au Togo. Tout d'abord, la perte de la valeur agronomique des terres cultivées et d'autre part la perte physique de terre liée à l'érosion côtière. La dégradation des terres touche environ 85% des sols cultivables au Togo. Le phénomène est observé depuis le début des années 70 dans la zone densément peuplée du sud-est du pays. Il s'étend aujourd'hui sur presque toutes les régions économiques et de manière plus forte dans la préfecture de Vo (région maritime), l'extrême nord du pays entre Dapaong et la frontière avec le Burkina Faso, l'Est de la région de la Kara et la préfecture de Danyi dans l'Ouest de la Région des Plateaux. Ensuite, la perte de la fertilité des sols a été engendrée par la politique de développement agricole mise en œuvre depuis 1966 et dont les seuls critères d'évaluation étaient d'ordre macro-économique, ignorant les considérations environnementales.

76. **Dégradation des ressources hydriques.** La maîtrise insuffisante des ressources en eau et la pollution chimique et biologique des eaux continentales constituent les principaux problèmes qui caractérisent aujourd'hui le secteur de la gestion des ressources hydriques au Togo. Face aux problèmes des pénuries d'eau pour l'alimentation humaine, animale et pour les cultures de contre saison, le secteur de l'offre est mal organisé et souffre du faible niveau des investissements par rapport à l'évolution continue de la demande. La capacité nominale des systèmes mis en place dans les différents milieux s'est révélée insuffisante suite à la forte croissance démographique des années 1980. Les réinvestissements nécessaires au renouvellement ou à l'extension des services n'ont pas suivi les mouvements de la population et de l'évolution du secteur industriel. Cela s'est traduit par une surexploitation des ressources sans trop de préoccupation des répercussions environnementales. Aujourd'hui les réserves aquifères du bassin sédimentaire côtier sont affectées par l'intrusion des eaux marines, ce qui constitue une sérieuse menace pour la couverture des besoins des populations et des installations industrielles de la zone. A divers degrés, les eaux de surface sont polluées par suite d'importants rejets sans traitement préalable des déchets domestiques et industriels.

77. **Dégradation du couvert végétal.** L'exploitation forestière et les activités agricoles constituent les deux principales sources de pressions sur la pérennité du couvert végétal au Togo. En effet, les produits ligneux (bois et charbon de bois) entrent pour 80% dans la satisfaction des besoins énergétiques du pays tandis que pour compenser la baisse des rendements agricoles, les paysans ont augmenté la superficie des terres cultivées. Les principaux impacts de cet état de la végétation sont essentiellement d'ordre écologique : perte de biodiversité non seulement par la disparition de certaines essences à haut pouvoir calorifique mais aussi par la modification et/ou la destruction de l'habitat de la faune sauvage ; perturbations climatiques liées à la disparition de l'effet modérateur de la végétation sur les températures et de son effet sur les précipitations ; envasement des cours d'eau par suite de la disparition des forêts galeries.

Situation climatique

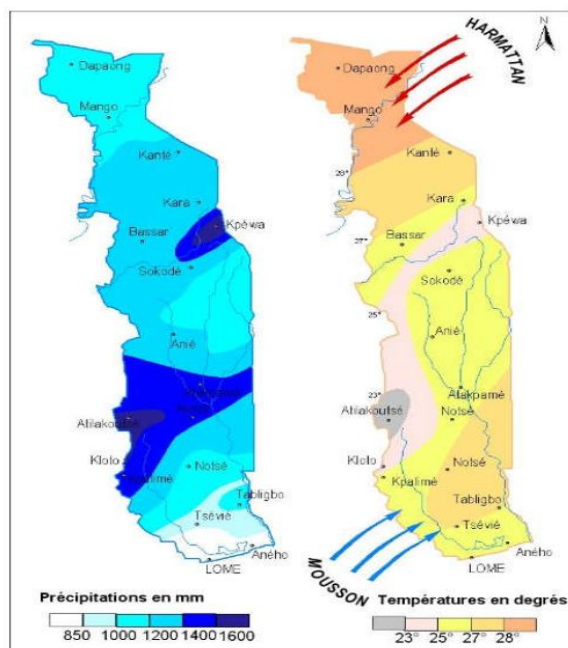
78. **Caractérisation du climat actuel.** Le Togo est situé dans la zone intertropicale. Il jouit d'un climat tropical guinéen à 4 saisons dans la partie méridionale et d'un climat tropical soudanien à deux saisons dans la partie septentrionale.

79. Le total pluviométrique moyen est de 800 mm sur le littoral, 1600 mm dans la région des Plateaux, 1400 mm dans la région Centrale, 1500 mm dans la région de la Kara et 1090 mm dans la région des Savanes située à l'extrême Nord du pays.

80. Sur le plan des températures, la moyenne annuelle est de 27,1°C. Mais, elles varient en fonction de l'altitude, de la latitude et de l'occupation des sols. Ainsi, les régions de plaines se situent entre 19°C et 34°C, tandis que les zones de montagnes et de forêts enregistrent entre 18°C et 29°C.

81. En général, l'humidité relative de l'air baisse lorsqu'on passe des régions méridionales vers les régions septentrionales. Les régions septentrionales enregistrant les durées les plus longues de saisons sèches jointes à leur faible degré hygrométrique, connaissent les dégâts importants lors du passage des feux de brousse, ceci à cause du taux de dessiccation élevé de la strate herbacée et par suite de l'agriculture sur brûlis, généralement pratiquée au Togo.

Cartes climatiques du Togo (Gnon-Kondé et al., 1997)



82. **Les évolutions récentes du climat et les tendances.** Les études de tendance du climat au Togo sur la période 1961-2012 révèlent :

- i. Une augmentation de la température : sur la période 1961 à 2012 le Togo a enregistré un réchauffement d'environ 1°C et la période 1986 à 2012 est la plus chaude qu'a connue le Togo depuis 1961, par rapport à la période 1961-1985, avec des écarts annuels compris entre 0,7°C et 1,2°C. Les mois de février, mars et avril, sont les mois les plus chauds avec des températures pouvant dépasser 35°C.
- ii. Une diminution de la pluviométrie : par rapport à la période de référence 1961-1985, les années 1986 à 2015 sont déficitaires, avec des réductions de pluies comprises entre 3 et 81mm.
- iii. Une diminution du nombre de jours de pluies
- iv. Une altération des régimes pluviométriques qui bouleverse les calendriers culturels.

83. Ces études ont révélé en outre une baisse du ratio Pluviométrie sur Evapotranspiration potentielle (P/ETP), indice d'aridité, témoignant de la tendance à l'assèchement du climat. Paradoxalement des situations d'inondation ont été enregistrées, plongeant les communautés dans une confusion totale (TCN, 2015).

84. Tendances des précipitations. Les précipitations au Togo varient à la fois sur des échelles décennales et interannuelles, ce qui rend les tendances à long terme difficiles à déterminer. Les niveaux de précipitations ont été particulièrement prononcés dans les années 60 et sont tombés à des niveaux bas à la fin des années 70 et au début des années 80, comme dans la plupart des régions sahéniennes. Dans l'ensemble, cela a entraîné une tendance à la baisse de 2,3 mm par mois (2,4%) par décennie en moyenne de 1960 à 2006⁹².

85. Tendances des températures. La température moyenne annuelle du Togo a augmenté de 1,1°C depuis 1960, soit un taux moyen de 0,24°C par décennie. Le taux

⁹² World Bank Climate Change Knowledge Portal
<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/togo>

d'augmentation a été le plus rapide dans les régions du nord entre avril et juin, autour de 0,31°C par décennie. Les données de température quotidiennes indiquent que la fréquence des jours et des nuits « chauds » a augmenté de manière significative dans toutes les saisons. Le nombre moyen de jours « chauds » par an au Togo a augmenté de 57 (15,5% de jours supplémentaires) entre 1960 et 2003, plus fortement entre septembre et octobre, pendant la deuxième saison des pluies. Le nombre moyen de nuits « chaudes » par an a augmenté de 79 (21,5% de nuits supplémentaires) entre 1960 et 2003, là encore plus fortement au cours de la deuxième saison des pluies entre septembre et octobre. La fréquence des jours et des nuits « froids » a considérablement diminué depuis 1960 en toutes saisons. Le nombre moyen de jours « froids » par an a diminué de 21 (5,8% des jours) entre 1960 et 2003. Ce taux de diminution est plus rapide en été (juin-août) lorsque le nombre moyen de jours froids d'été a diminué de 2,5 jours par mois (8,1% des jours d'été). Le nombre moyen de nuits « froides » par an a diminué de 14 (4,0% des jours), et cette diminution est plus rapide en juin-août lorsque le nombre moyen de nuits froides a diminué de 2,8 nuits par mois.

86. Dangers climatiques récents et événements extrêmes. Les principaux risques climatiques auxquels le Togo est confronté sont les inondations, la sécheresse, la mauvaise répartition des pluies, les pluies tardives, les vents violents et l'érosion côtière⁹³. Selon la NDC (2015), les secteurs qui seront les plus touchés par le changement climatique sont l'Énergie, les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, l'affectation des terres, les établissements humains, la santé, la zone côtière. Partout au Togo, la sécheresse et les inondations constituent les plus grandes menaces de catastrophes naturelles

- i. Entre 1925 et 1992, le Togo a subi 60 inondations qui ont causé des dommages aux infrastructures, ainsi que des pertes de vie importantes. Au cours de la dernière décennie, six inondations majeures ont causé d'importants dommages environnementaux, sociaux et économiques. Les lacunes de la gouvernance et l'absence de plans appropriés de préparation aux catastrophes ont gravement entravé la capacité du pays à faire face à ces risques. Les inondations successives ont lessivé des nutriments essentiels de la terre végétale, accéléré l'érosion et dégradé la qualité des terres arables ;
- ii. Les épisodes de sécheresse se produisent le plus souvent dans les régions de Kara et des Savanes, où les températures annuelles dépassent 40 ° C. Au cours des 60 dernières années, le Togo a connu trois sécheresses majeures (entre 1942-1943, 1976-1977 et 1982-1983) entraînant de graves famines. En plus des impacts environnementaux directs, tels que la dégradation des sols et la perte de biodiversité, les conséquences socio-économiques de ces événements comprennent une réduction des rendements agricoles, la mort du bétail, une réduction des revenus agricoles, une augmentation de la migration rurale-urbaine, une exacerbation de la famine et une recrudescence des maladies transmises par l'eau et les vecteurs. Il est attendu qu'une sécheresse se produise toutes les cinq ans en moyenne, ce qui est lié à un risque élevé de pénurie d'eau⁹⁴. Les régions situées au Nord sont les plus susceptibles d'être touchées par cette pénurie d'eau. Egalement, le pays fait face à un risque élevé concernant les feux de forêt, avec une probabilité de 50% que les conditions météorologiques favorisent la survenue d'un feu de forêt de grande ampleur susceptible d'entraîner des décès et dommages.

87. **Projections climatiques.** Pour prévoir les futurs changements climatiques au Togo, dans le cadre de la formulation du plan national d'adaptation (2017), les projections climatiques réalisées avec le modèle SimClim2013 version 3.0.1 ont été retenues.

⁹³ World Bank & GFDRR, 2011, Climate risk and adaptation Togo Profile https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr气候_change_country_profile_for_TGO.pdf

⁹⁴ <https://thinkhazard.org/fr/report/243-togo/DG>

88. Selon les observations du climat au Togo sur la période 1961-2012, le réchauffement est sans équivoque et des changements d'envergure du climat sont déjà observés : un réchauffement de 1°C par rapport à la période 1961-1985, avec des écarts annuels compris entre 0,7 et 1,2°C ; des réductions de cumuls annuels de pluies comprises entre 3 et 81 mm avec toutefois une reprise des précipitations constatée dans certaines stations depuis 2005.

89. Cette tendance à l'accroissement des pluies concomitamment avec le réchauffement climatique semble se confirmer dans les projections climatiques aux horizons 2025, 2050, 2075 et 2100. En effet, il ressort des scénarios développés que le réchauffement du climat au Togo se poursuivrait avec des hausses de températures moyennes entre +0,9 et +4,5°C selon l'hypothèse pessimiste et entre +0,6 et +0,9°C selon l'hypothèse optimiste. Soit des variations comprises entre 3,21% et 16,87% selon l'hypothèse pessimiste et entre 2,81% et 4,02% selon l'hypothèse optimiste.

90. Du point de vue des précipitations, on enregistrerait également des hausses entre +6 et +29 mm selon le scénario pessimiste et entre +5 et +7 mm selon le scénario optimiste. Ceci correspond à des variations comprises entre 0,12% et 0,55% selon l'hypothèse pessimiste et entre 0,10% à 0,14% selon l'hypothèse optimiste.

91. L'analyse des scénarios révèle que le réchauffement serait plus faible sur les monts du Togo et augmenterait progressivement, à la fois, vers le nord et vers le sud du pays, tandis que les cumuls annuels de pluies y seraient plus importants et diminuerait progressivement, à la fois, vers les périphéries. Au plan régional, la région des Plateaux enregistrerait le plus faible réchauffement par rapport à l'extrême nord du pays englobant les préfectures de Tone, Tandjoaré, Kpendjal, et Cinkassé où les hausses de températures seraient les plus fortes.

92. Malheureusement, ces scénarios climatiques ne permettent pas d'appréhender les modifications pouvant intervenir au niveau de la répartition des précipitations. Cependant il apparaît que le climat au Togo devrait s'assécher davantage. Cette tendance à l'assèchement peut s'expliquer par les augmentations trop faibles des précipitations pour compenser l'augmentation de l'évapotranspiration résultant des fortes augmentations de températures.

93. **Impacts du changement climatique.** Les impacts du changement climatiques touchent les différentes ressources naturelles, en particulier l'eau et les sols et participe à une augmentation des risques pour le secteur de l'agriculture.

94. Impacts sur les ressources en eau. La vulnérabilité aux effets des changements climatiques se manifeste par une surexploitation de l'aquifère dans la zone de Lomé, ce qui se traduirait notamment par une augmentation de la salinité de l'eau dans les aquifères exploités. Les changements climatiques entraînent aussi une tendance à la baisse accentuée des écoulements et du niveau de recharge des nappes souterraines. Une simulation d'une diminution du potentiel hydrique de 5% à l'horizon 2025 et de 10% à l'horizon 2050 entraînera un déficit qui s'accroîtra dans la même proportion dans toutes les régions économiques du pays. La demande moyenne annuelle actuelle d'eau de surface étant faible, un accroissement du prélèvement des ressources de surface de 15% à 50% à l'horizon 2030, retarderait l'épuisement des ressources souterraines de la région maritime de 8 ans pour le scénario extrême et de 9 ans pour le scénario moyen et celle des autres régions pourront subsister au-delà de 2100.

95. Dans ces conditions, le pays fera face à de grandes difficultés à couvrir les besoins nationaux en eau potables. Les changements climatiques auront des conséquences sur la prolifération des végétaux flottants (salade d'eau, jacinthe d'eau, etc.) du fait de la réduction de la vitesse d'écoulement des cours d'eau, du changement de leur température ainsi que la détérioration de la qualité des eaux. Ces végétaux offrent des conditions

idéales pour la multiplication des vecteurs des maladies liées à l'eau comme le paludisme et asphyxient les plans d'eau des zones humides⁹⁵.

96. Impacts sur l'agriculture. Dans la filière de production végétale, les changements climatiques entraînent dans les zones de production de café et cacao, la prolifération des insectes nuisibles comme les mères et les criquets puants, et l'apparition de maladies dont les principales sont le dépérissement nécrotique du caféier et pour le cacaoyer le swollenshoot et la pourriture brune avec pour impacts la diminution des rendements, des recettes d'exportation et donc du PIBA. Les céréales (maïs et sorgho spécifiquement), qui constituent la base de l'alimentation de la population togolaise, sont particulièrement vulnérables à cause de leur forte sensibilité au stress hydrique, surtout au stade de la floraison. Ainsi, l'impact du déficit hydrique sur ces cultures peut provoquer une diminution de la productivité entraînant une réduction de l'offre des denrées alimentaires, qui s'accompagnera d'une flambée de prix. En outre, l'excès de pluie entraînera la prolifération de micro-organismes parasites des plantes et des insectes ravageurs dans les zones inondées ; aussi, dans celles-ci, se développeront des champignons et bactéries qui s'attaqueront au système racinaire des plantes, entraînant le flétrissement des spéculations inondées.

97. Au niveau de la filière de l'élevage, le déficit hydrique et l'assèchement du climat entraîneront le tarissement des points d'abreuvement des animaux, la dégradation des pâturages, la mort du cheptel, la baisse des revenus des pasteurs et agro-pasteurs et l'exode rural. L'abondance de pluies favorisera la recrudescence de certaines maladies, notamment la peste aviaire, la trypanosomiase chez les bovins en particulier les zébus.⁹⁶

98. Impacts sur l'affectation des terres et sols. Les effets attendus sont relatifs aux processus de lessivage et de latérisation des sols. L'augmentation de la pluviométrie pourrait s'accompagner de l'augmentation de l'écoulement des eaux surtout en zones de montagnes et de collines. Les fortes pluies érodent les flancs des collines et montagnes exposés suite à la disparition du couvert végétal. Ce phénomène déjà observé tout au long de la chaîne de l'Atakora pourrait s'accentuer. Le processus de latérisation déjà observable à l'Est de la région des Plateaux (préfectures de l'Est Mono et Moyen Mono) pourrait s'intensifier avec l'effet combiné des hautes températures et de la diminution de l'humidité des sols ferrallitiques. Il en résultera une aggravation de la dégradation des terres, réduisant ainsi la disponibilité en terres pour l'agriculture notamment.

⁹⁵ République Togolaise, 2017, Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, 123 p

⁹⁶ République Togolaise, 2017, Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, 123 p

Partie 2 - Institutions et cadre juridique

Institutions

99. **La mise en œuvre des politiques environnementales** est sous la responsabilité directe du ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature. Il a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières; élaborer des règles relatives à la sauvegarde et la protection de l'environnement, la prévention contre les pollutions et nuisances et la prévention des risques et catastrophes naturelles; contrôler l'exécution et le respect des conventions internationales en matière d'environnement, ainsi que des dispositions de la loi-cadre sur l'environnement, du code forestier et de la loi sur la prévention des risques biotechnologiques; contrôler l'intégration des préoccupations environnementales dans les différentes politiques sectorielles et stratégies nationales de développement ; développer des moyens d'appui et d'encadrement des populations et des autres acteurs dans le cadre du reboisement et de l'aménagement des forêts; assurer la police transfrontière des mouvements de produits chimiques et de substances dangereuses.

100. Il existe aussi des organismes rattachés dont l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) qui est l'Agence qui gère également l'ensemble des démarches d'étude d'impact, la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF), le Fonds National pour l'Environnement (FNE), la Commission Nationale Consultative de Gestion des Ressources Forestières (CCGRF) et la plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes. La gestion des catastrophes est également gérée par l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC). Parmi les autres structures qui complètent les arrangements institutionnels en matière de changements climatiques figurent : (i) le Comité national sur les changements climatiques (CNCC) ; (ii) le Comité de suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) ; (iii) le Comité national de suivi NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Actions) ; (iv) le Comité national de suivi PANA (Plan d'action national pour l'adaptation) ; (v) le Comité de suivi du Mécanisme de développement propre (MDP) ; (vi) le Comité national d'Évaluation en besoins technologiques (EBT) ; (vii) le Comité de suivi du Plan national pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et le (viii) le Comité national Fonds Vert pour le Climat du Togo (CN - GCF).

101. **La mise en œuvre des politiques sociales** est encadrée par de nombreux ministères : le Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; le Ministère du Développement à la Base ; le Ministère chargé des Mines, de l'Équipement et des Postes et Télécommunications ; le Ministère chargé de la Promotion Féminine, le Ministère chargé de l'Industrie du Commerce, du Transport ; le Ministère de l'Intérieur ; le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales. En termes d'inclusion sociale et en particulier pour les personnes en situation de handicap, le gouvernement a créé en 1996 la Direction des Personnes Handicapées au sein du département de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation et a créé en 2014 un fond dédié, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)⁹⁷

Cadres politiques et réglementaires

Cadre Politique

102. **En matière de politique de gestion de l'environnement**, le Togo dispose aujourd'hui d'une Politique Nationale de l'Environnement, d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), d'une Politique Forestière (PFT), d'un Plan d'Action Forestier National (PAFN), d'un Programme National de lutte contre la Désertification (PAN), d'une Monographie de la Diversité Biologique et de communications nationales sur les changements climatiques, d'un Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de

⁹⁷ https://www.societeinclusive.org/images/pdf_files/Afrique/Politique_Handicap_Togo.pdf

l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN 2018-2022) et d'un Plan d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles, d'une Stratégie Nationale de réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) 2020-2029, d'un Programme National de reboisement du Togo 2017-2030, d'un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) 2008, d'un Plan national d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo (PNACC) 2018 ; Politique nationale de l'eau du Togo 2010, Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) Togo 2010-2025, Le Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (PGPP) 2016, d'un Plan National « sécheresse » 2018, la stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo 2020-2030 et La Politique de développement agricole à l'horizon 2030 incluant de nombreuses considérations environnementales. Les principales politiques sont présentées ci-dessous :

- i. La Politique Nationale de l'Environnement vise un accroissement des moyens de gestion rationnelle et d'exploitation équitable de l'environnement et des ressources naturelles mais aussi une meilleure orientation des interventions et des investissements par une priorité accrue à l'innovation, à la formation, à l'investissement mais surtout à un changement des méthodes en vue d'assurer un développement durable du Togo.
- ii. Le PNAE constitue un cadre stratégique pour une nouvelle conception du développement basée sur le respect de l'intégrité de l'environnement, l'utilisation durable des ressources, l'efficacité et l'équité économique et sociale, la solidarité avec les générations à venir. Sur cette base, le PNAE constitue désormais pour les décideurs, partenaires nationaux et internationaux un cadre de référence qui se traduit par des axes d'orientations stratégiques.
- iii. La politique forestière du Togo (PFT) a exprimé la vision globale des Togolais par rapport au secteur forestier et a pris en compte les grandes orientations politiques. La PFT s'appuie sur la loi n°011 du 13 mars 2007 portant décentralisation, car vu l'état de dégradation actuel des ressources forestières, les politiques décentralisées prenant en compte les spécificités régionales et locales pourraient être efficaces dans la modification des tendances.
- iv. Le Plan National « sécheresse » 2018 a été élaboré à la suite de l'adhésion de l'initiative sécheresse dont le but est d'outiller le pays pour la compréhension et gestion des événements (Axe prioritaires 1 et 2) mais également le renforcement de la résilience environnementale et socio-économique des populations (Axe 4).
- v. La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo 2020-2030
- vi. Le Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (PGPP) 2016 est un instrument à portée nationale qui est conçu pour minimiser les effets potentiels négatifs des pesticides sur la santé humaine, animale et sur l'environnement en promouvant l'utilisation des méthodes de contrôle biologique et de lutte intégrée.
- vii. Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN 2018-2022). Le CSIGERN s'inscrit dans la volonté manifestée par le Gouvernement de promouvoir le développement durable. Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues selon une approche participative et démocratique permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la GERN. Le CSIGERN prévoit des actions visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables. Le CSIGERN vise également à œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces par accélération de la mise en œuvre de la réforme foncière ; amélioration de la gestion de l'exploitation minière et des carrières ; appui à l'aménagement du territoire ; appui à la décentralisation ; soutien à la promotion du financement

- des secteurs innovants, rentables et porteurs de croissance économique durable; et promotion de l'économie bleue.
- viii. Politique nationale de l'eau du Togo 2010. Cette Politique s'articule autour de quatre orientations stratégiques. Le secteur agricole participe à (i) promouvoir un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE ; (ii) garantir la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités économiques ; (iii) assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.
 - ix. Politique de développement agricole à l'horizon 2030 adoptée en janvier 2016. Quatre éléments sont soutenus par cette politique : (i) la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ; (ii) L'adoption d'une loi foncière et d'un cadastre rural ; (iii) La réforme du renforcement du cadre institutionnel ; (iv) Le fonds d'investissement de recherche et de conseil agricole (FIRCA) et système de financement.
 - x. Le projet d'anticipation de réponse aux risques aux changements climatiques majeurs : en cours de formulation (à l'étape de mobilisation des ressources pour la formulation du programme proprement dit)

103. **En matière de politique sociales et d'inclusivité**, les principaux documents sont la Politique nationale de développement à la base 2012, la Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo (PNEEG-2011), le Plan Stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) orientations stratégiques 2013, le Plan National de Développement Sanitaire 2017-2022, la Politique Nationale de l'Action Sociale, la Stratégie Nationale de Protection et de Promotion des personnes handicapées et de son plan d'action le 1^{er} mars 2013, la Politique de protection de l'enfant de 2009 et son Plan stratégique national de mise en œuvre de la Politique de protection de l'enfant (2009-2013).

Cadre réglementaire

104. **Cadre réglementaire des considérations environnementales**. La Constitution togolaise de l'IV^e république adoptée le 27 septembre 1992 et révisées en 2002, 2007 et 2019 garantit la protection de l'environnement dans son article 41. Le Togo s'est doté de nombreux textes réglementaires et législatifs pour la gestion de l'environnement dont la mise en application varie considérablement d'un secteur à l'autre. La Loi n°2008-005 du 30 mai 2008, portant loi-cadre sur l'environnement, est fondamentale dans la gestion des ressources naturelles et leur protection. Les autres textes principaux participant au renforcement de ce cadre sont :

- i. La Loi n°2008-09 du 19 juin 2008 portant Code Forestier
- ii. La Loi n°2010-004 portant Code de l'eau ;
- iii. Le Décret n°2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant les procédures des études d'impact environnemental et social.
- iv. La Loi n°2007-011 relative à la décentralisation et aux libertés locales qui confie d'importantes attributions environnementales aux collectivités territoriales
- v. Le Décret 2017-011/PR du 31/01/2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC).

105. **Cadre réglementaire des considérations sociales**. La Constitution togolaise de la IV^e république garantit que tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit dans son article 11. En particulier que nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine familiale, ethnique ou régionale, de sa situation économique ou sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres. Le droit à une alimentation adéquate n'est pas protégé de manière explicite, mais de manière implicite par des droits de l'homme plus larges dans les articles 12 sur l'épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel de sa personne et l'article 34 sur le droit à la santé. Les autres textes principaux participant au renforcement de ce cadre sont:

- i. Le Code Civil du Togo du 1er mai 1956 ;
- ii. La loi n°2015-10 du 24 novembre 2015, portant le nouveau Code Pénal ;
- iii. La loi n°2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique en République Togolaise ;
- iv. La loi n°2006-010 du 13 décembre 2006 portant code du travail au Togo ;
- v. La loi n°2007/017 du 6 juillet 2007, portant code de l'enfant au Togo ;
- vi. La loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales ;
- vii. La loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial. Un plaidoyer fort de la société civile et d'échange interministériel ont permis de reconnaître le droit coutumier et le formaliser en titre coutumier dans les articles de n°608 au n°639 ainsi que le renforcement et le cadrage des systèmes de gestion des conflits dans les articles n°673 au n°701.
- viii. La loi n° 2004 -005 du 23 avril 2004 relative à la Protection Sociale des Personnes Handicapées au Togo et sa révision.

106. **Evolution de la loi foncière.** Une période de 5 années est prévue pour analyser les conséquences de la loi foncière avant une validation finale de celle-ci, cependant seulement 4 décrets sur les 19 prévus ont été promus. L'état a établi un *Vade-Mecum* à l'attention des magistrats et autorités judiciaires pour la gestion des conflits fonciers. Dans une démarche proactive, la société civile appui la sensibilisation des communautés et des chefferies au moyen d'outils visuels⁹⁸ et une phase de test est appuyée dans une collectivité rurale pour permettre de mieux cerner les limites de l'application de la loi.

107. **Loi en cours d'élaboration.** Certains outils sont en cours d'élaboration comme la Loi d'Orientation Agricole au Togo (LOA) qui intègre l'ensemble des dominantes de modernisation du secteur agricole mais surtout de nombreuses avancées sociales sur : (i) statut de l'exploitant et de l'exploitation agricole ; (ii) La couverture et la protection sociale ; (iii) L'assurance ; (iv) L'accès aux financements ; (v) Le foncier ; (vi) les acteurs. La société civile et en particulier la CTOP ont joué un rôle clé par leur note de plaidoyer pour proposer certains amendements et s'assurer de la protection des petits producteurs⁹⁹.

108. **Travail des enfants.** C'est depuis mars 1984 que le Togo a ratifié la Convention 138 relative au travail des enfants, établissant l'âge minimum d'admission à l'emploi à 14 ans. Cependant, le Code du travail de 2006 dispose que, « sous réserve des dispositions relatives à l'apprentissage, les enfants, de l'un ou l'autre sexe, ne peuvent être employés dans aucune entreprise ni réaliser aucun type de travail, même pour leur propre compte, avant l'âge de quinze (15) ans ». Sur le plan législatif, le Togo a défini plusieurs articles relatifs au travail des enfants à travers le Code du travail, le Code de l'Enfance et le Code Pénal, portant entre autres sur l'âge minimum pour les travaux dangereux, l'identification des professions ou activités dangereuses interdites aux enfants, l'interdiction du travail forcé, l'interdiction de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, l'interdiction du trafic d'enfants, etc. Sur le plan institutionnel, le gouvernement a établi des mécanismes pour l'application des lois et autres dispositions législatives et réglementaires sur le travail des enfants. En 2020, le Togo a fait des progrès modestes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté un Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants ainsi qu'un décret ministériel qui définit et interdit le travail dangereux pour les enfants de moins de 18 ans. En outre, le gouvernement a intercepté 250 enfants exposés à un risque de traite des personnes à la frontière et leur a fourni des services sociaux. Cependant, il

⁹⁸ FAO. 2020. Le code foncier et domanial tu Togo et les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers. Guide en images à l'usage des zones rurales – un outil de sensibilisation et de vulgarisation. Lomé. <https://doi.org/10.4060/cb0816fr>

⁹⁹ PNAFAT. 2019. Note de Contribution au projet de Loi d'Orientation Agricole du Togo. http://ctoptogo.org/pdf_art/pdf_309.pdf

existe des lacunes dans le fonctionnement des organismes chargés de l'application de la loi pouvant limiter l'application adéquate des dispositions susmentionnées sur le travail des enfants. Les ressources consacrées à la lutte contre le travail des enfants restent encore insuffisantes pour permettre l'éradication du fléau. Les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions pour infractions relatives au travail des enfants, et le gouvernement ne publie pas de données sur ses efforts d'application pénale des lois contre le travail des enfants¹⁰⁰. Les investissements du FIDA dans le cadre de cette présente COSOP ne manqueront pas d'apporter une attention particulière à la question du travail des enfants, particulièrement dans l'agriculture, en prenant les dispositions nécessaires pour y faire face dans nos zones d'intervention.

109. **Violences Basées sur le Genre.** Le pays dispose d'un ensemble de textes de lois pour la promotion de l'égalité de genre, dont l'adoption d'un nouveau Code Pénal plus égalitaire (Journal Officiel, 2015), d'une Stratégie Nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement à la révision de la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre¹⁰¹. Sur le plan institutionnel, des dispositions ont été prises dont la création de 15 centres d'écoute et de conseils dans 10 localités, pour l'accueil et la prise en charge psychosociale des victimes. La lutte contre les violences basées sur le genre s'est intensifiée ces dernières années, et entre 2016 et 2019, au total 228 personnes ont été condamnées pour causes de violences sexuelles sur les femmes et les filles¹⁰². Outre les mesures prises par le Gouvernement, il est important de préciser que le FIDA applique une tolérance zéro vis-à-vis des actes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ainsi, des mesures sont prises en amont afin que ces actes ne se produisent pas, et il répond par des mesures promptes et efficaces en cas d'allégations dans ce sens. Cette politique a pour objectifs: i) de définir les obligations du personnel du FIDA et des personnes titulaires d'un contrat de travail avec le Fonds en ce qui concerne le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles; et ii) de fixer les règles, les procédures et la démarche du FIDA pour ce qui est de prévenir et de réprimer ces actes¹.

Engagements internationaux.

110. Sur le plan international, le Togo a signé ou ratifié plusieurs conventions, traités et accords comme:

- i. L'engagement de Paris 2015 et La Contribution Prévue et Déterminée au niveau National (CPDN);
- ii. La Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (1933) ;
- iii. La Convention internationale pour la protection des végétaux (1951) ;
- iv. La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968) ;
- v. La Convention relative aux zones humides d'importance internationale – Ramsar (1971) ;
- vi. La Convention concernant la conservation du patrimoine culturel et naturel mondial (1972) ;
- vii. La Convention sur le commerce international des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES (1973) ;

¹⁰⁰ https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2020/Togo_French.pdf

¹⁰¹

https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Documents%20de%20politiques/ab_r7_policypaperno53_egalite_genre_au_togo_1.pdf

¹⁰² <https://togoinfos.net/violences-basees-sur-le-genre-plus-de-200-personnes-condamnees-au-togo/>

- viii. La Convention relative à la coopération en matière de protection de l'environnement marin et côtier dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre – Convention d'Abidjan (1981);
- ix. La Conventions des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, les Changements Climatiques et la Diversité Biologique (1992) ;
- x. La déclaration universelle des droits de l'homme et du pacte international relatif au droit économique, social et culturel ;
- xi. La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifié par le Togo le 1er mars 2011, mise en œuvre à 60% pour 2019¹⁰³.
- xii. La déclaration des nations unies sur le droit des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales ;
- xiii. La résolution 72/239 consacrant la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) ;
- xiv. Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- xv. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- xvi. La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (Mars 1990) ;
- xvii. Le Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) (juin 2004)
- xviii. Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) rejoint le 11 mars 2014.
- xix. La Convention de l'OIT numéro 138 sur l'âge minimum qui propose la définition la plus complète et la plus reconnue au niveau international sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail, et la Convention numéro 182 sur les pires formes de travail des enfants.

111. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto, le Gouvernement du Togo a présenté sa première Communication nationale en 2001. Il a adhéré au Protocole de Kyoto en 2004 et préparé sa stratégie nationale pour la mise en œuvre de la CCNUCC en 2005, mais qui a été mise à jour en 2010. Le Gouvernement du Togo a élaboré et soumis son Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2009. Suite à la Première Communication Nationale de 2001, il a présenté sa Seconde Communication Nationale en septembre 2011, et sa Troisième Communication Nationale en 2015. Outre cette Troisième Communication Nationale, le Togo a soumis sa Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN¹⁰⁴/INDC) lors de la COP21 à Paris. Lors de la ratification de l'Accord de Paris, le Togo a notifié qu'il ne souhaitait pas modifier sa CPDN qui est ainsi devenue sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN). Le pays a pris différents engagements dans le cadre de sa Contribution, aussi bien en matière d'adaptation que d'atténuation. Il s'agit notamment de: (i) renforcer les actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone ; (ii) promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau ; (iii) renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture; (iv) renforcer les capacités d'adaptation des établissements humains (bâtiments et villes) aux changements climatiques ; et (v) protéger la zone côtière. Le Togo s'inscrit dans la poursuite de l'objectif fixé par l'Accord de Paris de limiter les émissions de GES à 2°C,

¹⁰³ Scaling Up Nutrition. 2020. Profil Pays. <https://scalingupnutrition.org/fr/pays-sun/togo/>

¹⁰⁴ République du Togo. 2015. Contribution Prévue et Déterminée au Niveau National (CPDN).

voire 1,5°C par rapport au niveau préindustriel. Enfin ces engagements seront soutenus par la mise en place d'un système MRV, le renforcement de capacités et le transfert de capacités. Le FIDA, à travers ses interventions dans les projets PNPER et ProMIFA, a pu contribuer à certaines actions d'adaptation et d'atténuation comme l'illustre l'Appendice 3.

112. Le FIDA intervient plus spécifiquement sur trois des mesures identifiées par le pays pour l'atténuation des changements climatiques. Il s'agit plus spécifiquement (i) du renforcement des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone; (ii) de la promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau; (iii) du renforcement de la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture. En ce qui concerne les actions d'atténuation, le FIDA intervient sur (i) l'introduction d'équipement solaires dans les ménages et le renforcement des capacités associés; (ii) et la promotion des races locales et l'élevage extensif. À travers ce COSOP, l'appui du FIDA au Togo contribuera au renforcement de la résilience des systèmes et moyens de production pour un développement sobre en carbone.

Programmes et partenariats

113. Sur le plan national, le Gouvernement à travers le secteur rural a pris des initiatives pour soutenir une agriculture durable, inclusive et résiliente. Parmi ces initiatives on note :

- i. Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (PROMIFA) 2018-2024, dont l'objectif de développement est de faciliter aux acteurs des chaînes de valeur organisées et performantes, un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés ;
- ii. Le Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC) de 2017 – 2022¹⁰⁵ dont les résultats sont une gestion et réhabilitation des sols et du couvert forestier, une meilleure efficacité de l'utilisation de la ressource bois-énergie et un appui à l'intégration du climat dans les stratégies et politiques nationales ;
- iii. Appui à la valorisation et à la modernisation de la filière des produits forestiers non ligneux au Togo de 2017-2019 ;
- iv. Le Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural (PNPER) 2014 – 2021, en cours de finalisation après une extension d'une année, dont les objectifs sont la facilitation de l'accès aux services financiers et non financiers pour les jeunes et les femmes en milieu rural
- v. Projet de Création d'emplois pour les jeunes vulnérables 2017-2021 ;
- vi. Sécurité Alimentaire inclusive et Résilience au Togo (SAIRT) en phase de faisabilité dont la première activité est l'accès aux opportunités agricoles est amélioré pour les personnes handicapées ;
- vii. Le projet d'amélioration de la compétitivité du commerce et des services logistiques commerciaux 2017-2022. Un partage des informations permettra de recentrer les majeurs défis d'inclusion des productions dans les chaînes de valeurs et les défis ultérieurs.
- viii. Projet d'Amélioration du Système d'Information Environnementale au Togo (PASJET).
- ix. Collaboration FIDA et ILC au Togo sur la gestion du foncier. Le projet contribue à la sensibilisation et la vulgarisation de la loi foncière au niveau local. De plus, il participe au renforcement de la plateforme NES interministérielle du foncier.
- x. Le Programme Régional pour l'intégration des marchés agricoles (PRIMA) 2021 – 2027, dont le lancement concorde avec l'élaboration de ce nouveau COSOP. Il

¹⁰⁵ <https://environnement.gouv.tg/node/346>

visent l'augmentation durable des revenus et la diversité nutritionnelle pour 90,000 ménages ruraux, avec la promotion de pratiques efficaces et durables (conservation des sols et de l'eau, utilisation rationnelle des intrants, agroécologie...)

- xi. Autres outils de financement. De nombreux instruments de financement des jeunes mais dont l'accès des jeunes reste limité comme le PAEJJI-SP, FAIEJFI, AJSEF et MIFA ou le fonds de garantie ANPGF¹⁰⁶

114. A travers ce COSOP, les interventions du FIDA au Togo devront bâtir sur les réalisations de ces programmes et outils, identifier les synergies, mettre à l'échelle leurs bonnes pratiques et développer des partenariats :

- i. Approches de ciblage inclusives. Analyser les approches inclusives de ciblage et également les approches transverses de ciblage environnement/genre, jeune/climat, etc.
- ii. Synergie entre bailleurs et partenaires. Les interventions du FIDA chercheront à assurer la complémentarité thématique et spatiale des actions par une coordination des bailleurs et partenaires. Un partage des informations de ciblage avec les programmes de filets sociaux et services de base permettra d'améliorer la situation des ménages les plus vulnérables en les amenant vers une dynamique de développement.
- iii. Participation et inclusion des bénéficiaires : Assurer l'engagement des bénéficiaires, surtout les groupes les plus vulnérables, et de toutes les parties prenantes principales en les consultant pour la définition des approches et la mise en œuvre.

¹⁰⁶ CTOP Collège des jeunes. 2020. Facilitation et sollicitation pour la mise en place de guichets dédiés à la garantie et au financement des activités économiques des jeunes ruraux.

Partie 3 - Recommandations stratégiques

115. **Leçons apprises.** Les échanges avec les différentes parties prenantes ont permis de soulever de nombreuses leçons apprises :

- i. **De nombreux acteurs et plateformes sont déjà fortement présents et actifs sur les différentes thématiques clés.** Il convient de citer la plateforme interministérielle NES sur le foncier impliquant 7 ministères, la société civile et le secteur privé. Les acteurs locaux comme la CTOP et autres OSC sont fortement implantés au niveau local. Il convient de s'appuyer sur l'existant et soutenir leur renforcement.
- ii. **Des actions rapides et soutenues par les organisations locales.** Les opérations de démarrage rapide ont montré leur efficacité en termes d'appui aux plus vulnérables mais une pleine intégration aux réseaux des OP est nécessaire pour maintenir les effets.
- iii. **Flexibilité et rapidité** dans la réponse aux chocs comme le COVID-19 avec une adaptation du ciblage et des activités pour conjuguer les risques émergents, basé sur les informations de l'évaluation de la note de la CTOP.
- iv. **Complémentarité entre suivi gouvernemental et contrôle citoyen.** Il s'agit d'une approche de base depuis l'élaboration, jusqu'au contrôle et suivi de la mise en œuvre d'activités. Ce type d'activité est par exemple souligné par l'ensemble des parties prenantes pour le suivi de l'Agropole de Kara, en particulier sur la question du foncier et du suivi des effets du projet sur les petits producteurs.

Orientation stratégique

116. Le COSOP s'inscrit dans de nombreux programmes, plans et orientations stratégiques du Pays. Il s'inscrit naturellement dans le **Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)** 2016-2026 mais également dans le **Plan opérationnel de gestion de transhumance (POGT)** annuel permettant de limiter les conflits liés à cette période de transhumance. Le COSOP participe également à l'ensemble des Plans transversaux relatifs aux questionnements environnementaux, sociaux et climatiques.

117. **Le COSOP s'articule avec :** (i) les engagements climatiques CPDN 2015 et le Plan national d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo (PNACC) 2018 par la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation via les transitions énergétiques et agro-écologiques ; (ii) la gestion durable des ressources naturelles en particulier selon le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), Plan d'Action Forestier National (PAFN), Plan d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles, d'une Stratégie Nationale de réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) 2020-2029, Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) Togo 2010-2025 par des approches de restauration des écosystèmes et de gestion intégrée des ressources naturelles ; (iii) Un transition vers des pratiques agricoles durable et respectueuses de l'environnement via la stratégie nationale de développement de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique au Togo 2020-2030 ; (iv) Plan Stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) et au plan d'action de la Protection et de Promotion des personnes handicapées par des approches inclusives.

118. **Le COSOP s'inscrit également dans les plans et stratégies de la société civile** en particulier les axes stratégiques des différentes organisations sur la gestion durable de l'environnement et la gestion des risques liés au climat (i) Priorités environnementales et

climatiques¹⁰⁷ ; (ii) Priorités des réseaux de jeunes¹⁰⁸ et réseaux des femmes¹⁰⁹ sur un accès aux facteurs de productions tels les financements, la sécurisation du foncier¹¹⁰ ; (iii) Améliorer le leadership féminin et des jeunes ainsi que le pouvoir décisionnel¹¹¹ ; (iii) Pilotage et Suivi de programme inclusif¹¹²

¹⁰⁷ CTOP (Axe n°4 Environnement et Climat), Plan Collège des femmes CTOP 2019-2023 (C4 - Femmes rurales togolaises face aux changements climatiques) et JVE (Orientations stratégiques). Entretien Mission 2021

¹⁰⁸ REJEPAT et Collège des jeunes. Entretien Mission 2021

¹⁰⁹ RENEFAT et Plan du Collège des femmes 2019-2023 de la CTOP. Entretien Mission 2021

¹¹⁰ Collège des femmes CTOP 2019-2023 (C1 - Accès des femmes aux facteurs de production, de transformation et aux marchés rémunérateurs et promotion des initiatives des femmes)

¹¹¹ Collège des femmes CTOP 2019-2023 (C1-Amélioration de la présence et l'influence des femmes dans les instances de gouvernance des OP)

¹¹² CTOP, SOFT, JVE, Plan Collège des femmes CTOP 2019-2023 (C2 Participation des femmes aux politiques et programmes agricoles). Entretien Mission 2021

Actions stratégiques.

119. **Intervenir dans la gestion durable et économe des ressources naturelles.** Faciliter l'accès aux ressources en particulier l'eau. Réduire les pressions sur les ressources en eau, forestières et des sols par la mise à l'échelle des actions existantes de formation des jeunes agriculteurs aux pratiques agro-écologiques et à la restauration du paysage. Valoriser la cartographie des sols de l'ITRA dans la planification des interventions clés en lien avec les caractéristiques agro-écologiques des sols.

120. **Soutenir l'innovation pour faire face à l'urgence climatique.** Renforcer les collaborations Sud-Sud pour les outils d'assurance climatique (Maroc et Sénégal), les techniques de production intégrées via les biodigesteurs (Burkina Faso, Mali), systèmes d'économie en eau (Israël). Face au risque élevé de pénurie d'eau, il est important d'adopter des mesures d'adaptation pour minimiser les risques sur la production agricole. Parmi celles-ci figure la promotion de l'assurance agricole indiciaire, l'utilisation de variétés tolérantes et résilientes à la sécheresse, le recours au système d'alerte précoce, la diffusion de l'information climatique, etc.

121. **Soutenir la transition agroécologique par la mise en œuvre de la stratégie associée.** Valoriser ce levier stratégique du secteur agricole comme approche clé transversale de réduction de la pauvreté, de préservation et restauration des écosystèmes et d'amélioration de la résilience des producteurs aux chocs climatiques et économiques. Soutenir le niveau national et les collectivités territoriales dans le portage de cette transition.

122. **Favoriser les approches multisectorielles liées aux dispositions socio-culturelles existantes et aux enjeux sociaux environnementaux et climatiques.** Renforcer l'appui à la transition énergétique des ménages en valorisant les demandes ciblées par les femmes sur les aspects biodigesteurs, foyers améliorés, tout en valorisant le savoir de la coopération triangulaire (Burkina Faso, Mali). Renforcer la valorisation de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes sur les considérations du *care environnemental*¹¹³, via la considération des transitions agro-écologiques et des reboisements paysagers. Valoriser les appuis sur le genre comme approche clés d'amélioration de la nutrition.

123. **Appuyer une stratégie holistique de démarrage d'un réel entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes.** Les approches d'activités génératrices de revenus ne participent pas à une modification substantielle de la situation des plus précaires car considérée comme une activité partielle et complémentaire. L'approche devra considérer l'amélioration holistique du leadership des femmes et des jeunes. Cette approche considère à la fois l'accès au foncier, l'alphabétisation des femmes, la sensibilisation aux droits fondamentaux des femmes, l'amélioration de l'accès au crédit, la position dans l'ensemble des instances décisionnelles, la formation à l'entrepreneuriat, et la sensibilisation du ménage et de la communauté à l'ensemble de cette démarche.

124. **Garantir un pilotage inclusif des stratégies et programmes** en intégrant les représentants des organisations de la société civile ainsi que l'ensemble des représentants des populations vulnérables ciblées (jeunes, femmes et handicapées) dans les instances de pilotages au plus haut niveau (COFIL) et les instances de suivi et de contrôle.

125. **Renforcer les plateformes clés multi acteurs existantes** comme la plateforme Stratégie Nationale d'Engagement (SEN) pour la réflexion sur les questions foncières menant à la loi de 2018 et à sa phase de test en cours¹¹⁴.

126. **Spécialisation des acteurs et des partenaires existants.** La stratégie cherche à garantir la valorisation des compétences de chacun par (i) une centralisation du suivi des mesures institutionnelles et du respect du cadre légal telles les mesures de sauvegarde

¹¹³ Utilisation de la notion de « care » au regard du parallèle culturel de soin des ménages et de la famille par les femmes du ménage et de l'émergence de ces préoccupations de préservation environnementale par les femmes lors des entretiens avec le Collège des femmes CTOP et le RENEFAT

¹¹⁴ ILC. 2018. Stratégie Nationale d'Engagement SNE. Promouvoir la gouvernance foncière centrée sur les personnes. Togo. <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Tog178874.pdf>

environnementales et sociales ; (ii) décentralisation des approches de ciblage d'accompagnement et de suivi vers les partenaires locaux (CROPPA, maires et collectivités territoriales, ONG handicapées, producteurs eux-mêmes, etc.) ou approches innovantes de *farmers university* ou de *farmers schools*.

127. **Développer une approche « ne pas nuire » au regard des préoccupations majeures liées au foncier.** Le FIDA participera au renforcement du cadre réglementaire via les plateformes inclusives existantes, à l'analyse des risques et enjeux locaux, à l'identification des différents acteurs et interactions, à l'appui aux observatoires et au contrôle citoyen, à l'élaboration d'une flexibilité de gestion et de correction immédiate des impacts négatifs. LA question des agropoles demeure une préoccupation majeure à ce jour.

Ciblage.

128. **Les interventions du FIDA adopteront une stratégie de ciblage inclusive** qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux secteurs retenues, et de mettre en place des mécanismes de réponse et suivi tout en s'assurant d'atteindre les ménages ruraux les plus vulnérables.

- i. La formulation des programmes ainsi que le ciblage des groupes marginalisés ou vulnérable se fera systématiquement avec l'aide d'organisations expertes dans ce domaine avec un ancrage territorial local important tels que les réseaux d'organisation paysannes, les réseaux de jeunes et de femmes et les réseaux d'associations de personnes handicapées.
- ii. Des partenariats stratégiques et des mécanismes de contrôle seront mis en place pour garantir que le programme touche effectivement les cibles prévues ; ceux-ci incluront les consultations périodiques avec les représentantes des organisations des bénéficiaires, de la société civile et du gouvernement ; le suivi de l'implémentation de la stratégie par les partenaires de mise en œuvre ; les missions de suivi périodiques du programme selon les modalités de suivi du contrôle citoyen.

Opportunité d'accès aux financements pour l'environnement et le climat.

129. La mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'environnement à travers les possibilités et avantages offerts par les Accords, Protocoles et Conventions (accès aux financements et transferts de technologies, éligibilité aux organes subsidiaires de la convention, Fonds Mondial pour l'Environnement, Fonds Vert Climat, Fonds pour l'Adaptation etc.) existe aujourd'hui pour les pays. Le pays a renforcé les capacités de son Autorité Nationale Désigné du FVC ainsi que ses procédures nationales d'appel à projet, d'identification et de sélection au sein du Fond Vert Climat Togo avant soumission au FVC¹¹⁵. Les opportunités en financements privés verts, comme les *climate bonds*, sont également très présents et pourraient faire l'objet de cofinancement pour renforcer les flux financiers verts vers le secteur de l'agriculture togolaise.

130. Un programme multipays vient d'être approuvé pour l'établissement d'un *Global Subnational Climate Fund (SnCF Global) – Equity* portée par *Pegasus Capital AdvisorsLP (Pegasus)*¹¹⁶. Un suivi de l'établissement de ce fond permettrait d'offrir des opportunités de cofinancement pour les futurs projets.

Suivi-évaluation

131. **Plan d'action national SE.** La définition du système de suivi prendra en compte les priorités du plan d'action émergent du processus AVANTI ainsi que le Projet d'Amélioration du Système d'Information Environnementale au Togo (PASIET) en cours.

¹¹⁵ Fond vert Climat Togo. <http://fonds-vert-togo.org/index.php/fr/#>

¹¹⁶ GCF – 2020 - Global Subnational Climate Fund (SnCF Global) – Equity. Funding Proposal. <https://www.greenclimate.fund/document/global-subnational-climate-fund-sncf-global-equity>

132. **Actions conjointes gouvernement et OSC.** Le suivi sera réalisé conjointement entre l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) pour le suivi externe réglementaire et les OP pour le contrôle citoyen. Cette complémentarité permettra d'assurer la conformité des mesures proposées selon les normes environnementales et sociales nationales tout en garantissant une réactivité par une identification précoce de risque.

133. Le tableau ci-dessous propose des indicateurs de performance pour les thématiques transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition, environnement et climat). Il intègre pleinement les préoccupations du secteur agricole au Togo (foncier, accès au crédit, marginalisation des jeunes, femmes et handicapés, etc.).

Priorités transversales	Indicateurs clés de performance
Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes recevant des services promus ou soutenus par le projet* - Nombre correspondant de ménages avec une femme cheffe de ménage touchés* - Nombre de femmes déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux étendues d'eau à des fins de production* - Nombre de femmes déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production* - Nombre de femmes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales* - Nombre de femmes déclarant utiliser les services financiers ruraux* - Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des femmes aux postes de décision* - Nombre de femmes déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible* - Nombre de femmes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise* - Nombre de femmes formées à l'approche GALS
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) recevant des services promus ou soutenus par le projet* - Nombre correspondant de ménages avec un jeune chef de ménage touchés* - Nombre de jeunes déclarant utiliser les services financiers ruraux* - Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des jeunes aux postes de décision* - Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes* - Nombre de jeunes formés aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes déclarant une amélioration de leur régime alimentaire* Minimum Dietary Diversification – Women. Minimum Dietary Diversification – Children.
Environnement et Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat* - Nombre de personnes/ménages déclarant avoir adopté des technologies écologiquement durables et résilientes au climat - Nombre de personnes accédant à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre* - Nombre de personnes bénéficiant de services d'informations climatologiques* - Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat* - Nombre de type d'acteurs différents formés aux questions environnementaux et climat (Producteurs, chefferies, OP, OSC, Agent de Ministères, etc.)
Personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes vivant avec un handicap recevant des services promus ou soutenus par le projet - Nombre de personnes, vivant avec un handicap, formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise. - Nombre de personnes réinséré dans la vie du ménage et la vie communautaire.

* Indicateurs de base du FIDA

134. **Contrôle citoyen et observatoire des transactions foncières.** Les collaborations entre le gouvernement et la société civile ont permis d'accentuer l'efficacité et l'efficience des investissements gouvernementaux par un apport de la société civile. En effet, les approches de contrôle citoyen déjà développés par la CTOP ou SOFT permettent d'appuyer le pilotage des projets et la mise en place de correction pour garantir l'atteinte des objectifs de ceux-ci. Alors que le contrôle citoyen sera établi pour l'ensemble des programmes, un observatoire du foncier spécifique aux zones des agropoles sera également mis en place

pour favoriser l'application de l'esprit de la loi foncière dans la protection des communautés rurales et de la petite agriculture familiale.

135. **Gestion des griefs et des litiges.** Le FIDA met en place un système de gestion des griefs et des litiges à plusieurs niveaux local et national. Il valorise dans un premier temps les systèmes locaux de suivi et de gestion des litiges, tels que le contrôle citoyen et les instances de résolution informelle et juridique tout en restant observateur du processus. Le FIDA met en avant son système de gestion des litiges dont chacun peut également se saisir. Le FIDA communique largement sur ce système.

136. **Engagement des parties prenantes.** Les lignes directrices de l'engagement des parties prenantes sont (i) identification des acteurs et parties prenantes, analyse des moyens d'engagement à mettre en œuvre et actualisation de cette approche au cours de la mise en œuvre des projets ; (ii) large communication, sensibilisation et formation des acteurs sur la stratégie pays et les projets avec des canaux multiples (radio, médias, autorités locales, mairies, etc.) ; (iii) inclusivité de l'engagement depuis le niveau stratégique de pilotage des instances, jusqu'au niveau le plus local et opérationnel de la mise en œuvre des activités.

Appendices

Appendice 1. Synthèse des consultations des partenaires

Organisme	Personnes présentes	Date
Gouvernement et programmes		
MAEDR – DPPSE, DPV, DSA et structures rattachées (CAGIA, ICAT, ANSAT, ITRA IFA)	M. Alassani et représentants	30 mars 2021
MASPFA – Promotion genre	Représentants	
MPDC	Représentants	
MDBJEJ – DJEJ, FAIEJ, ANADEB et PAEIJ SP	Représentants	
MERF- ANGE, DE, DRF et DEP	Représentants	
MEF – Div OF, Sec Fin, Sec GPD, Sec OD, Sec. OR	Représentants	
CPCAT	Président et membres	18 mars 2021
ProMIFA (FIDA)	Coordonnateur et équipes	24 mars 2021
PNPER (FIDA)	Coordonnateur et équipes	24 mars 2021
MATDDT - Faitière des communes	Mme Kouigan (présidente)	30 mars 2021
Organisation de la société civile		
CTOP	CA et membres	16 mars 2021
CTOP (Collège des femmes)	CA et membres	18 mars 2021
CTOP (Collège des jeunes)	CA et membres	16 mars 2021
FETAPH	Président	23 mars 2021
JVE	Président et membres	23 mars 2021
PNAFAT	CA et membres	17 mars 2021
REJEPPAT	CA et membres	16 mars 2021
RENEFAT	CA et membres	18 mars 2021
ONG SOFT	Président	17 mars 2021
UONGTO	CA et membres	24 mars 2021
Partenaires Techniques et Financier		
AFD	Représentants	
UE	Représentants	
AGRA	Représentants	
BM	Représentants	
GIZ	Représentants	
UNC	Représentants	
FAO	Représentants	

Appendice 2. Acronymes

Acronymes	Signification
ANADEB	Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANPC	Agence Nationale de Protection Civile
AVGAP	Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées
CCGRF	Commission Nationale Consultative de Gestion des Ressources Forestières
CDHN	Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CITES	Convention sur le commerce international des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
COFIL	Comité de Pilotage
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPCAT	Conseil Permanent des Chambres d'Agriculture du Togo
CPDN	Contribution Prévue et Déterminée au niveau National
CSIGERN	Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FETAPH	Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées
FIDA	Fond International de Développement International
FIDH	Fédération internationale des Droits Humains
FIRCA	Fonds d'investissement de recherche et de conseil agricole
FNE	Fonds National pour l'Environnement
FNFI	Fonds National de la Finance Inclusive
FVC	Fond Vert Climat
IFA	Institut de Formation Agricole
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JVE-Togo	Jeunes Volontaires pour l'Environnement - Togo
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LTDH	Ligue Togolaise des Droits humains
MIFA	Mécanisme Incitatif de Financement Agricole
NEET	Ni dans l'emploi, ni scolarisés ou en formation
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
PAEIJ SP	Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PASJET	Projet d'Amélioration du Système d'Information Environnementale au Togo
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Programme National de lutte contre la Désertification
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PANGIRE	Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
PASJET	Projet d'Amélioration du Système d'Information Environnementale au Togo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PFT	Politique Forestière
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides
PNACC	Plan national d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAFAT	Plateforme nationale de promotion de l'agriculture familiale au Togo
PNEEG	Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo
PNIASAN	Programme National d'Investissement dans l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNPER	Programme National de Promotion de l'Entreprenariat Rural
POGT	Plan opérationnel de gestion de transhumance
PSNEJ	Plan Stratégique national pour l'emploi des jeunes
ProMIFA	Le Projet d'Appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole

REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RENAFAT	Réseau National des Femmes Agricultrice du Togo
REJEPPAT	Réseau des Jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo.
SAIRT	<u>Sécurité Alimentaire inclusive et Résilience au Togo</u>
SECAP	<i>Social Environmental Climate Assessment Procedure</i>
SIGI	<i>Social Institutions and Gender Index</i>
SNE	Stratégie Nationale d'Engagement
SOFT	Synergie des Organisations de la Société Civile sur le <i>Foncier au Togo</i>
SUN	<i>Scaling Up Nutrition</i>
UAVGAP	Union des Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées
UONGTO	Union des ONG du Togo

Appendice 3. Contributions des projets FIDA à la CPDN

Contributions des projets FIDA aux actions d'adaptation de la CPDN

Actions d'atténuation identifiées dans la CPDN	Contributions des projets FIDA aux actions d'atténuation de la CPDN
Renforcement des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone	<p><u>PNPER :</u></p> <p>Un partenariat avec la CETOP et la GiZ, qui sont très en avance sur les aspects d'adaptation aux changements climatiques, a renforcé les capacités du programme pour permettre aux entrepreneurs ruraux d'adopter des techniques agricoles adaptées au changement climatique</p>
Promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau	<p><u>PNPER :</u></p> <p>Introduction de la petite irrigation dans le souci de l'économie d'eau</p> <p><u>ProMIFA :</u></p> <p>Le projet prévoit le développement des produits et services ainsi que des formations à l'endroit de ses bénéficiaires qui facilitent l'acquisition des solutions d'irrigation, promeuvent d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau.</p>
Renforcement de la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture	<p><u>PNPER :</u></p> <p>La production agricole est diversifiée et des formations ont été données aux jeunes entrepreneurs ruraux pour renforcer leur adaptation.</p> <p><u>ProMIFA :</u></p> <p>L'approche du ProMIFA est fondée sur le renforcement de la résilience et de la productivité des exploitations agropastorales familiales. Les interventions du projet portent ainsi sur tous les maillons de la chaîne de valeur de production (dans les filières riz, maïs, maraîchage et volailles), jusqu'à la commercialisation, et intègrent simultanément des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Les aspects d'adaptation au changement climatique sont pris en compte dans l'élaboration des plans d'affaires des jeunes entrepreneurs ruraux. Leurs capacités sont ainsi renforcées pour qu'ils adoptent, en partenariat avec l'agence nationale en charge de l'environnement et des aspects climatiques, des techniques de production renforçant leur résilience aux chocs climatiques.</p>

Contributions des projets financés par le FIDA aux actions d'atténuation des GES de la CPDN

Actions d'atténuation identifiées dans la CPDN	Contributions des projets FIDA aux actions d'atténuation de la CPDN
Énergie	
Introduction des équipements solaires dans les ménages et renforcement des capacités des différents acteurs concernés	<p><u>PNPER :</u></p> <p>Des jeunes entrepreneurs ruraux ont été formés à l'utilisation de l'énergie renouvelable. Des kits d'exploitation d'énergie solaires ont été mis à leur disposition.</p> <p><u>ProMIFA :</u></p> <p>En conformité avec les règles du FIDA, les activités financées dans le cadre des Composantes 1 et 2 bénéficieront de subventions spécifiques pour améliorer leur résilience climatique et pour s'orienter vers des solutions</p>

	<p>vertes (biofertilisants ; énergies solaires et renouvelables ; certification biologique, etc.).</p> <p>De plus, il est prévu : La sensibilisation des groupements vulnérables aux enjeux climatiques et la diffusion d'information sur les bonnes pratiques en matière d'adaptation existant dans la région.</p> <p>Le financement de projets ou d'initiatives mettant l'accent sur la problématique d'adaptation au changement climatique.</p> <p>La promotion de l'utilisation des biofertilisants dans les filières suivantes : riz, manioc, tomate, oignon et maïs)</p> <p>Le financement de projets ou d'initiatives mettant l'accent sur la problématique d'adaptation au changement climatique</p> <p>Un appui pour la mise en place de normes de qualité pour les produits biologiques</p>
Agriculture	
Appui à la promotion de races locales et élevage extensif	<p>PromIFA :</p> <p>En ce qui concerne l'aviculture, l'intervention portera principalement sur les élevages de basse-cour dans le but d'atteindre un nombre important de bénéficiaires, et une proportion importante de femmes.</p> <p>L'introduction de volailles locales améliorées pour la production de chair par des croisements avec des races de chair à croissance lente avec l'apport technique du CERSA, des chercheurs des Universités du Togo, et la vulgarisation de techniques d'élevage semi-intensif avec utilisation de rations alimentaires partielles et de soins de prophylaxie permettront de hausser la rentabilité des unités d'élevage.</p>

Evaluation de la Note de stratégie-pays et processus de préparation du COSOP

A. EVALUATION SUCCINCTE DE LA NOTE DE STRATEGIE-PAYS (2018-2019)

1. La NSP: 2018-2019 avait été élaborée dans un contexte de transition vers la réhabilitation des bases structurelles de l'économie et du système productif; les conditions n'étaient pas alors propices à l'élaboration d'un programme de coopération stratégique avec le pays (COSOP). En effet, le Togo avait initié une série de réformes dont: (i) la préparation du Plan national de développement (PND:2018-2022) pour prendre le relais de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE: 2013-2017); (ii) la projection de nouvelles orientations stratégiques pour le secteur agricole; et (iii) les réformes du cadre institutionnel avec des implications pour le Programme-pays du FIDA.

2. La NSP visait deux objectifs stratégiques :

- a. **OS1.** Faciliter l'accès aux opportunités d'emploi et d'amélioration de revenus pour les jeunes et les femmes en milieu rural par leur meilleure intégration dans les filières porteuses promues dans l'espace structurant des agropoles
- b. **OS2.** Améliorer l'accès durable pour les ruraux (jeunes et femmes) aux services financiers adaptés au développement des filières agricoles et des micros et petites entreprises rurales

3. Durant le cycle de la NSP, le portefeuille a accueilli un nouveau projet; le projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA 2018-2025). Il venait compléter le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER: 2014 – 2020) actuellement en phase d'achèvement. D'un coût de 33,5M d'US dollars, le ProMIFA a pour objectif de faciliter l'accès de 50.000 ménages ruraux, petits exploitants agricoles et pour les micros, petites et moyennes entreprises agricoles à des services financiers pensés pour développer des activités et avoir un meilleur accès au marché.

4. Dans le cadre de l'OS, la NSP a enregistré les principales réalisations suivantes:

a. Avec le PNPER

- i. Partenariat entre le PNPER et la CTOP (et à travers la CTOP avec le REJEPPAT) pour accompagner les coopératives dans l'élaboration de leurs plans d'affaires et pour assurer le coaching de gestion des financements acquis
- ii. Partenariat avec la Délégation à l'organisation du secteur informel (DOSI), la Direction des filières végétales (DFV)
- iii. 900 MPE soutenues
- iv. 3 263 jeunes formés et portés sur le chemin de l'entrepreneuriat.

b. Avec le ProMIFA

- i. Ciblage de 4 filières: maïs, riz, maraichage et aviculture
- ii. Partenariat en vue avec les OP et les interprofessions considérées comme portée d'entrée pour atteindre les bénéficiaires qu'elles appuieront dans la préparation de leurs plans d'affaires.
- iii. Début de collaboration avec CTOP au cours de l'exercice 2021
- iv. Collaboration ProMIFA également prévue avec le RENAFAT et le REJEPPAT pour renforcer les actifs économiques de leurs membres.

5. S'agissant de l'OS 2, la NSP a permis de développer des partenariats stratégiques pour faciliter l'accès des promoteurs d'initiatives entrepreneuriales au financement et aux services financiers à travers un mécanisme de financement à coûts partagés. Ces partenariats ont été formalisés avec : (i) le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) ; (ii) le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ; et (iii) et les systèmes financiers décentralisés.

6. **Evaluation du point de vue du MAEDR**: Le portefeuille du FIDA contribue aux objectifs sectoriels en termes de soutien à l'agriculture familiale, de renforcement de l'inclusion socioéconomique et financière avec un ciblage prioritaire des femmes et des jeunes, l'appui à l'entrepreneuriat, etc.

7. La gestion du portefeuille du FIDA dans sa relation avec la tutelle est perfectible avec un certain nombre de points qui appellent des améliorations :

- Dans la mise en œuvre des projets, il conviendrait d'adopter une approche flexible pour s'adapter à l'évolution du contexte, des orientations et des priorités nationales, mais aussi aux changements institutionnels qui interviennent, sans pour autant dénaturer le concept des projets ou contrevenir aux clauses des accords de financement. De ce point de vue, l'adaptation aux réalités de terrain est l'une des améliorations à apporter à la gestion du portefeuille du FIDA au Togo, et les équipes de projets doivent intégrer cette dimension pour avoir une bonne implication de la tutelle
- La communication de la tutelle avec le FIDA pour l'approbation de certains dossiers ou de certaines requêtes est malencontreusement laborieuse parfois sur des questions de forme, ce qui génère des lenteurs administratives qui rejaillissent sur la performance des projets en créant des retards qui affectent le décaissement. L'analyse de la capacité d'absorption devra intégrer ces contraintes dont la partie FIDA porte aussi la responsabilité. Le secteur agricole porte l'essentiel de l'économie nationale et le gouvernement a des exigences de performance vis-à-vis du MAEDR. Mais, à l'échelle du portefeuille du FIDA, la performance est en deçà des attentes du gouvernement et devra être corrigée
- Dans la formulation des projets, les leçons apprises permettent d'améliorer l'approche d'intervention, et il est important que le FIDA accorde davantage de place aux enseignements que la partie nationale, en particulier le MAEDR a tirés de l'exécution avec un regard transversal sur l'ensemble des actions initiées dans le secteur agricole.
- Les projets du FIDA mettent l'accent sur le nombre de bénéficiaires à toucher. Les actions structurantes, comme les aménagements hydroagricoles qui permettent de produire de façon plus durable sont souvent reléguées au second plan. Dans le contexte du changement climatique et ses effets néfastes, la maîtrise de l'eau devient incontournable. La stratégie pourrait par exemple concentrer les interventions sur une zone donnée qui concentrera les investissements (aménagements et facilités connexes) et où seront installés les producteurs quitte à concevoir d'autres initiatives sur d'autres zones dans le cadre d'un autre cycle de financement. Cette approche par concentration permettra d'éviter d'avoir une large couverture géographique visant un grand nombre de bénéficiaires avec des actions qui ne sont pas durables à l'exemple de distribution de kits ou d'accompagnement sur les itinéraires techniques dont les acquis sont insuffisants ou insignifiants voire impropres pour induire la transformation agricole chère au FIDA. Il est temps de penser à inverser l'approche en investissant dans des actions structurantes (comme la maîtrise de l'eau) pour faire émerger l'économie rurale.
- Le FIDA souhaite de plus en plus mobiliser les investissements du secteur privé, comme ressorti des assises pour la reconstitution des fonds dans le cadre du FIDA 12. L'application au plan national en lien avec le PND, le PNIASAN et la feuille de

route doit amener le FIDA à considérer dans le COSOP, la participation du secteur privé national pour structurer les investissements prenant en compte les petits producteurs.

8. En somme l'amélioration de la coopération suggère plus d'ouverture et appelle le FIDA à accorder plus de crédit à la partie nationale dans sa relation stratégique avec le programme-pays.

9. **Evaluation du point de vue des OP (CTOP).** La relation de la CTOP avec le FIDA a toujours été fonction de l'état de la relation de la CTOP avec le ministère en charge de l'agriculture, principal ministère de tutelle des projets financés par le FIDA. On peut distinguer trois périodes:

- a) 2012 à 2015 marqué par un partenariat dynamique et fructueux ayant activement impliqué la CTOP dans la mise en œuvre des investissements initiés à travers le PADAT;
- b) 2015-2019 caractérisé par un certain refroidissement du partenariat avec le Ministère suite à une action de veille citoyenne rapportant certaines inquiétudes des exploitations familiales sur les manquements à l'approche d'intervention du projet PADAT. A cet égard, la CTOP a beaucoup appris quant à la façon de présenter les résultats issus d'exercices de contrôle citoyen et depuis lors, les rapports avec le ministère s'améliorent. Mais cette expérience révèle aussi la difficulté d'exercer le contrôle citoyen avec des fonds publics.
- c) Depuis 2020, une reprise du partenariat et une collaboration en bonne intelligence sur les projets du FIDA.

10. En dehors du partenariat avec le FIDA à travers les projets, la CTOP a bénéficié en 2020 d'un don, un appui de dialogue politique sur le Covid-19, pour réaliser une étude de l'impact du Covid-19 sur certaines filières et d'élaborer une note de contribution à l'adresse du gouvernement. Ce don constitue le tout premier directement reçu par la CTOP auprès du FIDA.

Attentes spécifiques vis-à-vis du FIDA:

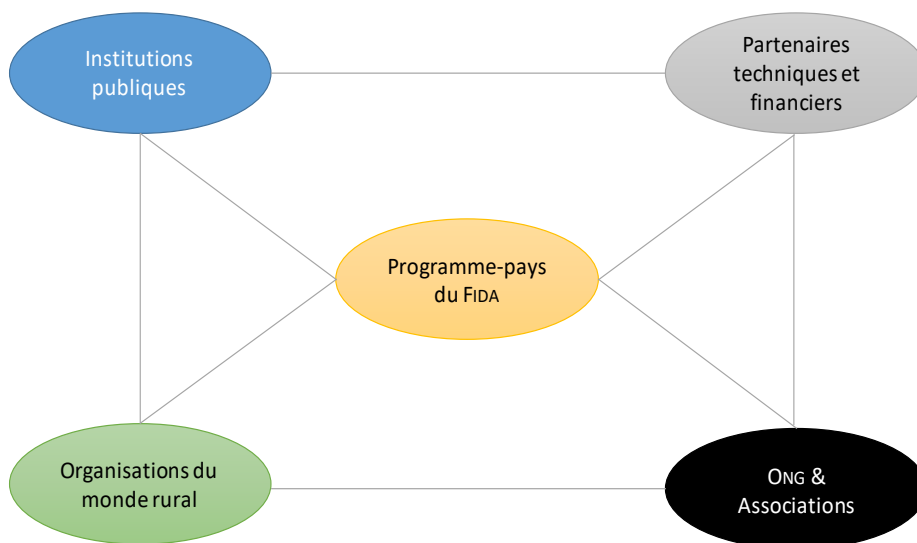
- Impliquer la CTOP dans la mise en œuvre des projets du FIDA dès le démarrage de ces projets contrairement à des expériences récentes dans lesquelles la CTOP a été appelée à la rescousse en cours de cycle
- Partager avec la CTOP les outils de gestion de la dimension climat dans le contexte de la transition agroécologique.
- Systématiser le contrôle citoyen et contribuer à son financement pour modérer les risques de partialité liés au financement exclusif du contrôle citoyen par les fonds publics.
- Contribuer au renforcement du leadership et de l'autonomisation des femmes et des jeunes
- Soutenir la transition agroécologique
- Appuyer le programme de la décennie de l'agriculture familiale.

B. PROCESSUS DE PREPARATION DU COSOP

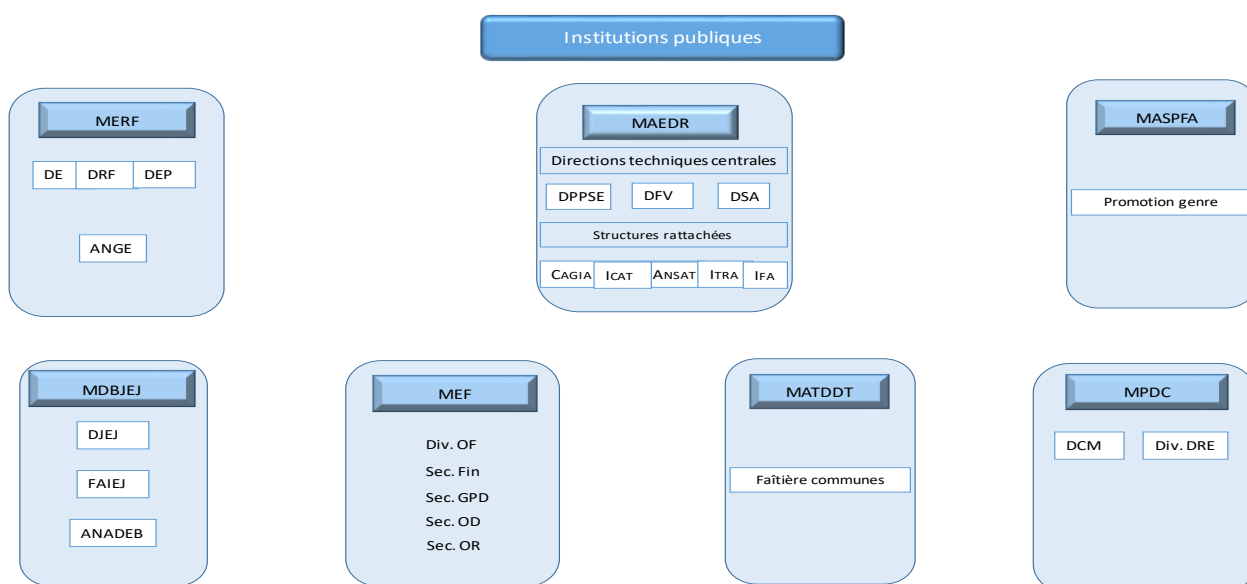
11. Le processus de préparation du COSOP a été conduit suivant une série d'étapes consultatives, participatives et itératives comprenant:

- Un examen des documents nationaux de politique et de stratégie disponibles, l'évaluation de la performance et de l'impact des interventions (prêts et dons) appuyées par le FIDA au Togo depuis la reprise de la coopération en 2009;

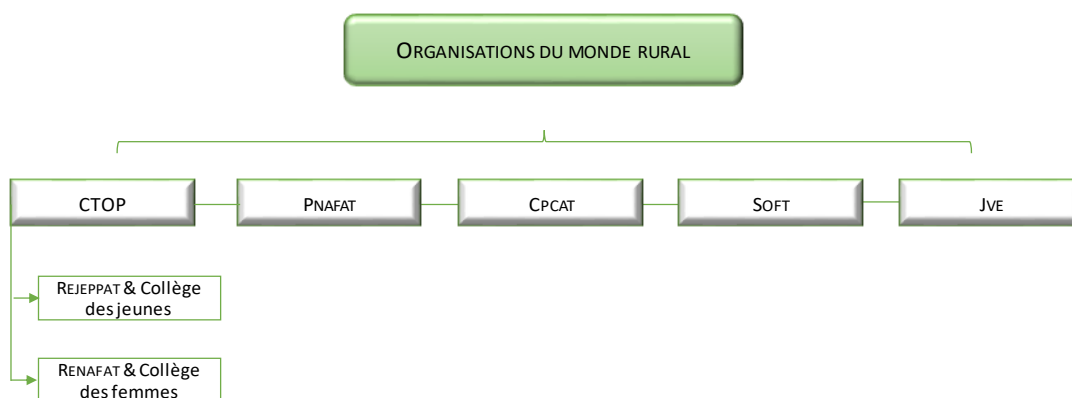
- Revue des documents de coopération entre le Togo et les partenaires techniques et financiers aux niveaux bilatéral et multilatéral;
- Consultations des parties prenantes organisées selon les catégories résumées comme suit:



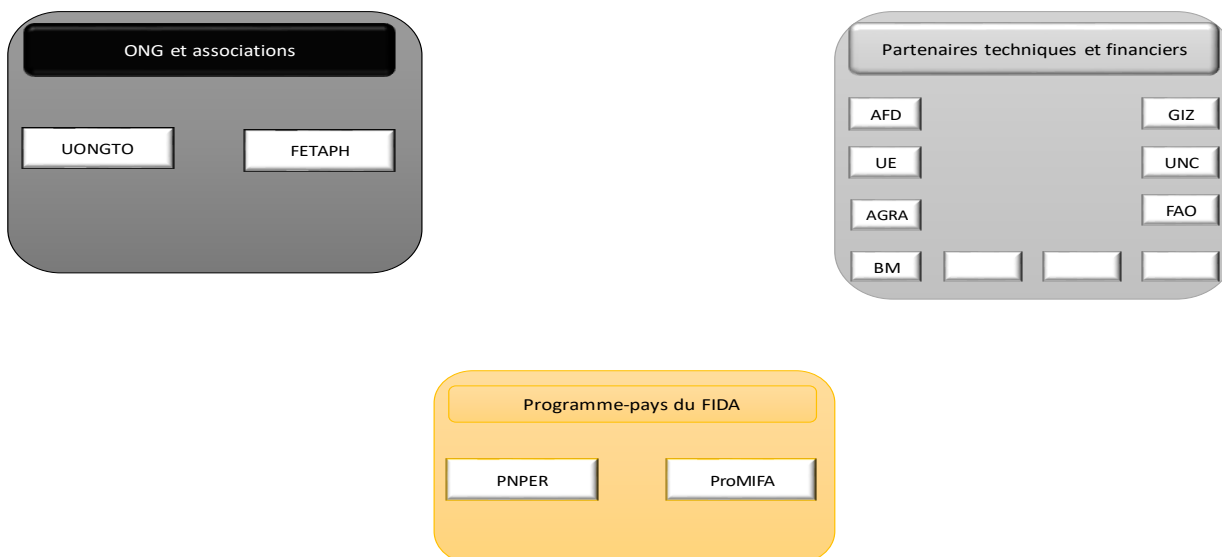
- *Les institutions publiques* consultées regroupent 24 différentes entités provenant de 7 ministères. Il s’agit de: (i) Ministère de l’agriculture, de l’élevage et du développement rural (MAEDR); (ii) Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF); (iii) Le Ministère de l’action sociale, de la promotion de la femme et de l’alphabétisation (MASPFA); (iv) Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l’emploi des jeunes (MDBJEJ); (v) Ministère de l’économie et des finances (MEF); (vi) Ministère de l’administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales (MATDDT); et (vii) le Ministère de la planification du développement et de la coopération (MPDC).



- *Les organisations du monde rurales* rencontrées provenaient de cinq (5) différentes familles: (i) la Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) et deux de ses entités affiliées que sont le Réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo (REJEPPAT) et le Réseau National des Femmes Agricultrice du Togo (RENAFAT). Les consultations avec la CTOP ont également impliqué le collège des jeunes et celui des femmes; (ii) la plateforme nationale de promotion de l'agriculture familiale au Togo (PNAFAT); (iii) le Conseil permanent des chambres d'agricultures du Togo (CPCAT); (iv) Synergie Organisations de la Société Civile sur le Foncier au Togo (SOFT); et (v) Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE).



- Au titre des *ONG et associations*, des réunions ont été organisées avec l'Union des ONG du Togo et la Fédération togolaise des associations des personnes handicapées (FETAPH);
- Concernant *les partenaires techniques et financiers*, les disponibilités acquises ont permis d'échanger avec: (i) l'Agence française de développement (AFD); (ii) la Délégation de l'Union européenne (UE); (iii) l'Alliance pour la révolution verte en Afrique (AGRA); (iv) la Banque mondiale; (v) la Coordination du système des nations unies au Togo ; (vi) la coopération allemande (GIZ); (vii) l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- Enfin les consultations et échanges itératifs ont eu lieu avec les deux projets du portefeuille du FIDA en cours: le PNPER et le ProMIFA.



12. Sous forme de diagnostic, ces consultations ont permis de recueillir des informations (y compris documentées) sur les enjeux du secteur du point de vue des acteurs, des orientations et réformes sectorielles y compris celles relatives aux aspects environnementaux et climatiques, les contraintes structurelles et les difficultés qui entravent les objectifs stratégiques du secteur agricole, les perceptions et/ou enseignements relatifs aux interventions du FIDA, les attentes au regard du prochain cycle de programmation. Elles ont également permis de flairer des opportunités à saisir pour hisser le programme-pays du FIDA à la hauteur des attentes nationales avec une attention particulière aux organisations professionnelles en cette période de la décennie de l'agriculture familiale.

13. A la suite de cette étape des consultations, un atelier de définition inclusive des orientations stratégiques a été organisé pendant deux jours les 20 et 21 avril 2021

L'atelier d'orientations stratégiques (avril 2021)

14. Sur la base du matériel issu des consultations inclusives, l'atelier visait à circonscrire les priorités du programme de coopération et à identifier/proposer les pistes autour desquelles seront définis les axes stratégiques. Les choix et propositions seront articulés avec le mandat du FIDA tout en assurant un bon alignement avec les orientations nationales pour le secteur agricole.

15. Les objectifs spécifiques suivants étaient poursuivis:

- Faire une revue de l'écosystème des acteurs clés à différentes échelles : acteurs institutionnels avec des fonctions régaliennes dans le secteur agricole, acteurs de la profession agricole, interprofessions, plateformes socioprofessionnelles, organisations de la société civile, secteur privé, collectivités territoriales, etc.
- Tirer les enseignements de la mise en œuvre du programme-pays avec un focus sur les axes du NSP 2018-2019, en relation avec les orientations du secteur
- Identifier les domaines d'investissement prioritaire pour le COSOP

- d. Discuter des enjeux de l'inclusion socioéconomique des femmes et des jeunes ainsi que de l'engagement citoyen dans le suivi des projets de développement
- e. Cibler les besoins de renforcement pour: (i) le pilotage sectoriel par le MAEDR; (ii) l'exercice des compétences des collectivités territoriales; (iii) l'engagement citoyen dans le suivi des projets de développement et (iv) l'accompagnement de politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale
- f. Identifier les partenariats stratégiques à la mise en œuvre du programme-pays du FIDA avec une attention particulière à la collaboration avec les organisations de producteurs, les collectivités territoriales.

Agenda de l'atelier d'orientations stratégiques (avril 2021)

Tranches horaires	Activités	Intervention/ Animation
PREMIER JOUR: 20/04/2021		
9.00-9.30	Mot introductif	Directeur-pays et Représentant MAEDR
	Prise de contact	Modérateur (MAEDR)
	Introduction : Objectifs et démarche de travail	Mission d'appui
9.30-11.00	Vue d'ensemble du programme-pays du FIDA : NSP 2018-2019 et portefeuille actif : <ul style="list-style-type: none"> • NSP 2018-2019 : principaux axes stratégiques • PNPER : Principales réalisations et leçons apprises • PROMIFA : Etat d'avancement dans la mise en œuvre <i>Modalités (En plénière) : Exposé, échanges (Q-R)</i>	Mission d'appui, Coordonnateurs PNPER & PROMIFA
11.00-12.00	Présentation des orientations stratégiques du secteur agricole <i>Modalités (En plénière) : Exposé, échanges (Q-R)</i>	Directeur des politiques MAEDR
11.00-13.00	Présentation de la synthèse des consultations inclusive <i>Modalités (En plénière) : Exposé, échanges (Q-R)</i>	
JOUR 2: 21/04/2021		
9.00-9.30	Présentation des termes de référence des sessions parallèles	Mission d'appui
9.30-11.30	Travaux des sessions parallèles	Modérateurs, Mission d'appui et participants
	i. Priorités d'investissement	
	ii. Ecosystèmes des acteurs et partenariats stratégiques	
	iii. Renforcement des capacités	
11.30-12.30	Restitution des sessions parallèles	Modérateur Mission d'appui et rapporteurs
12.30-13.00	Synthèse et clôture	Modérateur

16. L'atelier a enregistré une quarantaine de participants:

- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) et directions techniques: 5 participants
- Agence nationale de sécurité alimentaire (ANSAT: 1 participant)
- Institut national de formation agricole (IFA: 1 participant)
- Institut de conseil et d'appui technique (ICAT: 1 participant)

- Institut togolais de recherche agronomique (ITRA: 1 participant)
- Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP: 2 participants)
- Réseau national des femmes agricultrices du Togo (RENAFAT : 2 participantes)
- Plateforme nationale de promotion de l'agriculture familiale au Togo (PNAFAT: 1 participant)
- Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE : 1 participant)
- Union des ONG togolaises (UONGTO: 1 participant)
- Réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo (REJEPPAT: 2 participants)
- Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER: 2 participants)
- Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA : 2 participants)
- Projet d'appui au Mécanisme incitatif de financement agricole (ProMIFA: 2 participants)
- Conseil permanent des chambres d'agricultures du Togo (CPCAT: 1 participant)
- Fédération togolaise des associations des personnes handicapées (FETAPH: 1 participant)
- Synergie des organisations de la société civile sur le foncier au Togo (SOFT: 1 participant)
- Association des communes (2 participants)
- Ministère de l'environnement et des ressources forestières: 1 participant
- Ministère de la santé et de la protection sociale (Division de la Nutrition: 1 participant)
- Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes: 1 participant

Atelier de validation du COSOP au niveau national (juillet 2021)


17. Le 16 juillet 2021, un atelier de partage et de validation a été organisé dans l'Amphi théâtre du MAEDR à Lomé de 9h à 16h, pour présenter et valider le document provisoire du COSOP. L'atelier a réuni 73 participants issus de 10 institutions.

18. Les travaux se sont déroulés autour de trois (3) points principaux: (1) la présentation du document; (2) les travaux en commission; et (3) la restitution des travaux.

19. Les observations de fond et de forme intégrées au document ont été présentées aux participants et transmises à l'équipe pays pour prise en compte. L'atelier a également formulé des recommandations issues des travaux en commission:

- impliquer les chambres d'agriculture dans le dialogue institutionnel;
- fixer une échéance pour passer au système de coordination consolidée de type «Programme» avec un ancrage au sein du MAEDR;
- préciser dans le document la nouvelle vision donnée au secteur agricole en termes de mobilisation des ressources pour accompagner la transformation de l'agriculture.

Compte Rendu de l'atelier de validation



REPUBLIQUE TOGOLAISE
 Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural
 Cabinet
 Secrétariat général
 Direction des politiques, de la planification et du suivi évaluation

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DU COSOP 2021 - 2026

Date :	16 juillet 2021
Heure :	09H00 – 16H00
Lieu :	Amphi théâtre du MAEDR
Objectif :	Valider le document du programme d'options stratégique pour le pays
Participants :	73 participants issus de 10 institutions
Modérateur	Le DPPSE

L'atelier se résume en (03) points : (1) la présentation du document, (2) les travaux en commission et (3) la restitution des travaux.

1. **Présentation du document**
 - La présentation a essentiellement porté sur le cadre stratégique, politique et institutionnel, les objectifs, l'exécution et les risques du programme COSOP.
2. **Travaux en commission**
 - Deux commissions ont été formées pour faire des observations et amendements sur le document.
 - Des observations et amendements ont été faits dans le document en mode suivi de modification.
3. **Restitution des travaux en commission**
 - Les observations de fond et de forme intégrées au document ont été présentées aux participants.
 - Les recommandations issues des travaux en commission sont les suivantes :
 - impliquer les chambres d'agriculture dans le dialogue institutionnel ;
 - fixer une échéance pour passer au système de coordination consolidée de type « Programme » avec un ancrage au sein du MAEDR ;
 - préciser dans le document la nouvelle vision donnée au secteur agricole en termes de mobilisation des ressources pour accompagner la transformation de l'agriculture.

Liste de Participants de l'atelier de validation (juillet 2021)

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
MECANISME INCITATIF DE FINANCEMENT AGRICOLE FONDÉ SUR LE PARTAGE DE RENDUS (MIFA)
PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF DE FINANCEMENT AGRICOLE FONDÉ SUR LE PARTAGE DE RENDUS (MIFA)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Lomé - 2200 - Fako

MIFA

ATELIER D'ANALYSE ET DE VALIDATION DU PROGRAMME D'OPTIONS STRATÉGIQUES POUR LE PAYS (COSOP) 2021-2026 DU FIDA AU TOGO

LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS

Date: 16/07/2021

Lieu: MIFA

N°	Noms & Prénoms	Genre	Age	Structure	Fonction	Contact/Mail	Lieu de provenance	Emargement
1	ANAKOMA Bixpeta	M		Cabinet	Conseiller Techniq	90 05 76 05	Lomé	[Signature]
2	TCHAKÉI T. Basna	M		Abandé Sab. us	Conseiller	0090055	Lomé	[Signature]
3	ALASSANI Ennardja	M		Directeur DPPSE	Directeur	90 28 84 33	Lomé	[Signature]
4	LABARE Kého	M	59	MAED/ADPA	Directeur	90 01 34 50	Lomé	[Signature]
5	BOUWASSI K. Datela	M	54	MAED/ASID	Directeur	90 27 46 09	Lomé	[Signature]
6	SALIFOU Daoudou	M		MIFA	Directeur	90 28 50 15	Lomé	[Signature]
7	FESTICE Madadjy	M	41	CAGIA	Dg	mtoji.kab@ymail.com	Lomé	[Signature]
8	SOADJÈTE Felicité	F	26	Patronat	Agronomiste	30 21 06 92	Lomé	[Signature]
9	Doo Plaza Wilgao	M	45	DPPSE/MPDK	Chief Dersnon	90 32 57 70	Lomé	[Signature]
10	ATCHOGLO Ruth	F	27	FMO	Assist ante au Programme	91 98 88 88	Lomé	[Signature]
11	EGBARE Hézooué	M	42	ANSAT	Dir. Planificat	90 45 82 83	Lomé	[Signature]
12	AVOGAN Yawwi A.	M	28	CPES	Analyste	90 33 03 49	Lomé	[Signature]

N°	Noms & Prénoms	Genre	Age	Structure	Fonction	Contact/Mail	Lieu de provenance	Emargement
13	MEDYE KON-IBANEY Yomick	M		CPES	Analyste de projet	90 21 00 11	Lomé	[Signature]
14	BESGUE ALFA P.lem	D		DPA/DEPPC	Biologiste	90 21 00 11	Lomé	[Signature]
15	BEBOU Modestine	M		Direction de la Nutrition	Chargé SCE	mbebo@yahoofr	Lomé	[Signature]
16	TORO Nassou	M		DPPSE	Enseignant Agr	90 25 83 83	Lomé	[Signature]
17	AMOUZOU Koula Vincent	M		ICAT	Apprenant	90 69 56 29	Lomé	[Signature]
18	TETE Kate	M		Pro MIFA	RSE	91 90 57 70	Lomé	[Signature]
19	MISKOR Ayao Dodji	M		Pro MIFA	Coordonnateur	90 04 06 51	Lomé	[Signature]
20	AVESSEY Koffi Kouadio	F		DEP/MPDK	Directrice	90 88 76 09	Lomé	[Signature]
21	NACH Koffi Richard	M		DSP	Représentant	90 20 71 75	Lomé	[Signature]
22	MINZAH Tchamila	M		DRE/NERF	Économiste	90 24 22 20	Lomé	[Signature]
23	DAROU-NANSAM Yasser	M		CAGIA/MAEDR	Chief Division des engrais	90 27 50 06	Lomé	[Signature]
24	NATOR Koffi Etok	M		MIFA SA	GT	91 30 153	Lomé	[Signature]
25	SAMATI Gladwin	M		MDBJES	Représentant	90 24 43 68	Lomé	[Signature]
26	AROU-ALEJIS Akou-Gonabre	M		CTOP	chargé de quest. evaluation	90 34 03 50	Lomé	[Signature]
27	FOLLY AKINI EDIDZINAT	F		DPPSE	Stagiaire chef de section	adidzinat@ymail.com	Lomé	[Signature]
28	MOBTI Komivi	M		ANGE	Amministrateur	90 21 00 11	Lomé	[Signature]
29	QUENNUM Claire	F		COCEC	Coordinatrice	90 24 55 0	Lomé	[Signature]
30	AFFO AGNON Onisidor	M		DEP/MSRF	chef de div.	90 34 83 32	Lomé	[Signature]

N°	Noms & Prénoms	Genre	Photo Date	Structure	Fonction	Contact/Mail	Lieu de provenance	Embarquement
31	OTCHOICHO Kaban	M		SP/COMACLSS	SP/COMACLSS	deluchayolion@Yahoo.fr 90 11 64 62	Lomé	
32	EWIWOI Kabi	M		EPCA-T	Président	chargée communication 90 87 35 87	Lomé	
33	SABAS Bisswama	F		BSIB	chargée communication	90 87 35 87	Lomé	
34	ASSINDAKE Eyamié	F		Cabinet	chargée communication	90 87 35 87	Lomé	
35	BORENOU Kofi	M		DPPSE	chef de section	90 92 92 92	Lomé	
36	ASBEGBE Gwami	F		DPPSE	Secrétaire	90 12 91 67	Lomé	
37	HODOUTO Hnatio H. K	M		DPPSE	Analyte	93 10 62 30	Lomé	
38	TAWO Koujoli D	M		DPPSE	Chf. section	90 71 03 35	Lomé	
39	ADJAFI Tchiloma Gwami	M		MASPTA/DEGPT	chargé d'étude	90 86 08 32	Lomé	
40	ADJAVI Ayi Ekwajon	M		Cabinet	Chargé	90 15 07 55	Lomé	
41	GANOFAM Nampo	M		AN/SAT	Directeur	90 11 79 84	Lomé	
42	GNASSENGBE Adjo	M		MASPT	Coordonnateur	90 09 21 82	Lomé	
43	SEODH Kouma Mankin	M		DPPSE/MEDEP	Adm. civil	90 99 94 42	Lomé	
44	N'DOH TAPINDI	F		DPPSE	chef section	90 32 33 38	Lomé	
45	LANDOU Bonitand L.	M		DPPSE	chef section	90 47 22 74	Lomé	
46	AGOSSOU Abouani	F		DPPSE	assistante	90 00 36 23	Lomé	
47	GOUI Yendouname	M		DPAF	chef section	90 11 05 19	Lomé	
48	APEDOTT Mawsi G.	M		DPPSE	coordonnateur	90 11 05 19	Lomé	

N°	Noms & Prénoms	Genre	Photo Date	Structure	Fonction	Contact/Mail	Lieu de provenance	Embarquement
49	AYETAN lejo Kabi	M		DPPSE	CE	93 52 23 30 ameldel@guant.com	Lomé	
50	ANATOU Kaban	M		DPPSE	CE	90 45 38 67 prosanabre@yaho.com	Lomé	
51	KPAYI Pimamouf	F		DPPSE	CE	90 87 33 32	Lomé	
52	TALAKI Lidao	M		DPAF	direction	90 87 33 32	Lomé	
53	Dr. Hébré Néné BANI	F		SG/TAEDR	Sec	90 25 64 45	Lomé	
54	KONLANI Dindigoue	M		DC/MAEDR	DE	90 05 31 82	Lomé	
55	ESTIOMLE Koum	M		DSP	Secrétaire	90 99 94 42	Lomé	
56	BOUAB Koum	M		CAB/MAEDR	CM	90 06 74 27	Lomé	
57	KPADENOU Anini Kodjogan	M		DFV	Directeur	90 06 74 27	Lomé	
58	BOUYO Tchomagnadi	M		SG/MAEDR	CE	90 20 82 27	Lomé	
59	KOJOU Djoumoua	F		DPPSE	Agent de liaison	90 26 65 26	Lomé	
60	PADABADI Essohana	F		Cabinet	SP du ministère	90 45 43 44	Lomé	
61	AWIKODO Lidao	F		Cabinet	CE	90 17 28 15	Lomé	
62	NIGWANK Bindiemeze	M		Cabinet	CE	90 49 76 23	Lomé	
63	KACICOUA AKILI	M		Cabinet	chargé d'étude	93 63 59 63	Lomé	
64	GREGREN AMEN	M		Cabinet	chargé d'étude	90 28 23 49	Lomé	
65	BANKPAH Maw	F		Cabinet	SPDCE	91 97 64 51	Lomé	
66	TSITSE Kouamivi	M		Communication	Informaticien	90 77 36 32	Lomé	

Partenariats stratégiques

<i>Objectifs de partenariat</i>	<i>Partenaires/réseaux/ plateformes</i>	<i>Effets et résultats du partenariat</i>	<i>Justification du partenariat</i>	<i>Suivi et rapportage</i>
Mobiliser le cofinancement	Gouvernement	Fonds de contrepartie Taxes	Contribution au projet PRIMA	Système intégré de SE lien avec système sectoriel
	PTF	Cofinancement ou contribution parallèle	Développement de infrastructures rurales dans le cadre du PRIMA	
	Bénéficiaires/ acteurs chaînes de valeurs		Contribution au projet PRIMA	
Aligner l'engagement sur les objectifs stratégiques de la feuille de route du MAEDR (horizon 2025)	PTF Institutions financières Collectivités territoriales Société civile OP	Amélioration des rendements agricoles Accélération du MIFA Agrandissement de l'agropole de Kara Réforme de la politique foncière agricole	Engagement existant dans l'amélioration de la productivité et un accroissement de la valeur ajoutée, ainsi que dans la promotion des instruments financiers Engagement dans le secteur de l'hydraulique rurale Elaboration carte de fertilité des sols en cours Engagement dans la mise en place des agropoles et notamment de celui de Kara dans le cadre du projet pilote Reforme prioritaire pour le Gouvernement et les collectivités territoriales Membres directement concernés Engagement de l'association dans le domaine	
Renforcer l'engagement sur les politiques	PNAFAT PTF	Mise en place du Comité National de Coordination de l'élaboration du Plan d'action national du Togo sur l'agriculture familiale (CNCE/PAN)	Reconnaissance de l'Etat et ses partenaires du rôle central de l'exploitation familiale dans le processus de transformation de l'agriculture	
		Renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles et de l'interprofession	Appui à l'agrobusiness	
Renforcer la participation du secteur privé dans les chaînes de valeur	CTOP	Contrats commerciaux et services aux membres	Réseaux de producteurs au niveau régional et représentatifs sur différentes filières	
Développer et promouvoir les innovations et techniques résilientes	ITRA	Augmentation des rendements	Soutien au processus en cours	
Accroître l'inclusion des	Collèges de femmes - CTOP	Dialogue sur les politiques	Appuis insuffisants	

<i>Objectifs de partenariat</i>	<i>Partenaires/réseaux/plateformes</i>	<i>Effets et résultats du partenariat</i>	<i>Justification du partenariat</i>	<i>Suivi et rapportage</i>
femmes, des jeunes et des couches sociales les plus vulnérables	RENAFAT Collèges de jeunes - CTOP REJEPPAT FETAPH			
Faciliter les processus coordonnés par le pays	Agences NU basées à Rome	Développement significatif sur les aspects, genre, jeunes et nutrition	Renforcement de la collaboration et des synergies sur le terrain	

Coopération sud-sud et triangulaire

1. Les orientations sectorielles du Togo s'inscrivent dans les celles définies dans la sous-région ouest-africaine qui est une communauté économique régionale bien intégrée. La mise en œuvre des stratégies se fait dans le cadre d'une coopération entre pays et coordonnée au niveau de la CEDEAO, que ce soit sur les questions de recherche, d'environnement, du climat, etc. Le Togo collabore avec les 15 autres pays de la sous-région à commencer par ses voisins directs en matière d'échanges de technologies, de connaissance, de modèles spécifiques de promotion de l'entrepreneuriat, etc.

2. Concernant les agropoles par exemple, le Togo s'est inspiré essentiellement de l'expérience de Bagrepole du Burkina Faso et a fait appel à des expertises marocaines pour appuyer la mise en œuvre. Il convient de mentionner également l'exemple récent de coopération avec le Bénin pour la préparation en 2020 du Projet régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) dont la mise en œuvre impliquera beaucoup d'échanges entre les deux pays mais aussi avec la CEDEAO dans les corridors économiques transfrontaliers sur la gestion des infrastructures marchandes, de production et de valorisation. La note de croissance qui intègre le Bénin, le Burkina Faso et le Togo et qui sera élaborée avec l'appui de la Coopération japonaise (JICA) est un autre exemple de coopération sud-sud.

3. Le Togo reste ouvert à toute proposition d'actions avérées de coopération sud-sud dans le secteur agricole basée sur des expériences capitalisées par l'Unité dédiée du FIDA. Dans cette perspective les axes la coopération qui suscitent un certain intérêt pour le Togo concernent :

- a. Le développement des alliances productives dans les agropoles pour renforcer l'inclusion économique des exploitations familiales
- b. La gestion des processus de transition agroécologique et la promotion de l'agriculture adaptée au changement climatique
- c. La gestion durable des systèmes d'irrigation en maîtrise totale de l'eau
- d. Les opportunités de coopération décentralisée visant à développer les secteurs productifs relevant des domaines de compétences des collectivités territoriales
- e. La gestion des processus de dialogue politique par les organisations paysannes.

Aperçu du Togo

Superficie (km ²)	56 600		
Population (projection 2021)	8 500 000	PIB par habitant (USD Est. 2021)	759
Densité de la population (habitants au km ²)	129,91	Inflation (% - Est. 2021)	2
Monnaie	FCFA	Taux de change	USD 1 =550 FCFA

Indicateurs sociaux

Taux de croissance démographique (2021)	2,5
Espérance de vie à la naissance (année)	68,6
Taux de natalité (‰ - 2018)	34,1
Taux de mortalité (‰ - 2018)	6,8
Taux de mortalité infantile (‰ -2018)	40,8
Population active totale (2020)	2 819 705

Education

Taux de scolarisation (% -2017)	93,8
Taux d'alphabétisation (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	63,7

Nutrition

Taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans (%)	14,3
---	------

Indicateurs économiques

PIB (Mds USD - 2019)	5,49
Croissance du PIB (% - Est. 2021)	4,3
PIB par secteur (% 2019) :	
- Agriculture	19,7
- Industrie	13,9
- Services	49,9
- Fiscal	16,5

Résumé des questions de gestion financière

Pays	Togo		COSOP
A. PERFORMANCE DU PROGRAMME-PAYS			
Pays – Indicateurs de gestion financières :			
<i>Risque inhérent :</i>	Elevé	<p>Dans l'ensemble, le risque inhérent est élevé. Les efforts entrepris par le gouvernement ont permis au pays de gagner 40 places en un an dans le classement Doing Business 2020 (97e place), mais la gouvernance reste néanmoins très mal classée par la Banque mondiale. Le pays fait face à de forts défis dont : - les tensions sociopolitiques - le mauvais environnement des affaires</p> <p>Taux de chômage et de pauvreté élevés (46,2% de la population vivant dans l'extrême pauvreté en 2020 selon la Banque mondiale) - Insuffisance des infrastructures agricoles : stockage, transformation, irrigation, intrants - Insuffisance des infrastructures d'éducation, de santé publique et de transport secteur bancaire ; taux de créances douteuses élevé (surtout dans les banques publiques)</p> <p>Le pays tire sa principale force de diverses sources. Il existe de réels potentiels dans le secteur minier (phosphate, calcaire et argile transformée en clinker) et les ressources agricoles (café, cacao, coton). Avec le seul port en eau profonde d'Afrique de l'Ouest (Port de Lomé), le potentiel pour devenir un hub régional existe. Les investissements publics et privés dans les infrastructures sont en cours et les réformes structurelles en cours (finances publiques, système bancaire, agriculture, secteurs des phosphates et du coton). Le Togo est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO.</p> <p>OPR a complété l'allocation du SAFP pour le pays avec 2,5 millions USD et 4,5 millions USD seront débloqués du PNER afin de couvrir le déficit de financement du programme régional PRIMA.</p> <p>Analyse de viabilité de la dette</p> <p>Le risque de surendettement extérieur du Togo reste modéré, tandis que le risque global de surendettement est élevé selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) publiée par le FMI en juillet 2019. Alors que les résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieur, jugement a été appliqué compte tenu des vulnérabilités liées à une dette intérieure élevée, ce qui pourrait, par exemple, conduire vraisemblablement à une opération de reprofilage qui conduirait à une augmentation de la dette extérieure. La dette publique du Togo est sur une trajectoire descendante malgré une augmentation en 2018 par rapport à 2017. La dette publique élevée du Togo est le résultat, entre autres facteurs, de déficits élevés, de passifs éventuels et d'arriérés accumulés. Il y a très peu d'espace pour absorber les chocs sur la dette publique totale. Les projections de référence montrent que la VA du ratio de la dette PPG totale (extérieure et intérieure) /PIB du Togo tombera en dessous du nouveau repère de surendettement de 55 % à partir de 2023, contre 72 % en 2018, la majeure partie étant constituée de titres de dette intérieure. Cette analyse souligne la nécessité d'un assainissement budgétaire soutenu, d'une</p>	
<i>Taux de décaissement (année glissante)</i>	43.80%		
<i>Encours des dépenses inéligibles</i>			
<i>Avances en souffrance (Projets clôturés)</i>			
<i>Cycle PBAS applicable :</i>	FIDA 11		
<i>Allocation PBAS disponible :</i>	-6,949,195		

		meilleure gestion de la dette et de politiques macroéconomiques solides pour ramener la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.
--	--	--

La méthodologie du ratio de décaissement institutionnel ne prend en compte que les sources de financement ASAP, AFD, FIDA, KFW et SPA.

CONDITIONS DE PRÊT ACTUELLES	Risque modéré de surendettement (DHC) : Don DSF/Très concessionnel
-------------------------------------	--

B. PORTEFEUILLE, RISQUE DE GESTION FINANCIERE & PERFORMANCE

Portefeuille :

Projet	Instrument de financement	Statut FLX (2)	Conditions de prêt	Monnaies	Montant (million)	%Décaissé	Date d'achèvement
PNPER	20000063500	DSBL	Très concessionnel 0.75 pc	XDR	7.02	66.47	29/06/2021
PNPER	20000063600	DSBL	Dons DSF HC	XDR	7.02	66.47	29/06/2021
ProMIFA	200000269500	DSBL	Très concessionnel 0.75 pc	EUR	3.3	34.92	30/03/2025
ProMIFA	200000269600	DSBL	Dons DSF HC	EUR	3.3	34.92	30/03/2025
ProMIFA	200000355400	APPR	Subventions additionnelles	USD	0.46	0	
Programme régional PRIMA	200000365900	DSBL	Très concessionnel par devise	EUR	0.74	100	31/12/2022
Programme régional PRIMA	200000368200	APPR	Dons DSF HC	EUR	4.62	0	
Programme régional PRIMA	200000368300	APPR	Très concessionnel par devise	EUR	11.74	0	

Projet	Évaluation du risque de gestion financière du projet	Score de performance : qualité de la gestion financière	Score de performance : qualité et opportunité de l'audit	Note de performance : taux de décaissement	Score de performance : fonds de contrepartie
PNPER	Modéré	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	Insatisfaisant	Satisfaisant
ProMIFA	Substantiel	Modérément insatisfaisant	Modérément satisfaisant	Modérément satisfaisant	Satisfaisant
Programme régional PRIMA	Elevé	Non déterminé*	Non déterminé *	Non déterminé *	Non déterminé *

PNPER : La dernière mission de supervision a eu lieu en septembre 2020 et a évalué la qualité de la gestion financière comme moyennement insatisfaisante (3) compte tenu des insuffisances constatées. La recommandation d'amélioration comprend la nécessité de renforcer la séparation des tâches et le contrôle

interne dans les procédures de comptage de la petite caisse. Les fonds de contrepartie du Gouvernement sont décaissés de manière satisfaisante dans les délais impartis et dépassent actuellement les attentes prévues. L'opinion du rapport d'audit de l'exercice 2019 était sans réserve mais mettait l'accent sur la question des dépenses inéligibles. Ces problèmes de dépenses inéligibles ont été totalement résolus ou remboursés à ce jour. Plusieurs insuffisances ont été identifiées dans la lettre de recommandation dont : (i) Manque de précision sur les termes contractuels de gestion fiduciaire avec la DOSI et la FNFI ; (ii) Le logiciel de comptabilité n'est pas efficace chez DOSI ; (iii) Les faiblesses du DOSI dans les procédures de gestion du carburant ; (iv) Aucune limite imposée au niveau des dépenses en espèces.

4,5 millions USD seront débloqués du PNER afin de couvrir le déficit financier du programme régional PRIMA.

PROMIFA : La dernière mission de supervision a eu lieu en octobre 2020 et a évalué la qualité de la gestion financière comme modérément insatisfaisante (3). Le système de gestion financière du projet est fragilisé par : (i) le manque d'opérationnalisation du logiciel comptable. Le système actuel ne peut pas générer des rapports financiers précis et des demandes de retrait dans le format convenu avec le FIDA ; (ii) le faible taux de mise en œuvre du PTBA 2020 ; (iii) le retard dans la mobilisation des fonds du FIDA et la soumission des rapports financiers intérimaires au FIDA. Les fonds de contrepartie du Gouvernement sont décaissés de manière satisfaisante dans les délais impartis.

L'opinion du rapport d'audit FY2019 était sans réserve. Cependant, tous les éléments requis des états financiers n'ont pas été soumis par le projet et certaines écritures comptables ont été effectuées dans des catégories non appropriées. Plusieurs lacunes ont été identifiées dans la lettre de recommandations, notamment : (i) Besoin d'amélioration des procédures de passation des marchés ; (ii) Nécessité d'un compte bancaire séparé pour enregistrer les gains d'intérêts bancaires ; (iii) Mise en place d'un logiciel de gestion fiduciaire et de comptabilité pleinement opérationnel.

PRIMA : * non spécifié : Le projet n'a pas encore enregistré de décaissement. Aucune activité n'a été réalisée et les données ne sont pas actuellement disponibles pour évaluer la performance de la qualité de la gestion financière, de la qualité et de l'opportunité de l'audit, du taux de décaissement et des fonds de contrepartie.